

MARIUS SAVIGNOL
(Toulouse, 1866 – † Nice, 1938)

Conseiller municipal de Saint-Lys de 1896 à 1904 et de 1919 à 1925
Maire de Saint-Lys de 1907 à 1919
Conseiller d'arrondissement de 1907 à 1913
Conseiller Général du canton de Saint-Lys de 1913 à 1937
Sénateur de la Haute-Garonne de 1928 à 1938



*Marius SAVIGNOL*¹

Simon Marius SAVIGNOL (seul son second prénom Marius sera mentionné plus tard dans les documents d'archives) est né le 17 septembre 1866 à Toulouse, dans le quartier de Croix Daurade :

¹ Portrait figurant sur le site web du Sénat : http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/savignol_simon0111r3.html.

« Du vingtième jour du mois de septembre l'an mil huit cent soixante six à midi : naissance de Simon² Marius SAVIGNOL né le dix-sept du courant à sept heures du matin quartier Croix Daurade, fils de Sylvain³ François SAVIGNOL propriétaire âgé de vingt-deux ans et de Marie Anne LABANT sans profession âgée de vingt-quatre ans, mariés, demeurant susdit quartier ; sur la déclaration à nous faite par SAVIGNOL père. L'enfant a été reconnu du sexe masculin, ainsi qu'il résulte du certificat de vérification de M. le docteur CUSON à ce délégué, témoins domiciliés à Toulouse, M. Victor LEVÈRE employé à la mairie âgé de trente-trois ans, rue Palaprat n° 14-bis, et Victor BOUZANS employé à la mairie âgé de soixante-trois ans place extérieure Saint-Michel n° 3, amis des parents, qui ont signé avec SAVIGNOL père. Constaté suivant la loi par nous soussigné adjoint au Maire de Toulouse officier public de l'état civil délégué par lui lecture préalablement faite au père et au témoin. »⁴

Il fit ses études dans sa ville natale puis vint s'établir à Saint-Lys comme pharmacien en 1895⁵. En effet, il avait été diplômé dans cette discipline à Toulouse en 1892 :

« Chronique locale – Faculté de médecine et de Pharmacie – Ont été jugés dignes du grade de pharmaciens : De première classe : [...] ; De deuxième classe : [...] SAVIGNOL [...] ; Pour le grade d'Officier de santé : [...]. »⁶

À Saint-Lys, son nom est absent de la liste nominative des habitants de 1886. Le nom de Marius SAVIGNOL apparaît bien, en revanche, sur le dénombrement suivant, réalisé en 1896 : il habitait alors au 5, Place Nationale ; âgé de 29 ans, il faisait profession de pharmacien. Il est mentionné comme « chef de ménage » mais aucun nom d'épouse n'apparaît. Dans sa maison résidait seulement une servante de dix ans son aînée.

Les mentions sont identiques pour 1901 et 1906 (hormis l'adresse en 1901, qui est : 45, grand'rue).

Sur le registre de la « Matrice des propriétés foncières de la commune de Saint-Lys » (1834-1914)⁷, il apparaît que Marius SAVIGNOL, « pharmacien en ville », était devenu propriétaire, en 1902, de trois petits terrains non bâtis situés au centre du village, entre la place nationale et la rue de Débat (jardins et cours achetés à Alphonse CAMIN, lui-même pharmacien à Saint-Lys). En 1904, il est mentionné comme propriétaire d'une maison nouvellement édifée sur le terrain donnant sur la place nationale⁸. Sur le registre du cadastre des propriétés bâties tenu de 1910 à 1950⁹, il est indiqué que cette maison resta la propriété de M. SAVIGNOL jusqu'à son décès en 1938. À côté de son nom, il est mentionné qu'il résidait à cette époque-là à Toulouse, 17, rue Roquelaine, puis 31, boulevard de Strasbourg. En 1940, la maison de la place Nationale, à Saint-Lys, devint la propriété de Charles DORE, lui-même pharmacien.

~~~~~\*~~~~~

---

<sup>2</sup> Simon était le prénom porté par son grand-père paternel.

<sup>3</sup> Sur l'acte de décès du père de Marius SAVIGNOL survenu à Mauzac en 1907, c'est le prénom « Sirven », et non celui de « Sylvain », qui est inscrit (cf. *infra*, en annexe).

<sup>4</sup> Archives municipales de Toulouse, état civil, actes de naissance de l'année 1866, registre 1 E 422, acte n° 2007, folio 253 verso. Acte consultable sur le site web des Archives municipales de Toulouse : <http://www.archives.toulouse.fr/welcome>, rubrique « Recherches généalogiques ».

<sup>5</sup> La date de 1895 pour l'installation de M. SAVIGNOL comme pharmacien à Saint-Lys est donnée dans un article de presse publié par ses adversaires socialistes en 1928. Voir : « *Le Midi socialiste* » du dimanche 22 janvier 1928, Toulouse, 21<sup>e</sup> année – N° 10.124, page 6 ([http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_MIDSOC\\_1928\\_01\\_22](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_MIDSOC_1928_01_22)).

<sup>6</sup> « *Gazette des Hôpitaux de Toulouse* » du 26 novembre 1892, 6<sup>e</sup> année – N° 48, Toulouse, p. 383.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5524302v>).

Dans la presse également, il était signalé que « Marius SAVIGNOL, de Saint-Lys » avait été reçu membre titulaire, au cours de l'année 1896, de la « *Société de Pharmacie du Sud-Ouest* », siégeant à Toulouse. Voir le journal « *L'Express du Midi* » du vendredi 18 décembre 1896, 6<sup>e</sup> année – N° 1729, page 3.

([http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1896\\_12\\_18](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1896_12_18)).

<sup>7</sup> Archives Communales de Saint-Lys (ACSL), 1 G 9, page 774.

<sup>8</sup> ACSL, 1 G 10, case 448.

<sup>9</sup> ACSL, 1 G 11, case 324.

## **I/- Conseiller municipal de Saint-Lys de 1896 à 1904 et de 1919 à 1925, Maire de Saint-Lys de 1907 à 1919.**

Lors des élections municipales organisées à Saint-Lys le 3 mai 1896, Marius SAVIGNOL fut au nombre des douze conseillers municipaux élus. Son nom apparaît pour la première fois dans les registres de délibérations du conseil municipal à la date du 17 mai suivant, lors de la séance d'installation du nouveau conseil. À cette occasion, M. Antonin CHELLE fut réélu maire<sup>10</sup>. Au moment de l'élection de l'adjoint, Marius SAVIGNOL obtint huit voix, contre quatre à Alphonse MAGENTHIES, adjoint du maire Antonin CHELLE depuis l'élection de ce dernier le 20 février 1884. Mais M. SAVIGNOL déclara alors « *ne pas accepter les fonctions d'adjoint* ». M. MAGENTHIES fut finalement élu adjoint après deux autres tours de scrutin.

Au cours de la même séance, il fut procédé à l'élection de deux délégués du conseil à la commission administrative du bureau de bienfaisance. Après l'élection d'un premier délégué, M. MAGENTHIES fut également élu, au terme de deux tours de scrutin, devant M. SAVIGNOL.

Lors du Conseil municipal du 22 novembre 1896, le conseil fixa « *la liste des vingt propriétaires fonciers de la commune, dont deux forains, parmi lesquels l'administration supérieure aura à choisir les cinq répartiteurs titulaires et les cinq répartiteurs suppléants pour l'année 1897* ». Parmi les vingt noms cités, figurait celui de : « *SAVIGNOL Marius, pharmacien, à Saint-Lys.* »<sup>11</sup>

Le 29 novembre 1896, le Conseil municipal s'occupa de la question suivante : « *Élections sénatoriales – Procès-verbal de l'élection de deux délégués et d'un suppléant.* » Au premier tour de scrutin au sein du conseil municipal, le maire Antonin CHELLE fut élu délégué ; au second tour, Marius SAVIGNOL fut également élu délégué.

La séance du 20 mai 1900 vit l'installation du nouveau conseil municipal suite aux élections municipales des 6 et 13 mai précédents : Antonin CHELLE fut réélu maire, M. MAGENTHIES fut réélu adjoint. M. SAVIGNOL demeurait conseiller municipal.

Le « Journal Officiel » du 19 juillet 1901 (page 4515) indiqua que, par décret du Président de la République Émile LOUBET en date du 17 juillet 1901, « *Sont nommés suppléants des juges de paix de : [...] Saint-Lys (Haute-Garonne), M. SAVIGNOL (Simon-Marius), en remplacement de M. MARAVAL, qui a été nommé juge de paix.* »<sup>12</sup>

Lors du conseil municipal du jeudi 26 décembre 1901, M. Marius SAVIGNOL, « *rapporteur de la commission des grands travaux* », évoqua la construction des deux lavoirs parmi cinq projets urgents :

« *M. le Maire, après avoir rappelé le but de la séance, prie M. SAVIGNOL, rapporteur de la commission des grands travaux, de faire connaître le résultat de son travail. La lecture du rapport terminée, M. le Président consulte le conseil pour savoir si l'assemblée veut voter les conclusions présentées par M. SAVIGNOL, c'est-à-dire :*

*1)- Vente de l'ancienne caserne et du jardin dit des gendarmes ;*

---

<sup>10</sup> Antonin CHELLE fut maire de Saint-Lys de 1894 à 1907.

<sup>11</sup> Le nom de M. SAVIGNOL ne figure pas sur la liste dressée l'année précédente (séance du 24 novembre 1895), mais bien sur celle fixée lors de la séance du 14 novembre 1897.

<sup>12</sup> Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6256156n/f3.image>. Il est à noter que M. SAVIGNOL était toujours mentionné comme suppléant du Juge de paix de Saint-Lys en 1910 (Agenda & annuaire des cours et tribunaux du barreau, des notaires, des officiers ministériels et de l'enregistrement (France – Colonies – Étranger). Éditions Marchal et Gaude, Paris, 1910, p. 513. Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56765674>).

- 2)- Construction de l'abattoir ;
- 3)- Construction des lavoirs ;
- 4)- Réparation de la mairie ;
- 5)- Groupe scolaire.

À l'unanimité, le conseil adopte ces ventes et les travaux. M. le Maire demande ensuite au conseil de désigner l'emplacement des deux lavoirs. Après délibération, le conseil désigne : 1° la fontaine de l'Agneau ; 2° la fontaine de la Mission. »

Ces deux sites furent ceux finalement retenus pour l'édification des lavoirs en 1911 :

- Le premier : en bordure (rive droite) de l'Ayguebelle, immédiatement en amont du pont de la route de Saint-Thomas ;
- Le second : à 450,00 mètres en aval du premier, toujours sur la rive droite, près du foirail aux porcs (actuel boulodrome de plein air), en contrebas de la rue des jardins.

Néanmoins, les saint-lysiens durent attendre encore une décennie pour voir ce projet mené à son terme. Toutefois, le nom de M. SAVIGNOL est à retenir : celui qui n'était que conseiller municipal en 1901 devint maire de 1907 à 1919 et c'est sous son premier mandat que les lavoirs que nous connaissons furent enfin édifiés.

En 1900, M. SAVIGNOL était le rapporteur de la commission de l'éclairage au sein du conseil municipal. Cette commission rendit son rapport lors de la séance du 23 décembre et plaida pour le choix d'un éclairage public produit grâce au gaz acétylène (en remplacement des lampes à pétrole). En 1902, une usine de production de gaz acétylène fut construite près de la source de la Mission<sup>13</sup>, après que la concession eut été cédée à la « *Compagnie urbaine de Paris*. »<sup>14</sup>

La séance du 15 mai 1904 vit l'installation d'un nouveau Conseil municipal suite aux élections municipales des 1<sup>er</sup> et 8 mai précédents : M. SAVIGNOL ne figurait plus parmi les douze élus communaux (scrutin qui vit les élections du maire, Antonin CHELLE, puis de l'adjoint, Pierre VIGNÈRES).<sup>15</sup>

Lors du Conseil municipal du 3 décembre 1905, Bernard GERMIÉ fut élu maire, puis Jean PÉBORDES adjoint. M. SAVIGNOL n'apparaît pas parmi les douze élus communaux.

Le maire Bernard GERMIÉ décéda le 30 janvier 1907 à l'âge de 46 ans, après quatorze mois de mandat. Sa disparition fut évoquée lors du Conseil municipal du 17 février 1907.

Suite à ce décès, des « élections municipales supplémentaires » furent organisées à Saint-Lys au début de mars 1907. Sur 422 inscrits, il y eut 334 votants (avec une majorité absolue fixée, de fait, à 168). « *Ont obtenu : M. SAVIGNOL, pharmacien, 282 voix, élu ; Amédée FRANÇOIS, 14 voix ; bulletins blancs : 34 ; divers : 2.* »<sup>16</sup>

Le 10 mars 1907, les onze élus du Conseil municipal installèrent M. Marius SAVIGNOL dans ses fonctions de conseiller municipal. Au cours de la même séance, il fut procédé à l'élection du nouveau maire : dès le premier tour, Marius SAVIGNOL était élu maire de SAINT-LYS (sur douze suffrages exprimés : 11 voix en sa faveur et un bulletin blanc).

Trois mois plus tard, il était vivement critiqué par la presse conservatrice à propos du projet de fermeture de l'école de jeunes filles tenue par les Sœurs :

Article de presse du 11 juin 1907 : « *Saint-Lys – Fermeture de l'école.*

---

<sup>13</sup> Ce bâtiment existe encore de nos jours : il s'agit d'un local communal abritant l'association sportive des boules lyonnaises.

<sup>14</sup> Ce chapitre est extrait de : BOUHOURS (Christian), Évolution de l'éclairage public à Saint-Lys. Édité par l'association « Art, culture et patrimoine de Saint-Lys » et la mairie de Saint-Lys, 1999, 14 folios (ici, folios 4 et 5).

<sup>15</sup> ACSL, registre 1 D 8.

<sup>16</sup> Journal « L'Express du Midi » du vendredi 8 mars 1907, 17<sup>e</sup> année – N° 5.246, page 3.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1907\\_03\\_08](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1907_03_08)).



*Pendant que notre maire [Marius SAVIGNOL] se prélassait et rigolait à Paris pour y préparer sans doute son second numéro de "L'Assiette au Beurre", dont les dessins sont aussi vulgairement traités que leurs légendes sont plates et grossièrement inconvenantes, Saint-Lys se trouve tout-à-coup plongé dans une véritable stupeur par la dépêche annonçant ce matin le départ de nos chères Sœurs de la Croix de Saint-André, à partir du mois de septembre prochain.*

*Ces saintes filles, depuis si longtemps, rendaient tant de services pour l'éducation des enfants que nous ne sommes pas surpris qu'elles aient été signalées à la haine des sectaires gouvernementaux.*

*Sans insister pour le moment, cette coïncidence de ce décret d'expulsion avec le séjour de notre maire à Paris a lieu de nous surprendre.*

*Nous le prévenons que, dès à présent, il peut préparer le plan de mobilisation des gendarmes, du sympathique juge de paix et autres blocards<sup>17</sup>, car la population toute entière de Saint-Lys se propose de s'opposer vigoureusement au départ des bonnes et saintes sœurs. »<sup>18</sup>*

Le 17 mai 1908, eut lieu l'installation du nouveau Conseil municipal suite aux élections du 3 mai précédent : Marius SAVIGNOL fut réélu maire, et Jean PÉBORDES adjoint, tous deux radicaux-socialistes.<sup>19</sup>

Il en fut exactement de même lors de la séance du 12 mai 1912, suite aux élections municipales du 5 mai précédent.

En février 1913, le nom de M. SAVIGNOL est cité, en tant que Maire, comme « *Président d'honneur* » de la « *Société de gymnastique, de tir et de préparation militaire "L'Avenir Saint-Lysien"* », association nouvellement adhérente à l'« *Union des Sociétés de Tir de France.* »<sup>20</sup>

Le 10 août 1913, Marius SAVIGNOL fut élu Conseiller général du canton de Saint-Lys. Le cumul de la fonction de Conseiller général avec celle de maire n'alla pas sans poser certaines difficultés à l'époque de la Première Guerre mondiale, ainsi qu'en témoigne cette délibération du Conseil municipal de Saint-Lys en date du 5 septembre 1915 :

*« Délégué pour gérer les affaires communales – Monsieur le maire fait ensuite connaître au conseil qu'en cette période troublée et habitant Toulouse, il ne peut s'occuper comme il le désirerait des affaires de la mairie. D'autre part, M. PÉBORDES, adjoint, ayant des intérêts commerciaux à surveiller à Toulouse, concernant son gendre qui se trouve sur le front, est sujet à de fréquents déplacements. Aussi y aurait-il lieu, afin que les affaires communales n'aient à souffrir aucun retard, à désigner un membre du conseil auquel les pouvoirs et signature lui seraient dévolus. Il invite le conseil à examiner la question.*

*Le conseil connaissant déjà la situation actuelle de MM. le maire et adjoint, désignent M. LARRIEU Barthélémy comme membre délégué pour gérer les affaires communales et signer toutes pièces en l'absence des deux membres de la municipalité. Ils prient M. le préfet de vouloir bien approuver la présente délibération ».*

---

<sup>17</sup> *Blocard* » : terme utilisé péjorativement pour désigner les hommes politiques et les partisans du Bloc des Gauches créé en 1899 (Voir : <https://fr.wiktionary.org/wiki/blocard>).

<sup>18</sup> Journal « L'Express du Midi, organe quotidien de Défense Sociale et Religieuse » du mardi 11 juin 1907, Toulouse, 17<sup>e</sup> année – N° 5.340, page 3 (Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1907\\_06\\_11](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1907_06_11)).

*« La loi de 1904 interdit l'enseignement aux congrégations, mais à Saint-Lys l'école libre ne peut être fermée faute de place suffisante à l'école publique de filles pour accueillir l'ensemble des élèves. La direction est alors confiée à une institutrice sécularisée, Madame ESPARCEIL. Les Sœurs de la Croix ne conservent que l'ouvroir où elles reçoivent les jeunes filles plusieurs fois par semaine. C'est la loi de 1940 autorisant les congrégations enseignantes qui permet aux institutrices de reprendre l'habit religieux. Si cet établissement est essentiellement destiné à l'éducation des jeunes filles, il reçoit aussi les garçons jusqu'à l'âge de 6 ans. »* Extrait de : CAUBET (Isabelle), *L'école autrefois dans le canton de Saint-Lys*. Édité par le SIVOM du canton de Saint-Lys, septembre 2003, 168 pages, 23,00 € (ici, p. 129). L'école privée pour jeunes filles fonctionna à Saint-Lys de 1847 à 1962.

<sup>19</sup> Journal « L'Express du Midi » du jeudi 21 mai 1908, 18<sup>e</sup> année – N° 5.678, page 3.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1908\\_05\\_21](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1908_05_21)).

<sup>20</sup> « *Le Tir National – Organe officiel de l'Union des Sociétés de Tir de France* » du samedi 8 février 1913, 28<sup>e</sup> année, p. 6.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55594490/f5>).

Le maire et l'adjoint furent néanmoins présents à tous les conseils municipaux.

Les actions menées par la municipalité dirigée par Marius SAVIGNOL entre 1907 et 1919 furent les suivantes :

- Le dossier de création d'un groupe scolaire (actuel bâtiment de la médiathèque municipale), initié depuis 1901, fut mené à son terme : le bâtiment fut construit de 1909 à 1911.
- Dans le domaine de l'urbanisme : construction du ponceau du Riouet enjambant le ruisseau Saint-Julien (actuelle rue François Mitterrand) ; reconstruction du mur de soutènement de la place de la poste ; pavages de rues (1905-1910) ; réalisation du chemin d'accès au foirail des porcs (actuel boulodrome de plein air) en 1911-1912 ; travaux à la côte de la rue du Chapeau-rouge aboutissant à la route de L'Isle-Jourdain (1913).
- Construction des deux lavoirs communaux, à la source de la Mission et à la source de l'Agneau, en octobre 1911.
- Acquisition d'une pompe à incendie pour la commune (conseil municipal du 19 février 1911).<sup>21</sup>
- Création d'une « *garderie d'enfants en dehors des heures de classe, dans les locaux du groupe scolaire* » (1913).
- En temps de guerre : Vote de la somme de 1.000,00 francs pour aider à la création à Saint-Lys d'un hôpital temporaire destiné aux soldats blessés (délibération du 13 décembre 1914) ; souscription, au nom de la commune, à l'emprunt de la Défense nationale pour la somme de 25.000,00 francs (« *...considérant que la proposition est avantageuse pour les intérêts de la commune et que, d'autre part, le but patriotique est atteint...* ») (délibération du 21 novembre 1915).
- Lancement du projet de construction du monument aux morts de la première guerre mondiale : En 1919, Saint-Lys comptait 950 habitants. Trente-sept hommes de la commune étaient tombés sur les champs de bataille de la Grande guerre. Lors de sa séance du 17 août 1919, présidée par le maire Marius SAVIGNOL, le Conseil municipal décidait la « *construction d'un monument pour les enfants morts pour la Patrie [...] ; qu'incessamment une souscription publique sera faite et aussitôt que l'on en connaîtra le produit, la commune prendra à sa charge le surplus de la dépense.* » Lors du Conseil municipal du 21 décembre 1919, présidé par le nouveau maire Joseph BOUAS (élu le 10 décembre), la question de la souscription publique fut à nouveau abordée : « *Le Conseil décide que la souscription publique sera faite par tous les membres du Conseil dans les premiers jours de janvier et aussitôt que l'on en connaîtra le produit, la commune prendra à sa charge le surplus de la dépense et l'on se mettra aussitôt en rapport avec les entrepreneurs de ce genre de monument. Monsieur le Maire et Monsieur SAVIGNOL sont délégués à cet effet.* » Le 20 juin 1920, le conseil décidait à l'unanimité du choix de l'emplacement du futur monument, en façade de l'hôtel de ville, au-dessus du porche de la rue du Fort.

Marius SAVIGNOL fut battu lors des élections municipales des 16 et 30 novembre 1919 :

« *[...] Saint-Lys – Sont élus : Liste Union républicaine : Savignol. Liste des Poilus : Bouas, Lacroix,*

---

<sup>21</sup> Cette pompe à incendie existe toujours et est actuellement conservée au Centre de Secours de Saint-Lys (rue d'Aquitaine). Pour de plus amples informations sur cette pompe à incendie, voir le document intitulé « *Les sapeurs-pompiers de Saint-Lys* » sur la page web <https://saint-lys.fr/centre-de-secours/>.

*Soubde, Cazalot, Bertrand, Gouzy, Bouchard et Bourdoncle, candidat sur deux listes ; 1 ballottage.* »<sup>22</sup>

Le nouveau Conseil municipal fut installé le 10 décembre 1919. Cette séance vit l'élection d'un nouveau maire, Joseph BOUAS (onze suffrages et un bulletin blanc) et d'un nouvel adjoint, Jean SOUBDE. Marius SAVIGNOL figurait parmi les douze élus communaux et demeura conseiller municipal, mais il assista à fort peu de séances du Conseil au cours de cette mandature.

Il est à noter qu'en 1919, « SAVIGNOL (M.), pharmacien », donna, comme adresse, le boulevard de Strasbourg, à Toulouse.<sup>23</sup>

En août 1920, M. SAVIGNOL figure sur la liste des membres de la « Société d'histoire de la Pharmacie. »<sup>24</sup>

Les documents des archives communales de Saint-Lys, notamment les registres de délibérations du Conseil municipal, témoignent de l'activité de M. SAVIGNOL (qui restait conseiller municipal de Saint-Lys), en tant qu'élu du Département, dans le domaine de l'électrification des communes du canton :

*« Le 5 janvier 1922, M. SAVIGNOL, conseiller général, informé de la décision du conseil municipal, réunit dans la salle de la mairie les maires des principales communes du canton pour former un syndicat d'électrification dont il prend la présidence. Il promet de s'occuper activement de la question de l'électrification du canton. Hélas, l'année s'écoule sans qu'aucune réunion ne soit organisée, ni qu'aucune proposition ne soit formulée. »*<sup>25</sup>

Le 5 février 1922, après que M. BOUAS ait lu au Conseil municipal une communication de M. SAVIGNOL, conseiller général, les élus décidèrent de s'associer au projet de fondation d'un syndicat des communes du canton pour la création « d'un réseau rural d'énergie électrique. »

Marius SAVIGNOL fit une intervention lors du Conseil municipal du 11 février 1923 à propos de la question de l'éclairage électrique ; quatre personnes, dont MM. BOUAS et SAVIGNOL, furent désignés pour former une commission chargée d'étudier les propositions faites par la société « L'union électrique du Tarn ».

*« Une réunion des maires du canton et des communes environnantes est prévue pour le 20 février. À cette assemblée, M. SAVIGNOL présente un projet de la Société Union Électrique du Tarn (UET). Toutes les communes représentées à la réunion seraient électrifiées mais dans un délai non précisé. M. BOUAS expose un autre projet, plus restreint mais d'une réalisation très rapide et beaucoup plus économique. Il concernerait uniquement les communes de Fonsorbes, Fontenilles, Saint-Lys et Sainte-Foy. M. BOUAS a demandé un devis à la Société Pyrénéenne d'Énergie et il serait bon que M. SAVIGNOL apporte dans trois semaines un avant-projet de l'UET concernant tout le canton et un autre pour l'électrification des quatre communes seulement. Après la réception des documents, les maires sont de nouveau convoqués pour le 26 mars. Après examen des chiffres, il résulte que le projet des quatre communes ferait économiser 60.000,00 francs et qu'il offrirait une chance de voir se concrétiser presque immédiatement le rêve de leurs habitants. Les communes non concernées essayent d'infléchir ce choix au nom de la solidarité. Mais les maires des quatre principales agglomérations maintiennent qu'ils ne veulent étudier que le projet restreint. Ils conviennent de se retrouver deux jours plus tard. Le 28 mars 1923, ils chargent le maire de Saint-Lys d'effectuer les démarches pour obtenir les devis des différentes compagnies. Sans tarder, celui-ci prend contact avec l'Union Électrique du Tarn (UET) et la Pyrénéenne d'Énergie Électrique (PEE). Les propositions des deux compagnies sont examinées par les quatre maires qui décident, sous réserve de l'approbation de leurs conseils municipaux, de donner la préférence à la Pyrénéenne. Le 18 avril, la commission de l'éclairage de Saint-Lys entend les représentants de la PEE. M. SAVIGNOL émet quelques*

<sup>22</sup> Journal « L'Express du Midi » du mardi 2 décembre 1919, édition de Toulouse, 28<sup>e</sup> année – N° 9.810, page 1.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1919\\_12\\_02](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1919_12_02)).

<sup>23</sup> Revue mensuelle du « Touring Club de France », vingt-neuvième année, mai 1919, Paris, page 126.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64974718>).

<sup>24</sup> « Société d'Histoire de la Pharmacie : Liste des membres en août 1920 ». In : [Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie](http://www.persee.fr/doc/pharm_0995-838x_1920_num_8_27_1372), 8<sup>e</sup> année, n° 27, 1920, pp. 242-248 : p. 248 (voir : [http://www.persee.fr/doc/pharm\\_0995-838x\\_1920\\_num\\_8\\_27\\_1372](http://www.persee.fr/doc/pharm_0995-838x_1920_num_8_27_1372)).

<sup>25</sup> Extrait de : BOUHOURS (Christian), [Évolution de l'éclairage public à Saint-Lys](#). Édité par l'association « Art, culture et patrimoine de Saint-Lys » et la mairie de Saint-Lys, 1999, 14 folios (ici, folio 8).

réerves mais la commission décide de faire immédiatement convoquer le conseil municipal. »<sup>26</sup>

Au conseil du 22 avril 1923 (auquel M. SAVIGNOL n'assista pas), la concession fut attribuée à la « Société pyrénéenne d'énergie électrique ».

« Le 13 août 1923 fut déposé le traité de gré à gré pour la construction du réseau électrique par l'entreprise CAZELLE. Le conseil fut avisé que les demandes de subvention nationale et départementale se heurtaient à des difficultés imprévues. Le dossier devait tout d'abord être soumis au Génie rural avant d'être étudié par les services concernés. Devant les risques de retard très importants, voire de blocages de la réalisation du projet, et compte-tenu de l'urgence qu'il y avait à éclairer les rues, le conseil décide de présenter le dossier de demandes de subventions sans passer par l'examen du Génie rural. M. SAVIGNOL marque son désaccord en se retirant. En dépit de tous les obstacles, l'électrification de Saint-Lys est enfin cette fois en marche. »<sup>27</sup>

Marius SAVIGNOL cessa définitivement d'être conseiller municipal de Saint-Lys suite aux élections municipales du 17 mai 1925, qui virent la réélection du maire Joseph BOUAS et l'installation d'un nouveau Conseil municipal.

Dans un article de presse paru en 1928, ses adversaires politiques socialistes dressèrent un portrait à charge de M. SAVIGNOL en revenant sur ses années passées en tant que conseiller municipal de Saint-Lys :

« Biographie d'un arriviste.

C'est en 1895 que SAVIGNOL vint s'installer pharmacien à Saint-Lys. À ce moment, républicains et réactionnaires formaient deux partis continuellement en lutte ouverte. Les premiers, étroitement unis sans distinction de nuance contre les seconds toujours prêts à la bataille. Le Conseil municipal est essentiellement républicain, avec CHELLE maire. À peine arrivé, SAVIGNOL manœuvre adroitement, avec son bon garçonnisme affecté, il acquiert : la confiance des réactionnaires, leur rappelant son origine bonapartiste et ses études au Séminaire de Toulouse, et la sympathie des républicains leur parlant sans cesse de son passage à la faculté et de ses relations avec les étudiants républicains, si bien qu'aux élections de 1896, il est élu un des premiers sur la liste CHELLE.

Il ne tarde pas à commencer son œuvre machiavélique. Sa devise est « Diviser pour régner. » Modérés et radicaux se divisent ; lui reste neutre, dans l'expectative ; il est heureux de les voir s'entredéchirer. Il encourage tantôt les uns, tantôt les autres, semant sournoisement la haine et la discorde parmi ceux qui ont jusque là barré la route à la réaction. Il affecte la figure d'arbitre et se pose en médiateur dans leurs différends. Il prêche l'union des Saint-Lysiens et divise les républicains, si bien que de 1896 à 1900, son action néfaste au sein du Conseil municipal empêche toute action, toute activité communale. Il s'efforce à diminuer, à discréditer tous ses amis pour paraître le sauveur de la situation. Il se fait une clientèle électorale des plus hétéroclites. Son action dissolvante sur le parti républicain porte ses fruits. La réaction reprend courage, et aux élections de mai 1900, elle enregistre un succès qu'elle n'osait espérer.

Écartée du Conseil municipal depuis huit ans, elle envoie cinq des siens à la mairie avec VIEU et de SAUZET pour chefs de file. Le Conseil comprend donc cinq réactionnaires, six républicains, et SAVIGNOL, qui ne prend position pour personne. Il garde sa figure énigmatique ; il trompe tout le monde en souriant et annihile les initiatives de chacun.

Aucun projet ne peut aboutir, c'est le marasme complet. Tous ses efforts tendent à créer un parti amorphe : le Savignolisme. »<sup>28</sup>

## II/- Conseiller d'arrondissement (1907-1913), puis Conseiller Général du canton de Saint-Lys

---

<sup>26</sup> Extrait de : BOUHOURS (Christian), Évolution de l'éclairage public à Saint-Lys. Édité par l'association « Art, culture et patrimoine de Saint-Lys » et la mairie de Saint-Lys, 1999, 14 folios (folio 8).

<sup>27</sup> *Ibid.*, folio 9.

<sup>28</sup> Journal « Le Midi socialiste » du dimanche 22 janvier 1928, Toulouse, 21<sup>e</sup> année – N° 10.124, page 6. (Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_MIDSOC\\_1928\\_01\\_22](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_MIDSOC_1928_01_22)).



(1913 à 1937).

Marius SAVIGNOL fut candidat aux élections cantonales à Saint-Lys organisées le 21 juillet 1901, sans être élu. Il arriva en troisième position (avec 85 voix) derrière MM. PUNTOUS (912 voix, élu) et MARAVAL (conseiller sortant, 698 voix).<sup>29</sup>

Il fut élu conseiller d'arrondissement, pour le canton de Saint-Lys, en avril 1907 : il obtint 1269 voix, contre 254 voix à son adversaire, M. OULIÉ.<sup>30</sup>

Il fut à nouveau candidat aux élections cantonales du 28 août 1907, en tant que « *radical-socialiste, candidat du congrès radical* »<sup>31</sup>, et connut un nouvel échec, en obtenant 796 voix face au docteur PUNTOUS (« *conseiller sortant, patriote indépendant* »), qui recueillit 885 suffrages.<sup>32</sup>

En tant que conseiller d'arrondissement, M. SAVIGNOL participa à la première partie de la session du Conseil d'arrondissement organisée à la Sous-préfecture de Muret en août 1908. Il y fit deux propositions : l'une, « *que la chaux grasse destinée à l'agriculture bénéficie sur le réseau départemental [de chemin de fer] du tarif réduit appliqué sur les lignes d'intérêt général* » ; la seconde, sur l'« *établissement de la ligne d'Aurignac à Toulouse par son raccordement à Seysses.* » Ces deux propositions furent approuvées par ledit Conseil, qui émit des vœux officiels en leur faveur.<sup>33</sup>

En 1910, « *comme pour le conseil général, les membres des conseils d'arrondissement dont le mandat expire seront soumis à la réélection le 24 juillet. Voici leurs noms par arrondissement. [...] Arrondissement de Muret : [...] Saint-Lys, M. SAVIGNOL.* »<sup>34</sup>

Ce dernier fut réélu conseiller d'arrondissement lors de ces élections, à l'occasion desquelles il obtint 1057 voix.<sup>35</sup>

Marius SAVIGNOL était toujours conseiller d'arrondissement lorsqu'il se présenta aux élections cantonales de 1913<sup>36</sup>. Le 10 août de cette année-là, il fut élu conseiller général du canton de Saint-Lys. Il l'emporta face au conseiller général sortant, le docteur PUNTOUS, conservateur.<sup>37</sup>

Marius SAVIGNOL conserva ce mandat jusqu'en 1937 et siégea en tant que radical-socialiste.

En septembre 1913, il faisait partie, au sein de l'instance départementale, de la « *3<sup>e</sup> Commission : Bâtiments et biens départementaux, routes, chemins, cours d'eau* » et de la Commission des Finances.<sup>38</sup>

---

<sup>29</sup> Journal « L'Express du Midi » du mardi 23 juillet 1901, 11<sup>e</sup> année – N° 3.302, page 1.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1901\\_07\\_23](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1901_07_23)).

<sup>30</sup> Journal « L'Express du Midi » du mardi 16 avril 1907, 17<sup>e</sup> année – N° 5.284, page 3.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1907\\_04\\_16](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1907_04_16)).

<sup>31</sup> Journal « L'Express du Midi » du lundi 22 juillet 1907, 17<sup>e</sup> année – N° 5.381, page 3.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1907\\_07\\_22](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1907_07_22)).

<sup>32</sup> Journal « L'Express du Midi » du mardi 6 août 1907, 17<sup>e</sup> année – N° 5.396, page 3.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1907\\_08\\_06](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1907_08_06)).

<sup>33</sup> Journal « L'Express du Midi » du mercredi 12 août 1908, 18<sup>e</sup> année – N° 5.760, page 3.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1908\\_08\\_12](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1908_08_12)).

<sup>34</sup> Journal « L'Action Pyrénéenne, Organe quotidien de Défense Sociale et Religieuse » du lundi 13 juin 1910, 20<sup>e</sup> année – N° 6.416, page 3 (Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1910\\_06\\_13](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1910_06_13)).

<sup>35</sup> Journal « L'Express du Midi » du mardi 26 juillet 1910, N° 6.459, page 2.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1910\\_07\\_26](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1910_07_26)).

<sup>36</sup> Journal Officiel du 2 octobre 1913, page 8726 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62813326/f2>).

<sup>37</sup> Journal « L'Express du Midi » du lundi 4 août 1913, 23<sup>e</sup> année – N° 7.545, page 2.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1913\\_08\\_04](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1913_08_04)).

<sup>38</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de M. Léon Hyérard, Préfet du Département – Deuxième session de 1913 ». Imprimerie Douladoure-Privat, Toulouse, 1914, pp. 10 et 15 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57113610>).

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 1913, au cours d'une discussion sur les passages à niveau, M. SAVIGNOL évoqua les problèmes causés par l'absence d'un tel dispositif « sur la route n° 3, à la gare Saint-Cyprien » pour la ligne vers Auch.<sup>39</sup>

Le même jour, M. SAVIGNOL évoqua le sujet du « *Transport des corps des militaires décédés* ». En effet, en tant que maire de Saint-Lys, M. SAVIGNOL fut confronté aux difficultés soulevées par le décès de Jean ROCACHÉ, Chasseur au 14<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs Alpains, tué au Maroc le 7 janvier 1913, et dont les parents, qui habitaient Saint-Lys, voulaient faire rapatrier le corps pour l'inhumer dans le cimetière communal<sup>40</sup> :

« M. SAVIGNOL : Avant de lever la séance, permettez-moi de vous faire la proposition suivante : Je demanderai que le département se chargeât du transport des corps des soldats tués à l'ennemi. Un soldat originaire de Saint-Lys a été tué au Maroc ; nous avons fait des démarches en vue du rapatriement de sa dépouille mortelle. Ces démarches n'ont pas eu de suites favorables puisque le ministère, ou plutôt le général nous a répondu que le corps avait été identifié, mais ne serait renvoyé à la famille que si la commune contribuait pour une part à la dépense. Je trouve ce procédé assez étrange. Il me semble que l'État pourrait rendre le corps des soldats qui sont morts. Demander une indemnité, c'est augmenter la peine de la famille, c'est l'humilier, surtout lorsqu'elle n'est pas en bons termes avec le maire de sa commune ou la municipalité existante. J'estime qu'il y a là une question d'humanité que je recommande tout particulièrement à l'attention du Conseil général.

M. le Président : Vous voudrez bien avoir l'obligeance, mon cher collègue, de rédiger pour demain une proposition qui sera renvoyée à la Commission des finances. »<sup>41</sup>

Le lendemain 2 septembre 1913, cette même question fut à nouveau évoquée lors de la séance :

« *Transport des militaires tués dans les expéditions coloniales.*

M. SAVIGNOL : Je vais, si vous le permettez, vous donner lecture de la proposition que j'avais formulée hier au sujet du transport des corps des militaires décédés. En présence de la méthode employée par l'Administration militaire qui consiste à demander aux communes une participation aux dépenses occasionnées par le transport des corps des soldats tués dans les expéditions coloniales ;

Attendu que les maires et conseillers municipaux se trouvent dans l'alternative ou de céder à un acte d'humanité ou de défendre les intérêts communaux contre les obligations qui reviennent entièrement à l'État et d'augmenter ainsi, par de longues discussions administratives, l'anxiété des parents éprouvés ;

Que d'autre part, il convient d'épargner aux familles, lorsqu'elles se trouvent en désaccord avec les municipalités, de joindre à leur douleur l'humiliation d'une libéralité ;

Le Conseil général prie M. le Préfet de présenter à M. le Ministre de la Guerre, les doléances du Conseil général contre cette aggravation de charges que seul l'État devrait supporter.

M. le Président : Ne pourriez-vous pas indiquer que cette charge doit incomber essentiellement à l'État ?

M. SAVIGNOL : Il n'en est malheureusement pas ainsi.

M. CADÉAC : Je demande que l'Algérie soit assimilée aux autres colonies.

M. le Président : On comprendra dans ce vœu l'Algérie, les colonies et les protectorats.

M. LEYGUE (H.) : Ne croyez-vous pas, avant d'entrer dans l'examen d'une question de cette nature, qu'il serait préférable d'en saisir le Parlement. Je veux bien adopter le crédit, cependant je ne dois pas vous cacher que de grandes difficultés surgiront au point de vue du transport des corps. D'autre part, je crois que l'autorité militaire doit seule payer la dépense.

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, pp. 22-23.

<sup>40</sup> Dans le cimetière du Village à Saint-Lys, un monument commémoratif en hommage à ce soldat tué à l'ennemi a été érigé sur la concession n° B-001 ; toutefois, son corps n'y est pas inhumé puisque sa sépulture se trouve toujours au Maroc, à Casablanca (Information disponible sur le site du Ministère de la Défense « *Mémoire des Hommes – Sépultures de Guerre* » <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>).

<sup>41</sup> *Ibid.*, pp. 24-25.

M. SAVIGNOL : *Ce n'est que lorsque le corps est identifié que l'autorité militaire demande à la commune de concourir à la dépense du transport. Ce sont là des chinoiseries administratives, ainsi que l'a dit tout-à-l'heure M. DUFIN.*

M. LEYGUE (H.) : *Je crois que nous devrions protester contre l'application de la loi, telle que l'État la comprend, et dire que les Français morts au service de la Patrie doivent être rendus à leur famille par les soins du Ministère de la Guerre. Puisque l'État reconnaît avoir identifié le corps, pourquoi n'exigerait-on pas qu'il en assurât la réintégration.*

M. SAVIGNOL : *C'est qu'il commence toujours par nous dire : Nous n'avons pas pu identifier. Puis, sur l'insistance des familles, il nous impose la réintégration du corps.*

M. le Président : *À mon avis, si le département vote un crédit, nous paraîtrons faiblir. Or, notre pensée commune est de nous opposer aux agissements de l'État qui devrait supporter la totalité de cette charge. Dans ces conditions, voici ce que je vous propose : vous pourriez en même temps que vous allez émettre le vœu de M. SAVIGNOL, charger les sénateurs et députés du département de faire une démarche auprès des Pouvoirs publics, d'agir soit à la Chambre, soit au Sénat, et si au mois d'avril un résultat n'était pas atteint, nous verrions les dispositions qu'il y aurait lieu de prendre.*

M. le Président : *Il faudrait alors supprimer le vote d'un crédit.*

*Voix diverses : Parfaitement.*

M. le Président : *Je supprime le crédit et je prie M. le Préfet d'intervenir auprès des Pouvoirs publics. M. le Préfet me communique à l'instant le texte de la loi des finances du 30 juillet dernier qui règle la question soulevée par M. SAVIGNOL. Je vais vous en donner lecture :*

*"Article 52 : Les corps des militaires de tous grades des armées de terre et de mer, morts en activités de service ou demeurés après leur mise en réforme dans un hôpital militaire jusqu'à leur décès, seront rapatriés au frais de l'État du lieu de décès à la résidence habituelle des plus proches parents, toutes les fois que ceux-ci en feront la demande et qu'ils seront reconnus être dans une situation nécessitante".*

M. LEYGUE (H.) : *M. SAVIGNOL et le Conseil général n'ont, dans ces conditions, qu'à demander l'application de la loi.*

M. le Président : *Ce texte qui, je crois, est un élément nouveau et très important, règle définitivement la question. »<sup>42</sup>*

Lors de la séance du 2 septembre 1913, quatre conseillers généraux, dont M. SAVIGNOL, furent désignés pour assister aux commémorations du septième centenaire de la bataille de Muret le dimanche 14 septembre suivant.<sup>43</sup>

Lors de la séance du 3 septembre 1913, M. SAVIGNOL fit adopter à l'assemblée départementale « *le vœu qu'à l'avenir, l'examen des plans, l'établissement du cahier des charges et le mode d'adjudication [...] des constructions communales [...] soient rigoureusement vérifiés par l'Administration, dans l'intérêt des communes et du département qui les subventionne.* »<sup>44</sup>

Le même jour, M. SAVIGNOL fut le rapporteur de dossiers de demandes de subventions adressées au Conseil général par les communes de Burgalais et Fos pour des « *travaux d'adduction d'eau potable* », ainsi qu'à propos de la concession de lignes d'autobus.<sup>45</sup>

Le 4 septembre 1913, M. SAVIGNOL intervint dans le débat « *sur le service de l'assistance médicale gratuite [et sur] la part incombant aux communes et au département.* » Il fut lui-même désigné, avec deux autres conseillers généraux, pour faire partie du « *Conseil des familles des enfants assistés.* »<sup>46</sup>

Le même jour, il prit part à la discussion relative aux projets présentés par la Compagnie des chemins de fer du Sud-Ouest, notamment « *sur le passage supérieur des lignes de la rive gauche sur la ligne*

---

<sup>42</sup> *Ibid.*, pp. 51-54.

<sup>43</sup> *Ibid.*, pp. 57-60.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>45</sup> *Ibid.*, pp. 128-130.

<sup>46</sup> *Ibid.*, pp. 203-205 et 208.

d'Auch. »<sup>47</sup>

Au cours de la séance du 5 septembre 1913, M. SAVIGNOL évoqua le dossier des « *Trains de banlieues* ».

*Monsieur SAVIGNOL : Puisqu'on agite la question des tramways, je vais vous proposer le vœu suivant :*

*Considérant que le Conseil général est désireux de desservir la banlieue de Toulouse, attendu que le département possède quelques lignes de chemin de fer qui pourraient être employées à cet usage, qu'en particulier la ligne de Toulouse – Saint-Lys – Sainte-Foy-de-Peyrolières semble spécialement désignée pour un essai de la part de la Compagnie des chemins de fer du Sud-Ouest,*

*Décide : de prier la compagnie de remettre à l'étude un service de trains en nombre suffisant entre Toulouse, Saint-Lys et Sainte-Foy-de-Peyrolières pour assurer le service désiré.*

*M. LEYGUE (H.) : C'est justement ce que la Compagnie propose par une lettre d'aujourd'hui. Je suis heureux que vous l'ayez devancée. »<sup>48</sup>*

Le même jour, M. SAVIGNOL se fit le rapporteur de plusieurs dossiers : demande de subvention présentée par la commune d'Arbas pour des « *travaux d'adduction d'eau potable* », réalisation du groupe scolaire de la commune d'Alan, demandes de subventions présentées par plusieurs communes pour la construction de maisons d'école.<sup>49</sup>

À l'occasion de la séance du 8 septembre 1913, il fit adopter un vœu concernant les « *tarifs douaniers pharmaceutiques* », réclamant « *que la commission nommée pour la révision du tarif pharmaceutique prépare une demande d'exonération des droits de douane pour les drogues pharmaceutiques et l'abolition des droits sur les alcools destinés à la préparation des médicaments.* »<sup>50</sup>

Le lundi 15 décembre 1913, il fut désigné par l'assemblée départementale « *pour faire partie du Conseil d'administration de l'École normale d'institutrice.* »<sup>51</sup>

Au cours de la séance du 21 mars 1914, M. SAVIGNOL demanda à ses collègues du Conseil Général à ce que « *les trois trains directs, dits de banlieue, mis en circulation entre Saint-Lys, Sainte-Foy et Toulouse soient maintenus* », malgré « *l'établissement des tramways suburbains sur la ligne de Toulouse-Boulogne.* »<sup>52</sup>

Il émit le vœu, lors de la séance du 19 mai 1914, « *qu'un abri pour les voyageurs soit établi sur un point de la ligne [de chemin de fer] de Toulouse à Pailhès.* »<sup>53</sup>

Le 20 mai 1914, lors d'une discussion sur les dates des permissions à accorder aux militaires pour qu'ils puissent effectuer les travaux agricoles dans leur région, M. SAVIGNOL expliqua que le canton de Saint-Lys connaissait « *deux périodes très importantes : celle des vendanges et celle des fourrages* », réflexion qui nous renseigne sur la place de l'agriculture, et notamment de la viticulture, à Saint-Lys au début

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, pp. 221-222.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>49</sup> *Ibid.*, pp. 303-307.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 334.

<sup>51</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil général du département de la Haute-Garonne – Deuxième session extraordinaire de 1913 ». Imprimerie Douladoure-Privat, Toulouse, 1914. Séance du lundi 15 décembre 1913, p. 26.

(<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56981067>).

<sup>52</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du Département de la Haute-Garonne – Session extraordinaire de mars 1914 ». Imprimerie Douladoure-Privat, Toulouse, 1914, 82 pages. Séance du 21 mars 1914, pp. 53-55.

(<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695978j>).

<sup>53</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances – Première session de 1914 ». Imprimerie Douladoure-Privat, Toulouse, 1914, p. 48 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57151263>).



du XX<sup>e</sup> siècle.<sup>54</sup>

Le surlendemain 22 mai, M. SAVIGNOL revint sur cette question, à propos cette fois-ci des réservistes : *« J'attire tout particulièrement votre attention, M. le Président, sur les mécaniciens des machines à battre et à dépiquer le blé qui se voient refuser des sursis pendant l'été. C'est cependant la seule époque de l'année où ils travaillent pour les besoins de tous. »*<sup>55</sup>

Le même jour, à propos des fouilles archéologiques menées à Saint-Bertrand-de-Comminges, M. SAVIGNOL dit : *« J'insisterai surtout pour que les trésors trouvés en effectuant ces fouilles ne soient pas vendus à l'étranger. Des faits de ce genre se sont produits dans le Lot. C'est pourquoi je désirerais qu'une surveillance fut exercée sur les fouilles de Saint-Bertrand, afin d'éviter, surtout pendant l'été, où les touristes affluent, que les divers objets trouvés ne quittent pas le département. »*<sup>56</sup>

Depuis la séance du 4 septembre 1913, M. SAVIGNOL faisait partie d'une Commission de huit membres *« nommée par M. le Préfet avec mission d'étudier le tarif pharmaceutique en vigueur pour le service de l'assistance médicale gratuite. »* Il s'exprima sur cette question le 22 mai 1914.<sup>57</sup>

Le lendemain 23 mai, M. SAVIGNOL était le rapporteur de plusieurs dossiers :

- Renouvellement des baux des gendarmeries de Verfeil et Montréjeau.
- *« Mise à la réforme d'objets mobiliers »* provenant de l'École Normale : *« D'après les conclusions du rapport [de M. l'Architecte départemental], il est nécessaire d'attendre le passage du chiffonnier pour connaître l'importance des sommes que le Conseil général pourra porter au Chapitre des recettes du budget sur cet objet. Vous me permettrez d'ajouter que je crois cette réponse plus riche de froide ironie que d'argent. »*
- Étude d'une demande de subvention présentée au Conseil général par un comité se proposant d'élever un monument à l'artiste Armand FALGUIÈRE, et vote d'une subvention de 4.000,00 francs.<sup>58</sup>

Le 29 septembre 1914, M. SAVIGNOL attira l'attention de l'assemblée départementale sur la question de l'*« Exercice de la médecine et de la pharmacie – Vœu »*, en prenant notamment pour exemple le cas de Saint-Lys :

*« Le Conseil général, considérant qu'il importe de ne pas laisser sans secours médicaux et pharmaceutiques la population civile, qu'en dehors de la question humanitaire cette situation pourrait entraîner un peu de démoralisation chez les soldats lorsqu'ils connaîtraient l'abandon de leur famille par la Nation, émet le vœu :*

1)- *Que la collaboration la plus étroite unisse, dans cette œuvre de bien public, l'Administration civile et militaire pour résoudre rapidement et par tous les moyens possibles à l'avantage des malades les situations que leur signaleront les représentants des populations intéressées ;*

2)- *Que la plus grande vigilance soit portée, par les pouvoirs publics, pour permettre l'approvisionnement de médicaments aux médecins civils.*

*En ce qui concerne la première question, j'ai à vous signaler le cas de toute une région, qui s'étend de Toulouse à Rieumes et de L'Isle-Jourdain à Muret, et qui est privé de tout produit pharmaceutique. Certains villages, tels que Léguevin, Saint-Lys, Le Lherm, ne possèdent plus de médecins, ni de pharmaciens. J'ai fait des démarches auprès de M. le Préfet, qui m'a accueilli avec sa bienveillance habituelle et qui, du reste, a fait tous ses efforts pour me donner satisfaction. Malheureusement, ces efforts n'ont pas eu le bonheur d'être pris en considération par le Service de Santé : vous nous aviez fait accorder, M. le Préfet, le retour du pharmacien de Saint-Lys ; Eh ! bien, je dois vous dire que, malgré le télégramme*

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, pp. 53-55.

<sup>55</sup> *Ibid.*, pp. 116-118.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>57</sup> *Ibid.*, pp. 143-149.

<sup>58</sup> *Ibid.*, pp. 239-242.

que vous aviez bien voulu envoyer à l'autorité militaire, le chef de service de l'hôpital de Montauban, où est actuellement le pharmacien en question, n'a pas permis le retour de ce dernier. D'autre part, les médecins font toujours défaut dans nos campagnes et je me vois dans l'obligation de vous avouer, M. le Préfet, qu'en ce moment vous pourriez me faire conduire à la prison Saint-Michel pour exercice illégal de la médecine (Rires). Ne pouvant pas continuer d'assumer une responsabilité semblable, je vous demande encore une fois, M. le Préfet, d'intervenir auprès de l'autorité militaire, pour que les populations dont je parlais tout-à-l'heure, ne soient pas abandonnées. Et, puisque à la Commission des finances il a été question d'automobile pour le transport des blessés, je demande qu'il en soit mise une à la disposition des médecins faisant partie des hôpitaux militaires de Sainte-Foy et de Léguevin, pour leur permettre de faire des tournées dans nos campagnes. Déjà quelques réservistes et quelques blessés sont rentrés dans leurs foyers et ont été surpris que l'on abandonnât ainsi leurs familles, alors qu'avant leur départ on avait promis de veiller à leur tranquillité et à leur santé.

M. le Préfet : Je renouvellerai, dans le même sens les démarches que, d'accord avec vous, j'ai déjà faites, M. SAVIGNOL, et j'espère qu'elles seront cette fois couronnées de succès.

M. SAVIGNOL : Je vous remercie, M. le Préfet. »<sup>59</sup>

Au cours de la même séance, M. SAVIGNOL interrogea également le Préfet sur la question des réquisitions de grains dans les campagnes, qui lésaient les agriculteurs, et émit le vœu « que des mesures rigoureuses soient prises par les Pouvoirs publics pour protéger les producteurs et les consommateurs contre les jeux de spéculations des intermédiaires. »<sup>60</sup>

Marius SAVIGNOL revint le lendemain mercredi 30 septembre 1914 sur la question de l'approvisionnement en blé et farine : « J'ai reçu ce matin une lettre de mon adjoint dans laquelle il me prévient qu'hier, jour de marché à Saint-Lys, les boulangers, en présence de l'augmentation des farines, ont décidé de fermer leur établissement si cet état de chose persistait. [...] Il serait inadmissible que les agriculteurs vendant le blé bon marché achetassent le pain cher. » Le Préfet expliqua que l'augmentation des prix des farines était une conséquence de l'arrivée sur le marché des blés en provenance d'Argentine, et que la question serait abordée par la « Commission d'alimentation civile » devant se réunir le samedi suivant.<sup>61</sup>

Lors de la session de septembre 1914, le Conseil général constitua « un fonds de réserve pour dépenses imprévues », dont 150.000,00 francs mis à la disposition de la Chambre de Commerce de Toulouse pour assurer, avec la participation financière de l'État et de la ville de Toulouse, « l'alimentation en blés et farines des populations du département. » Deux conseillers généraux, MM. FEUGA et SAVIGNOL, furent désignés par l'assemblée départementale pour suivre ce dossier.<sup>62</sup>

Le 12 avril 1915, M. SAVIGNOL faisait adopter au Conseil général le vœu « que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour conserver au blé une valeur rémunératrice, et au pain des taxes modérées. »<sup>63</sup>

Le 26 mai 1915, M. SAVIGNOL faisait adopter aux élus de l'assemblée départementale « le rapport de M. l'architecte départemental engageant la dépense de 4.500,00 francs pour réparations et travaux divers au Tribunal civil de Muret. »<sup>64</sup> Il fit ensuite approuver le vœu suivant, en soutien au monde agricole :

---

<sup>59</sup> « Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport de M. Léon HYÉRARD, Préfet du département – Deuxième session de 1914 ». Imprimerie Douladoure-Privat, Toulouse, 1914, pp. 15-17 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56967021>).

<sup>60</sup> *Ibid.*, pp. 21-23.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>62</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances – Deuxième session ordinaire de 1915 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1915, p. 134 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698289v>).

<sup>63</sup> « Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances – Première session de 1915 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1915, pp. 19-20 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5697354p>).

<sup>64</sup> « Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances – Session extraordinaire de mai 1915 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1915. Séance du 26 mai 1915, p. 54 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5701034s>).

« *Le Conseil Général de la Haute-Garonne, ému des difficultés éprouvées par les producteurs de denrées périssables [« condiments, primeurs et fleurs »] dans l'envoi des marchandises, prie le gouvernement de modifier en leur faveur le régime des transports [ferroviaires] actuellement en vigueur.* »<sup>65</sup> M. SAVIGNOL présenta ensuite un « *rapport sur la situation des blés et des farines* » et sur les méfaits de la spéculation sur les grains en cette période de guerre.<sup>66</sup> Il fit partie d'une commission composée de cinq membres à qui il fut donné « *mandat de concourir, avec la Chambre de commerce, à la répartition des denrées et à l'établissement du prix.* »<sup>67</sup>

En août 1915, M. SAVIGNOL fit partie du Conseil de famille des pupilles de la Nation.<sup>68</sup>

Le même mois, la Chambre de Commerce de Toulouse « *remettait une situation arrêtée au 31 juillet. [...] La Sous-commission de l'Alimentation civile, réunie deux jours après la séance de la Chambre, approuva à son tour à l'unanimité le rapport de M. GÉRARD ainsi que les différents tableaux qu'il contient. MM. FEUGA et SAVIGNOL, conseillers généraux ; RIEU et BLANC, conseillers municipaux, et M. DELFORT, l'actif et sympathique directeur de la Société l'Épargne, qui font partie de la Sous-commission sans faire partie de la Chambre de Commerce, furent unanimes à reconnaître le soin avec lequel cette importante opération fut conduite et les heureux résultats qu'elle a donnés. Ils estimèrent que la perte est insignifiante si on la compare au service rendu à la population et aux économies qu'elle a procurées au département tout entier.* »<sup>69</sup>

Lors de la séance du 17 août 1915 au Conseil général, M. SAVIGNOL s'exprima ainsi : « *J'ai l'honneur de vous proposer d'adopter l'adresse suivante : "Le Conseil général de la Haute-Garonne adresse à notre vaillante armée l'expression de sa patriotique admiration et félicite particulièrement le 17<sup>e</sup> Corps constitué par les Enfants de notre région, des récompenses et mises à l'ordre du jour, que lui ont valu son courage, sa discipline et son esprit de sacrifice". Cette adresse est adoptée par acclamations.* »<sup>70</sup>

Le même jour, M. SAVIGNOL présenta un « *Rapport sur la situation des blés au 31 juillet 1915.* » À l'issue de cette présentation, les élus départementaux votent pour que « *le Conseil général, d'accord avec la chambre de commerce et la ville de Toulouse, [continue] à assurer l'alimentation en blés et farines des populations du département.* »<sup>71</sup>

Le 28 septembre 1915, M. SAVIGNOL donna lecture du rapport sur le budget des écoles normales pour l'exercice 1916.<sup>72</sup>

Le lendemain, il fut désigné, avec trois autres conseillers généraux, « *pour faire partie du Comité de contrôle de l'école de rééducation professionnelle des mutilés.* »<sup>73</sup>

Le même jour, M. SAVIGNOL :

- intervint sur la question de l'« *Assistance aux militaires tuberculeux* », et fit voter une somme de 3.000,00 francs pour venir en aide aux soldats ayant contracté cette maladie aux armées.<sup>74</sup>
- intervint sur la question des subventions à verser « *aux communes pour constructions ou*

---

<sup>65</sup> *Ibid.*, pp. 54-55.

<sup>66</sup> *Ibid.*, pp. 56-65.

<sup>67</sup> « Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances – Première session de 1916 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1916, pp. 136 et suivantes (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5708133w>).

<sup>68</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances – Deuxième session ordinaire de 1915 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1915, p. 362 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698289v>).

<sup>69</sup> « *Le Journal des Chambres de Commerce* » du 25 juin 1916, année 1916 – n° 12, pp. 204-205.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5769638n>).

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>71</sup> *Ibid.* pp. 40-48.

<sup>72</sup> *Ibid.*, pp. 148-149.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>74</sup> *Ibid.* pp. 174-177.

*réparations de maisons d'école.* »<sup>75</sup>

- présenta le dossier sur « *Asile de Braqueville – Caisses des retraites du personnel infirmier – Modification au règlement [...]. Rapport du Directeur [...]. Comptes et budgets – Prix de journée.* »<sup>76</sup>

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> mai 1916, M. SAVIGNOL plaida en faveur d'un ancien projet de canal maritime des Deux Mers, qui aurait permis aux navires de fort tonnage de traverser le Sud-Ouest, dans le but de revitaliser l'économie régionale.<sup>77</sup>

Le lendemain 2 mai, M. SAVIGNOL présentait un rapport sur un sujet fort important : l'alimentation du département en blés et farines pour le ravitaillement de la population civile.<sup>78</sup>

Lors de la séance du 3 mai, M. SAVIGNOL, avec trois autres conseillers généraux, fit adopter le vœu que l'autorité militaire permit le rétablissement des communications téléphoniques avec tout le sud-ouest de la France, et plus seulement avec les cinq départements strictement limitrophes de la Haute-Garonne.

Le lendemain 4 mai, M. SAVIGNOL présentait, en tant que rapporteur du dossier, le projet de session à l'État de l'asile de Braqueville, en raison de l'implantation de la Poudrerie de Toulouse dans son voisinage.<sup>79</sup>

Lors de la seconde session de 1916, M. SAVIGNOL fut membre de la Deuxième commission et fit partie du « *Conseil de famille* » des Pupilles de la Nation.<sup>80</sup>

Au cours de la séance du 2 octobre 1916, M. SAVIGNOL s'inquiéta de la « *Nouvelle réduction du service des trains* » qui frappait la Compagnie des chemins de fer du Sud-Ouest en cette pleine période de guerre et, avec d'autres élus du Département, interpella le préfet sur ce sujet.<sup>81</sup>

Le lendemain, M. SAVIGNOL présentait, en tant que rapporteur du dossier, la « *Situation morale et financière – Comptes et budgets* » de l'asile de Braqueville, et évoquait à nouveau le projet de cession à l'État des bâtiments de cet établissement<sup>82</sup> (projet finalement non réalisé).

Le 4 octobre 1916, à la demande de « *plusieurs propriétaires* » (que l'on peut imaginer étant notamment de Saint-Lys et de son canton, à forte prédominance rurale), M. SAVIGNOL intervint auprès du préfet pour lui réclamer de faciliter l'utilisation des prisonniers de guerre allemands pour les travaux agricoles, pour l'inciter à soutenir les propriétaires condamnés par la justice dans le cadre des réquisitions de vins par l'Intendance militaire, et pour lui demander des explications à propos de la taxation sur la vente du lait.<sup>83</sup>

Le lendemain 5 octobre, M. SAVIGNOL priait « *M. le préfet de vouloir bien prendre les mesures nécessaires en vue de faciliter autant que possible la vente des mules et des mulets* », dont l'exportation vers l'étranger avait été interdite par le Gouvernement « *par suite du manque d'animaux de trait* ». Le même jour,

---

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>76</sup> *Ibid.*, pp. 209-215.

<sup>77</sup> « Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport du préfet et procès-verbaux des séances – Première session de 1916 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1916. Séance du 1<sup>er</sup> mai 1916, pp. 16-18 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5708133w>).

<sup>78</sup> *Ibid.*, séance du 2 mai 1916, pp. 21-28.

<sup>79</sup> *Ibid.*, séance du 4 mai 1916, pp. 115-130.

<sup>80</sup> Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5696177p>.

<sup>81</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil général du département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1916 ». Toulouse, imprimerie Douladoure, 1917. Séance du 2 octobre 1916, pp. 12-15. (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56962489>).

<sup>82</sup> *Ibid.*, séance du 3 octobre 1916, pp. 65-79.

<sup>83</sup> *Ibid.*, séance du 4 octobre 1916, pp. 99-107.



M. SAVIGNOL faisait adopter par le Conseil Général un vœu relatif à la préparation militaire, réclamant « *que les chefs de société de gymnastique actuellement mobilisés soient chargés, de préférence à toute autre personne, de la direction des centres où ils ont exercé l'instruction de la jeunesse avant la mobilisation.* »

Le 26 octobre 1916, M. SAVIGNOL se trouvait en Italie avec plusieurs autres membres du « *Comité franco-italien de Toulouse* » : ce jour-là, leur délégation fut reçue à la Chambre de Commerce à Naples. Leur mission : contribuer à « *l'établissement d'une entente cordiale commerciale entre les deux grands peuples latins que la fraternité des armes réunit dans une aspiration commune et que le intérêts pécuniaires contraires ne doivent pas heurter. L'harmonie économique doit exister parfaite dans une même famille dont les membres sont appelés à travailler dans un but unique, la prospérité commune procurée par des moyens mis en commun contre la prépondérance commerciale de l'Allemagne dans l'avant-guerre et qu'elle s'efforcera de raffermir dans l'après-guerre.* »<sup>84</sup>

Lors de la séance du 16 avril 1917 au Conseil Général, M. SAVIGNOL défendit la viticulture, arguant qu'elle constituait « *une des principales ressources des régions du Centre et du Midi* » et que son développement contribuerait au relèvement de l'économie régionale. Il expliqua à l'assemblée départementale que, s'étant rendu en Italie l'année précédente au sein d'une mission française, il était alors chargé des questions agricoles et qu'il fut interrogé outre-Alpes sur la question des tarifs douaniers en la matière. Selon lui, les régions du Midi devaient faire l'objet d'une faveur particulière dans les relations de commerce avec les pays alliés, notamment en matière de facilités douanières.<sup>85</sup>

Le même jour, M. SAVIGNOL, évoquant la question du transport ferroviaire, s'inquiétait « *du mauvais état manifeste dans le quel se trouv[ai]ent certaines parties de la ligne de Boulogne [-sur-Gesse]* », passant par le canton de Saint-Lys, et demanda au Préfet « *pourquoi cette ligne ne fonctionn[ait] plus* ». Le Préfet lui répondit : « *Je crois pouvoir annoncer à M. SAVIGNOL que la circulation va être reprise incessamment sur la ligne de Boulogne* ». <sup>86</sup>

Le lendemain, M. SAVIGNOL abordait le même sujet :

« *Messieurs, je me permets de vous parler du tronçon de la ligne de Sainte-Foy-de-Peyrolières à Fonsorbes. Voici comment était organisé le service avant la suppression du trafic. Le train qui partait de Sainte-Foy à 6 heures du matin pour arriver à 6 heures 20 à Fonsorbes en vue de rejoindre un train allant de Toulouse à Boulogne prend rarement des voyageurs. Or, ceux qui arrivent à 6 heures et demi à Fonsorbes sont obligés d'attendre le train de Boulogne qui passe à 10 heures. Les mêmes inconvénients se reproduisent pour les trains de retour, les voyageurs qui arrivent à 5 heures sont obligés d'attendre le train jusqu'à 7 heures. Si au lieu de maintenir ce système de correspondance qui entraîne une dépense de 400 à 420 kilogrammes [de charbon], on établissait un service direct deux fois par semaine seulement, on aurait l'avantage de desservir le canton de Saint-Lys, la banlieue de Toulouse et celui de dégager le train de Boulogne qui est encombré par les voyageurs des premières localités. Je crois que cette modification donnerait satisfaction à tout le monde.*

M. le Préfet : *Je ne demande pas mieux que d'intervenir auprès de la Compagnie du Sud-Ouest pour lui suggérer ce modus vivendi, qui me paraît raisonnable, mais il est possible que des raisons d'ordre technique qui nous échappent ne lui permettent pas d'y donner suite. Je verrai dès demain M. le Directeur de la Compagnie du Sud-Ouest et je vous ferai connaître le résultat de notre entretien.* »<sup>87</sup>

Finalement, ce Directeur promit au Préfet « *qu'il établirait trois fois par semaine un train direct allant de Toulouse à Sainte-Foy.* »<sup>88</sup>

---

<sup>84</sup> « *Nouvelles de France et Bulletins des Français résidant à l'étranger* » du 16 novembre 1916, N° 20 – Volume V, Paris, p. 391. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6446142t>).

<sup>85</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances – Première session de 1917 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1917, pp. 18-21 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698119v>).

<sup>86</sup> *Ibid.*, pp. 32-33.

<sup>87</sup> *Ibid.*, pp. 73-74.

<sup>88</sup> *Ibid.*, séance du 19 avril 1917, pp. 148-149.

Le 18 avril 1917, M. SAVIGNOL, en tant que rapporteur du dossier, évoqua le dossier de l'asile de Braqueville, le problème causé par la proximité de cet hôpital avec la Poudrerie Nationale et le projet de l'achat, par l'État, de cet établissement départemental.<sup>89</sup>

Les deux jours suivants, 19 et 20 avril, M. SAVIGNOL présenta un exposé sur la situation économique de la région et les difficultés de transport des marchandises de toute nature, par voie ferrée ou fluviale.<sup>90</sup>

Dans son numéro du samedi 28 avril 1917, le journal « Le cri de Toulouse » décrivait ainsi cet élu : « Monsieur SAVIGNOL, conseiller général de Saint-Lys, humoriste impénitent qui parle toujours d'économie et prétend obliger les assemblées à faire des choses utiles. »<sup>91</sup>

Lors de la deuxième session de 1917, M. SAVIGNOL fut membre de la Deuxième commission (Assistance publique, Instruction publique)<sup>92</sup> et continua à faire partie du Conseil de famille des Pupilles de la Nation.<sup>93</sup>

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 1917, M. SAVIGNOL s'exprima ainsi :

*« Puisque nous touchons à la question des chemins de fer du Sud-Ouest, je voudrais, M. le Préfet, que vous éclaircissiez une situation plutôt anormale et qui se renouvelle fréquemment. Dernièrement, un train qui, le mardi, fait le service de la foire de Saint-Lys, n'est pas parti [de Toulouse]. Je n'ai pas besoin de vous dépeindre la situation des cafetiers, aubergistes, qui, brusquement, constatent l'absence du train. Les négociants de Toulouse, qui se proposaient de venir à la foire de Saint-Lys, ont dû y renoncer, ainsi que les paysans qui voulaient vendre leurs denrées. Cette question m'amène à parler d'une autre que j'ai déjà traitée. Il est avéré que le matériel roulant de cette Compagnie du Sud-Ouest est dans un état déplorable. Il en est de même pour les voies ferrées. Je serais heureux, M. le Préfet, que vous puissiez me donner à cet égard quelques renseignements.*

*Monsieur le Préfet : [...] Le Conseil général peut être assuré que j'emploierai tous mes efforts à éviter que des à-coups pareils se reproduisent, et j'ai toute raison de penser qu'ils ne se reproduiront pas. »<sup>94</sup>*

Le 2 octobre 1917, quatre conseillers généraux, dont M. SAVIGNOL, furent désignés par l'assemblée départementale pour représenter le Conseil général de la Haute-Garonne à l'occasion de la visite, organisée par les autorités, des « régions de la France où se sont déroulées les opérations de guerre [...]. Un crédit de 1600,00 francs est voté comme frais de déplacement à raison de 400,00 francs pour chacun des membres. »<sup>95</sup>

Lors de la séance du 3 octobre 1917, M. FEUGA évoqua le projet de ligne ferroviaire « trans-européenne » Bordeaux – Odessa via Lyon : « [...] une commission composée de députés, de sénateurs, de membres du gouvernement, s'est réunie à Bordeaux ; M. SAVIGNOL assistait à cette réunion, délégué par le comité pour entendre les rapports présentés sur cette question, dont la gravité n'échappera certainement à personne. »<sup>96</sup>

---

<sup>89</sup> *Ibid.*, pp. 126-127.

<sup>90</sup> *Ibid.*, pp. 199-214 et 221-233.

<sup>91</sup> « Le Cri de Toulouse » du samedi 28 avril 1917, Série nouvelle, 7<sup>e</sup> année – N° 12, quinze centimes, page 3.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_CRITOU\\_1917-04-28\\_12](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_CRITOU_1917-04-28_12)).

<sup>92</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de M. Lucien SAINT, préfet du département – Deuxième session de 1917 », Imprimerie Douladouire, Toulouse, 1917, p. 387 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695080h>).

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 469.

<sup>94</sup> *Ibid.*, pp. 26-27.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>96</sup> *Ibid.*, pp. 86-90.

Le même jour, M. SAVIGNOL, en tant que membre de l'« *Office départemental des céréales* », intervint à propos des difficultés rencontrées « *pour assurer le ravitaillement en blé de la Haute-Garonne [...]. Les blés sortent de notre département et l'on ne peut, paraît-il, empêcher cette sortie, notre département étant considéré comme exportateur avant la guerre. Les départements voisins, tels que le Gers, l'Ariège, etc., considérés comme départements déficitaires, peuvent au contraire acheter du blé chez nous. M. le Préfet est intervenu auprès des Pouvoirs publics pour faire cesser cette anomalie, mais sans succès [...]. Nous sommes cependant menacés, dans la Haute-Garonne et notamment à Toulouse, de nous trouver dans une situation très grave. Voilà pourquoi nous avons rédigé, avec M. le Président, une protestation que je vais vous soumettre et que je vous demande de vouloir bien appuyer, [dans laquelle] les soussignés [...] insistent, de la manière la plus expresse, sur le danger qu'il y a à laisser exporter les blés du département, soit sous forme de blé, soit sous forme de farine* ». Cette demande fut appuyée par le Préfet lui-même.<sup>97</sup>

Lors de la séance du 4 octobre 1917, MM. SAVIGNOL et FEUGA furent désignés par le Conseil général comme délégués au Conseil d'administration de l'Institut des Jeunes aveugles.<sup>98</sup>

Le lendemain 5 octobre 1917, M. SAVIGNOL fut le Rapporteur du dossier de l'Asile de Braqueville : « *Comptes et budgets [...] – Assurance contre l'incendie.* »<sup>99</sup>

Le 6 octobre 1917, à propos des questions agricoles, M. SAVIGNOL informa ses collègues du Conseil Général qu'il était « *Vice-président du Syndicat des Entrepreneurs de battage.* »<sup>100</sup>

Le même jour, M. SAVIGNOL intervint sur la question du commerce des mules, dont les éleveurs ne pouvaient plus vendre les animaux aux acheteurs espagnols suite à une interdiction gouvernementale.<sup>101</sup>

Au cours du premier semestre 1918, M. SAVIGNOL signalait au préfet, « *que des accidents pourraient survenir par suite du mauvais état de la voie de chemin de fer du Sud-Ouest dans la traversée de ce chef-lieu de canton* » (de Saint-Lys), notamment dans la portion de voie comprise entre Fonsorbes et Saint-Clar sur la ligne de Boulogne-sur-Gesse.<sup>102</sup>

Au printemps 1918, M. SAVIGNOL fit partie des membres de la Deuxième commission (Assistance publique, Instruction publique).<sup>103</sup>

Lors de la séance du 24 avril 1918, M. SAVIGNOL fut le rapporteur des dossiers relatifs au prix de la journée pour les pensionnaires des autres départements confiés à l'asile de Braqueville, et concernant « *la clinique d'observations des maladies mentales de l'Hospice de la Grave.* »<sup>104</sup>

Le lendemain 25 avril, il fut le rapporteur du dossier des « *Pupilles de la Nation* » (orphelins de guerre et enfants victimes de la guerre) et membre de la section permanente au niveau du département, suite à la création de cette qualité par le Parlement le 27 juillet 1917 : il fit voter une somme de 20.000,00 francs pour cette œuvre.<sup>105</sup>

Lors de la séance du 26 avril 1918, M. SAVIGNOL revint sur les problèmes déjà soulevés à propos

---

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 92-102.

<sup>98</sup> *Ibid.*, pp. 178-179.

<sup>99</sup> *Ibid.*, pp. 206-213.

<sup>100</sup> *Ibid.*, pp. 259-264.

<sup>101</sup> *Ibid.*, pp. 290-291.

<sup>102</sup> « Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport du préfet et procès-verbaux des séances – Deuxième session de 1918 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1918, pp. 150-155 (voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56950363>).

<sup>103</sup> « Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport du préfet et procès-verbaux des séances – Première session de 1918 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1918, p. 243 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56950185>).

<sup>104</sup> *Ibid.*, pp. 381-384.

<sup>105</sup> *Ibid.*, pp. 102-104.

de la ligne de chemin de fer desservant Saint-Lys :

« M. SAVIGNOL : Je désirerais connaître le résultat des vérifications faites sur la ligne [de chemin de fer] de Sainte-Foy à Toulouse. Lors de la dernière session, j'avais signalé le mauvais état de la voie.

M. le Président : Le mauvais état de la voie est reconnu par tous, c'est même la raison pour laquelle on a admis que, dans l'augmentation de ressources, il serait fait une réserve de 60 % pour l'entretien des voies. On a donné très justement pour argument que les rails étant insuffisants comme poids et les traverses en très mauvais état, ainsi que les locomotives, des réparations importantes seraient nécessaires à la voie et au matériel roulant. Comme à l'heure actuelle ces réparations sont rendues très difficiles et qu'il y a lieu de tenir compte de l'augmentation des prix, des salaires de la main-d'œuvre, et de la diminution de la valeur de l'argent, la valeur de la circulation fiduciaire devant s'en ressentir, le renouvellement du matériel n'ira pas sans présenter de graves difficultés. C'est pourquoi nous avons été très prudents et avons tenu compte dans la plus large mesure des ressources que l'on pourrait créer dans l'après-guerre.

M. SAVIGNOL : J'ai tenu à ce que vous fassiez connaître en séance publique, les améliorations que nécessite l'état de la voie. »<sup>106</sup>

Le 27 avril 1918, M. FEUGA, conseiller général, rendit compte à l'assemblée départementale des « visites aux régions envahies » effectuées avec trois de ses collègues, dont M. SAVIGNOL :

« Messieurs, au nom de mes collègues, MM. BARÈS, ROUART, SAVIGNOL et au mien, j'adresse au membres de l'assemblée départementale nos sincères et vifs remerciements pour les marques de chaleureuses sympathies [...] qu'ils ont bien voulu nous témoigner en nous désignant pour parcourir, sur l'invitation du Gouvernement, par la voix de M. le Préfet, avec les représentants des Conseils généraux de France, par trois séries de cent-cinquante membres environ, les régions dévastées de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise », (contrées qui étaient alors libérées par les armées françaises, mais qu'une contre-attaque allemande venait de reprendre). « Voici, Messieurs, le compte-rendu de cette visite dont mes collègues, toujours si indulgents et si aimables envers moi, ont bien voulu me charger. De tout cœur, je les remercie. L'itinéraire était le suivant : Amiens, Albert, le cratère de la Boisselle, Pozières, Le Sans, la butte de Warlancourt, Bapaume (destruction systématique de la ville), Le Transloy, Sailly-Saillisel, Bouchavesnes, mont Saint-Quentin, Péronne (destruction systématique), Athiès (poste de réception, maisons provisoires), Euvremain, Falvy, Pargny (cimetière allemand), Mesnil-Saint-Nicaise, Mesle (visite du dépôt de baraquement pour la reconstitution), Ham (ruines du château), Flavy-le-Martel (visite à l'observatoire du prince Eitel et constatations dans toute la région de la destruction des arbres fruitiers, troncs méthodiquement sciés), Villequier, Aumont, Chauny (systématiquement détruit jusqu'aux usines de Saint-Gobain), Noyon, Roye et retour Amiens. »<sup>107</sup>

Le même jour, M. SAVIGNOL fit adopter deux vœux : l'un, « que les lois sur le ravitaillement soient appliquées sur le territoire dans un esprit de stricte égalité qui en impose le respect à tous, et que des mesures sévères soient prises contre les spéculateurs ou accapareurs de tous ordres. » Le second, concernant la « fabrication du pain de gluten et des pâtes alimentaires » : « que le Ministre du ravitaillement, tout en tenant compte des nécessités de l'heure présente, assure la remise en activité des fabriques de pâtes alimentaires par une attribution équitable du froment et mette fin ainsi au chômage d'une importante population ouvrière et aux dures privations qui en résultent pour elle. »<sup>108</sup>

Ensuite, M. SAVIGNOL intervint à propos des « Pupilles de la Nation » : « [...] L'Office départemental et les Sections cantonales chargés de la protection des pupilles de la Nation ne sont pas institués pour remplacer les familles et isoler les enfants du foyer maternel. Leur rôle est de donner à l'enfant les bienfaits sociaux que la famille seule ne pourra leur procurer. Ils aideront la mère et le tuteur dans les cas difficiles, soit par des secours en argent dans les cas de misère ou de gêne, soit par des conseils

<sup>106</sup> *Ibid.*, pp. 159-160.

<sup>107</sup> *Ibid.*, pp. 216-217.

<sup>108</sup> *Ibid.*, pp. 304-305.



ou des démarches utiles [...]. »<sup>109</sup>

Marius SAVIGNOL fut membre de la Deuxième commission (Assistance publique, Instruction publique) au début de 1919.<sup>110</sup>

Le 28 avril 1919, il exprima le vœu « *que des primes constantes soient accordées à l'avenir à la culture du blé* » : ce vœu fut renvoyé à la commission d'agriculture.<sup>111</sup>

Le 29 avril 1919, M. SAVIGNOL participa à une discussion sur le mauvais approvisionnement en tabac que connaissait la Haute-Garonne :

« M. SAVIGNOL : *J'ajoute, M. le Préfet, que les arrondissements du département sont traités d'une façon différente. J'ai sur mon canton deux bureaux de tabac, l'un desservi par Toulouse, l'autre par le receveur de Muret. Le premier a toujours du tabac, le deuxième n'en a jamais. M. le Président : Parce-que les tabacs n'arrivent pas à Muret. M. SAVIGNOL : On a demandé que les bureaux desservis par Muret le soient désormais par Toulouse, mais on n'a pu, jusqu'à présent, obtenir satisfaction. M. le Préfet : Je vous ai déjà dit que les règlements s'y opposent.* »<sup>112</sup>

Le même jour, il aborda les sujets suivants :

- Émit un vœu, approuvé en principe et renvoyé devant la Commission d'agriculture, « *sur l'organisation de la vente des chevaux et mulets* » et sur le prêt temporaire de ce type d'animaux aux agriculteurs.<sup>113</sup>
- Fit adopter un vœu demandant « *que la taxe de séjour soit obligatoire dans toutes les stations thermales et climatiques françaises.* »<sup>114</sup>
- Évoqua la question de l'« *Indemnité de cherté de vie* » demandée par le personnel de l'asile de Braqueville.<sup>115</sup>

Le 30 avril 1919, à propos de l'Asile de Braqueville, il souleva la question du « *transport des aliénés dans le département* », ce qui avait parfois donné lieu à « *des incidents fâcheux* » lorsque ces déplacements étaient effectués grâce aux services de transports publics.<sup>116</sup>

Le même jour, il présenta et obtint, une « *demande de crédits* » pour assurer le bon fonctionnement de l'asile de Braqueville, puis fit voter le versement d'une subvention de 200,00 francs à l'« *Œuvre des Mairaines des Orphelins de la guerre* ». <sup>117</sup>

Le 2 mai 1919, M. SAVIGNOL évoqua la nomination d'une secrétaire à l'« *Office des pupilles de la Nation* », service « *ayant pris un développement très important* » en raison de la guerre.<sup>118</sup>

Le même jour, avec son collègue H. LEYGUE, il fit adopter le vœu que l'examen médical que passaient les anciens combattants blessés de guerre et « *réformés n° 2 [...] soit pratiqué avec le plus large esprit de réparation qui est dû à ces mutilés* ». <sup>119</sup>

Le 14 décembre 1919, Marius SAVIGNOL était réélu pour un second mandat de Conseiller général

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, pp. 306-308.

<sup>110</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet et procès-verbaux des séances – Première session de 1919 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, p. 77 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695164r>).

<sup>111</sup> *Ibid.*, pp. 29-30.

<sup>112</sup> *Ibid.*, pp. 34-35.

<sup>113</sup> *Ibid.*, pp. 44-45.

<sup>114</sup> *Ibid.*, pp. 46-47.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>116</sup> *Ibid.*, pp. 84-85.

<sup>117</sup> *Ibid.*, pp. 102-104.

<sup>118</sup> *Ibid.*, pp. 195-196.

<sup>119</sup> *Ibid.*, pp. 204-206.

du canton de Saint-Lys.

Lors de la séance du 5 janvier 1920 de l'assemblée départementale, M. SAVIGNOL était désigné pour siéger dans la « *Deuxième commission : Assistance – Hygiène – Instruction publique* »<sup>120</sup>. Le même jour, il fut élu (au deuxième tour de scrutin) parmi les sept membres de la Commission départementale.<sup>121</sup>

Au cours de la séance du 28 février 1920, M. SAVIGNOL aborda « *la question de la répartition des farines* », s' alarma de l'absence de restriction qui pouvait conduire à une pénurie de pain et réclama que des démarches soient effectuées auprès de l'État afin que le contingent de farine pour le département soit augmenté, ainsi que le rétablissement de la carte de pain.<sup>122</sup>

En mars 1920, « *En récompense des services qu'ils ont rendus à l'œuvre de rapprochement franco-italien* », le gouvernement royal d'Italie accorda des décorations à plusieurs personnalités haut-garonnaises, et nomma notamment M. SAVIGNOL « *chevalier de la couronne* ».<sup>123</sup>

Le 4 mai suivant, M. SAVIGNOL attirait l'attention du préfet sur l'heure de fermeture des cafés, fixée à 10h00 du soir : « *Or, les habitants de la campagne se fixant sur l'heure solaire, ce n'est pas dix heures, mais à neuf heures, moment où, surtout en été, se terminent les travaux des champs, que pour eux les cafés se ferment. Ces bonnes gens sont donc dans l'impossibilité, particulièrement le samedi, jour habituel de leur réunion, de se distraire en faisant leur partie de cartes* ». Mais le préfet, du fait d'instructions reçues du Ministre de l'Intérieur, ne put donner satisfaction aux élus du département à ce propos.<sup>124</sup>

Le même jour, M. SAVIGNOL était désigné, avec trois autres élus du Département, pour faire partie, durant trois années, du Conseil départemental de l'Instruction primaire.<sup>125</sup>

Le lendemain 5 mai 1920, M. SAVIGNOL informait le préfet du retard que connaissait la distribution du courrier : « *Depuis que le train du Sud-Ouest assure la répartition des courriers dans le canton de Saint-Lys, nous sommes plus mal desservis qu'à l'époque des diligences. L'Administration des Postes envoie au chef-lieu de canton le courrier qui est pris par le train de Toulouse à 10H00 pour arriver à Saint-Lys à 11H00. Le facteur qui doit être de retour pour le train du soir, étant déjà parti, ce courrier reste à Saint-Lys et n'est distribué que le lendemain. Vous voyez, Messieurs, le retard apporté dans les correspondances. J'ai parlé de la question avec M. le Directeur des Postes qui ne demanderait pas mieux de me donner satisfaction, car il s'agirait simplement d'établir un courrier entre celui de Bruno et de Saint-Lys. Mais, comme me l'a fait observer M. le Directeur des Postes, l'Administration des Postes, Téléphones et Télégraphes est très parcimonieuse en ce qui concerne l'établissement de ces courriers. Je lui ai fait observer, à mon tour, qu'on demande aux contribuables une somme considérable et qu'il serait équitable de leur donner en échange les plus grandes facilités de correspondance. Je demanderai donc au Conseil général de vouloir bien appuyer la demande que j'ai faite à M. le Directeur des Postes, afin que mon canton soit mieux desservi qu'il ne l'est actuellement.* » Cette motion de M. SAVIGNOL fut « *renvoyée à l'étude de l'Administration.* »<sup>126</sup>

Le même jour, M. SAVIGNOL fit voter par le Conseil général une subvention de 300,00 francs au

---

<sup>120</sup> « Procès-verbal de la séance du Conseil général du département de la Haute-Garonne. Session extraordinaire du 5 janvier 1920 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1920, p. 14 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56950897>).

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>122</sup> *Ibid.*, séance du 28 février 1920, pp. 36-38.

<sup>123</sup> Journal « Le Cri de Toulouse » du samedi 6 mars 1920, 10<sup>e</sup> année – N° 9, page 4.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_CRITOU\\_1920-03-06\\_09](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_CRITOU_1920-03-06_09)).

<sup>124</sup> *Ibid.*, séance du 4 mai 1920, pp. 37-38.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>126</sup> *Ibid.*, séance du 5 mai 1920, pp. 66-68.

bénéfice de la « *Société des artistes méridionaux* » en vue de l'organisation d'une exposition à Toulouse.<sup>127</sup>

Le surlendemain 7 mai 1920, M. SAVIGNOL s'associait au vœu formulé par un autre élu du Département, qui demandait que le projet de suppression totale des jeux en discussion au Parlement fut repoussé, car cette mesure, selon eux, était susceptible d'« *entraîner pour les stations pyrénéennes les plus graves inconvénients, pouvant aller jusqu'à la fermeture de certains établissements thermaux* ». <sup>128</sup>

Au cours de la même séance, et après avoir obtenu de l'Assemblée départementale un allongement du budget en vue de l'édification du monument aux combattants de la Haute-Garonne « *à l'extrémité nord des allées Alphonse-Peyrat* » (actuelles allées « Forain » – François-Verdier), M. SAVIGNOL évoqua la création à Toulouse, le 30 avril précédent, du Comité de l'Union Latine<sup>129</sup>. Étant lui-même membre de ce comité, M. SAVIGNOL parla ainsi devant ses collègues du Conseil Général : « *Émus par la méthode économique des races anglo-saxonnes et germanes, [les membres de ce Comité] ont pensé que le groupement des nations latines s'imposait dans la lutte économique d'aujourd'hui* », pour assurer notamment « *la défense de l'agriculture, qui est la véritable industrie et la source de prospérité des pays méditerranéens* » (France, Espagne et Italie). Après avoir obtenu un soutien financier de la part de la ville de Toulouse (le maire Paul FEUGA était alors lui-même Conseiller général, et appartenait au groupe radical), M. SAVIGNOL demanda, et obtint, de l'Assemblée départementale une subvention de 2000,00 francs.

Le 28 septembre 1920, M. SAVIGNOL aborda le sujet du ravitaillement en charbon de la Compagnie des chemins de fer du Sud-Ouest, dont les trains circulaient alors dans le département.<sup>130</sup>

Le lendemain, M. SAVIGNOL était désigné comme nouveau membre de la « *Commission administrative départementale chargée d'établir les bordereaux du taux des salaires normaux pour toutes les catégories d'ouvriers employés dans les travaux faits par l'État, le Département, les Communes* », en remplacement de M. Bernard MARROT, conseiller général du canton de Toulouse-Ouest, décédé le 14 juillet précédent.

Le même jour, suite à des doléances de M. SAVIGNOL, l'assemblée départementale décida de demander « *à l'Administration et au service hydraulique* » d'intervenir auprès de la compagnie exploitant le canal de Saint-Martory, afin qu'elle remédie au défaut d'entretien de cet ouvrage : « *[...] certains chemins sont submergés et [...] l'état de viabilité en souffre grandement, rendant très difficiles les transports des denrées agricoles* ». <sup>131</sup>

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 1920, M. SAVIGNOL évoqua plusieurs questions liées à l'Assistance publique. Sur sa demande, le Conseil général vota « *le relèvement du prix de journée des malades placés à la clinique d'observation des maladies mentales de l'hospice de la Grave* » et inscrivit au budget de 1921 de la somme de 40.000,00 francs pour contribuer au fonctionnement de l'« *Office départemental des Pupilles de la Nation* ». Il évoqua également plusieurs sujets relatifs à l'asile de Braqueville (« *Rapport de M. le Directeur* », « *Comptes et budgets* »). <sup>132</sup>

Marius SAVIGNOL fit partie de « *la commission à laquelle le Conseil général a[vait] confié le soin de préparer l'érection du monument à la Gloire des combattants* » de la Grande guerre. À ce titre, il fut chargé par cette commission de rendre compte des travaux accomplis jusque-là, devant l'assemblée

---

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>128</sup> *Ibid.*, séance du 7 mai 1920, p. 215.

<sup>129</sup> *Ibid.*, pp. 267-269.

<sup>130</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de M. J. GIRAUD, Préfet du département – Deuxième session de 1920 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1920, pp. 31-39 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5866509w>).

<sup>131</sup> *Ibid.*, pp. 146-147.

<sup>132</sup> *Ibid.*, pp. 291-300.

départementale, lors de la séance du 2 octobre 1920 : élargissement de la commission (représentants de la ville de Toulouse, d'associations d'anciens combattants, de la presse), ouverture d'un concours « *ouvert entre tous les architectes et statuaires se rattachant par leur éducation à l'École toulousaine.* » Le rapport de M. SAVIGNOL fut approuvé, malgré le regret exprimé par certains conseillers généraux, eux-mêmes anciens combattants, de ne pas avoir été inclus dans ladite commission en raison de leur élection récente.<sup>133</sup>

Le lundi 2 mai 1921, jour d'ouverture de la session du Conseil Général, M. SAVIGNOL fut élu Président de la Commission départementale en remplacement de M. le docteur AZÉMA, décédé :

« *Rapporteur de la Commission chargée de se prononcer sur le choix d'un projet définitif de monument qui commémorera l'héroïsme des enfants de la Haute-Garonne, M. SAVIGNOL donne lecture au Conseil Général des procès-verbaux des séances de cette commission en septembre-octobre 1920 et en janvier 1921 il fait connaître aussi le résultat de la dernière délibération qui a eu lieu dans la matinée du 5 mai, à la Préfecture, et conclut en déclarant "que la commission propose de confier au talent de notre éminent compatriote, l'architecte JAUSSELY, grand prix de Rome, la direction et l'exécution de ce monument – sans dépassement du crédit déjà voté, qui est de 350.000,00 francs – et en se conformant au vœu exprimé par le jury le 19 janvier 1921." Le jury a demandé, on s'en souvient, que les motifs de sculpture, spécialement retenus et primés, du projet du statuaire RAYNAUD, professeur à l'École des beaux-arts de Toulouse : "Cessez-le-feu !", soient utilisés par l'architecte et adaptés avec toute l'esthétique voulue au monument dont s'agit. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées. Voilà donc une question liquidée ; il n'était que temps.* »<sup>134</sup>

Le 22 février 1922 eut lieu à Toulouse l'assemblée ordinaire de la Fédération départementale du Parti républicain radical et radical-socialiste. Après l'élection d'un président, cinq vice-présidents furent élus, parmi lesquels M. SAVIGNOL.<sup>135</sup>

Au cours de la séance du 3 octobre 1922, il présenta au préfet deux vœux témoignant de son souci de l'économie régionale : le premier, « *que le Gouvernement fixe chaque année le prix du blé et qu'il utilise la récolte nationale avant de recourir aux achats de l'étranger* » ; le second, demandant au Ministre des Travaux publics qu'une partie des prestations en nature dues par l'Allemagne vaincue soit attribuée à « *l'aménagement des forces hydrauliques des Pyrénées, en particulier celles qui sont contenues dans la Garonne, le Salat et l'Ariège* » et à l'« *élargissement du canal du Midi* »<sup>136</sup>. Le même jour, M. SAVIGNOL fut élu, à la deuxième place et avec six autres conseillers généraux, membre de la Commission départementale.<sup>137</sup>

Le lendemain 4 octobre, M. SAVIGNOL était désigné « *pour faire partie de la Commission interdépartementale chargée d'étudier le projet du prolongement jusqu'à Lavaur (Tarn) de la ligne d'autobus de Toulouse à Verfeil.* »<sup>138</sup>

Au cours de la séance du surlendemain 6 octobre, M. SAVIGNOL présentait à l'assemblée départementale le rapport du directeur de l'asile de Braqueville sur la situation financière de son établissement<sup>139</sup>. Sur un autre sujet, il plaida également pour l'emploi des automotrices à essence sur les

---

<sup>133</sup> *Ibid.*, pp. 393-397.

<sup>134</sup> Journal « *Le Cri de Toulouse* » du samedi 7 mai 1921, 11<sup>e</sup> année – N° 18, page 8.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_CRITOU\\_1921-05-07\\_18](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_CRITOU_1921-05-07_18)).

<sup>135</sup> « *Bulletin du Parti républicain radical et radical-socialiste* » du jeudi 23 février 1922, dix-huitième année – N° 2, Paris, page 4 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62292956>).

<sup>136</sup> « *Procès-verbaux des séances du Conseil Général du département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1922* ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1922. Séance du 3 octobre 1922, pp. 31-32. (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6118456z>).

<sup>137</sup> *Ibid.*, pp. 36-37.

<sup>138</sup> *Ibid.*, séance du 4 octobre 1922, p. 82.

<sup>139</sup> *Ibid.*, séance du 6 octobre 1922, pp. 280-286.



lignes de chemin de fer afin que soit mieux assuré, notamment, « *le service postal dans les campagnes qui, à ce point de vue, sont actuellement très mal desservies.* »<sup>140</sup>

Lors de la séance du 7 octobre 1922, M. SAVIGNOL s'exprima, en tant que rapporteur de la Commission des finances, sur la « *protection de la santé publique* », puis sur la question de l'édification du « *Monument aux combattants* » (situé sur les actuelles allées « Forain – François Verdier »), pour laquelle il fit inscrire au budget de l'assemblée départementale la somme de 700.000,00 francs.<sup>141</sup>

Fin octobre 1922, le Syndicat national des Vétérinaires de France tint son congrès annuel à l'École Vétérinaire de Toulouse. Le 29 octobre, troisième et dernière journée dudit congrès, les participants furent reçus au Capitole par les autorités toulousaines, parmi lesquelles figurait M. SAVIGNOL, qui vint leur « *apporter l'appui de la Commission départementale* », dont il était le président.<sup>142</sup>

En 1923, M. SAVIGNOL fut Président de la Commission Départementale du Conseil Général, membre de la Commission des Finances et président de la Deuxième commission (assistance publique, instruction publique, beaux-arts).<sup>143</sup>

Cette année-là, il s'occupa, avec deux de ses collègues, du « *projet d'agrandissement et de restauration de l'École Normale des Garçons* », à Toulouse, avec pour but de faire participer financièrement le Conseil Général du Tarn, dont les élèves issus de ce département étaient également admis dans cette école.<sup>144</sup>

Dans le numéro du lundi 23 avril 1923, le journal « *L'Express du Midi* » consacra un article à Marius SAVIGNOL. Ce portrait n'avait pas vocation à être flatteur puisqu'il paraissait dans un quotidien considéré alors comme « *le grand journal de l'opposition de droite de la région* »<sup>145</sup> :

« *Toulouse – Figures politiques – M. SAVIGNOL.*

*Monsieur SAVIGNOL est conseiller général du canton de Saint-Lys.*

*Il est mince, grand et toujours de noir vêtu : ce qui, à défaut d'autre chose, donne à son personnage une allure grave. Il coiffe tout cela d'un petit chapeau frivole, noir comme le reste, dont les bords capricieusement relevés corrigent l'excès de gravité d'une figure qui, tout bien vu, n'en comporte peut-être pas beaucoup.*

*Jadis, M. SAVIGNOL fut pharmacien à Saint-Lys. C'est là que le mardi, dans la fièvre du marché, il distribuait la sulfate pour purger les gens et les bêtes, le silicate de potasse pour conserver les œufs et le salicylate de soude pour conserver les tomates.*

*Pendant qu'il remplissait, derrière son comptoir, les flacons et les boîtes, un sourire aimable ombré d'une énorme moustache blonde lui acquit la sympathie des gens. Tant qu'à la fin il fut élu conseiller général contre un adversaire de droite qui depuis vingt ans représentait le canton.*

*La fortune ne lui sourit pas constamment ; en 1907, il avait été battu et ne conquist son mandat qu'en 1913, par un scrutin de surprise. Il l'a conservé depuis. Néanmoins, M. SAVIGNOL ne se flatte pas d'avoir fait sur son nom l'union des radicaux de son canton et le parti de ceux qui ne confondent pas galéjades et administration lui reste violemment opposé.*

*Depuis ce temps, M. SAVIGNOL a cédé sa pharmacie de Saint-Lys et s'est installé à Toulouse. Il n'abandonne pas son canton et le mardi on peut le voir sur le trottoir devant l'auberge Bravet, la cravate au*

<sup>140</sup> *Ibid.*, pp. 318-319.

<sup>141</sup> *Ibid.*, séance du 7 octobre 1922, pp. 334-336.

<sup>142</sup> Revue « *La Semaine Vétérinaire* » du 2 novembre 1922, 37<sup>e</sup> année – n° 41, Paris, pp. 327- 328.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55061591>).

<sup>143</sup> « Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport de M. SECOND, Préfet du département – Première session de 1923 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1923, pp. XIII-XV, 95 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5696093f>).

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>145</sup> Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/cgi-bin/superlibrary?a=d&d=/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS#.Waf-2MhJbIU](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/cgi-bin/superlibrary?a=d&d=/ark:/74899/B315556101_EXPRESS#.Waf-2MhJbIU).

vent, distribuant sourires, promesses et poignées de main. Le train fumant, sifflant, geignant, cahotant qui l'a apporté le remporte. Adieu le canton !

À Toulouse, M. SAVIGNOL préside, entre deux bocaux, la commission départementale depuis la dernière session. Qui sait s'il se demande lui-même pourquoi ? Un ami, lui, en pourrait trouver la raison dans les sourires qu'il accorde à la droite du conseil général et les promesses et les faveurs qu'il distribue à la gauche.

Il est président du Comité franco-italien. On raconte qu'au cours d'un voyage en Italie, en compagnie du Consul royal, il voulut être présenté au Roi. Mais voilà : M. SAVIGNOL se croyant à Saint-Lys n'avait point de vêtements protocolaires et il s'en fut montrer à Victor-Emmanuel son frivole, son "rase-pêt" et sa lavallière effilochée.

Il fut candidat aux élections de 1919, mais il fut battu. Cela ne lui a pas fait voir que le rire et le sarcasme ne donnent pas la solution des problèmes de l'heure. Et, grignotant une vengeance froide, Piroulet, de semaine en semaine, console son maître en daubant sur ses compagnons plus heureux.

Car vous pensez qu'un homme ordinaire ne donnerait pas ordre aux soucis qui accablent ce président s'il n'avait imaginé de s'attacher un collaborateur de son goût. Oui ! Piroulet suit pas à pas son collaborateur et lui fournit à toute heure la règle de conduite qui pourrait un moment lui faire défaut.

Et voici Piroulet lancé dans la politique ! Il y apporte pour son compte et celui de son collaborateur un grand nombre de conceptions qui se ressentent un peu trop de l'étroitesse de sa boîte crânienne et de l'exigüité de ses poumons.

Je suis porté à croire que Piroulet n'existe pas ; il n'est qu'une émanation de SAVIGNOL : il est donc ectoplasme. Oui, son ectoplasme ! Je le voudrai montrer au professeur RICHET et aux gens de Sorbonne qui n'y veulent pas croire. M. SAVIGNOL donne à Piroulet sa forme extérieure, sa figure ; il lui confie ses ambitions, voilà pourquoi il en a tant.

Piroulet nous annonce qu'il présidera le Conseil général. Ouais ! N'est-ce pas le médium qui en aurait envie ? Le prestige du département ne gagnerait sans doute pas davantage à voir sur le fauteuil le médium que l'ectoplasme.

Si Piroulet n'est pas candidat au Sénat, M. SAVIGNOL le sera. Il formera l'agrément d'une liste, à gauche suffisamment, pour porter au Luxembourg les méthodes politiques pédagogiques de son ami M. DUCOS. Ainsi, il voudrait nous montrer une fois de plus le débraillé de M. LEYGUE, encadré par l'esthétisme du court M. CAZASSUS et du long Piroulet. Et s'il n'est pas élu, ce qui est fort possible, soyez assurés qu'il sera candidat ailleurs ou à autre chose.

Peut-être SAVIGNOL-Piroulet se souvient-il qu'un vieux militant aujourd'hui retraité, Kamill OURNAC, assit un jour sa gloire sur les caricatures cruelles dont il accabla les gens de son temps.

Après tout, les résultats seuls comptent pour Piroulet dont la blague cache mal le bohème ambitieux qui tourne à tous les vents du succès.

[Signé :] GRATÈS. »<sup>146</sup>

Le 25 avril 1923, M. SAVIGNOL présenta devant l'assemblée départementale le vœu suivant : « J'ai l'honneur de demander à M. le Préfet de vouloir bien faire étudier par l'Administration la liaison téléphonique directe entre les communes de Saint-Lys-Fonsorbes et Fonsorbes-Plaisance », vœu qui fut soutenu par « la Commission compétente ».<sup>147</sup>

Le lendemain, M. SAVIGNOL prit la parole à propos du projet de monument à la gloire des combattants de la Grande Guerre, que le Département comptait faire ériger à Toulouse : « La Commission départementale, saisie de la question, n'a pas adopté immédiatement les propositions de la ville de Toulouse, car elle tenait essentiellement à avoir une déclaration précise de M. le Maire de Toulouse sur le sens de la réserve suivante : "lorsque la réception du monument aura lieu, la ville de Toulouse se réserve de pouvoir faire des observations au point de vue matériel seulement". » Trois membres du Conseil Général, dont M. SAVIGNOL, furent alors désignés « pour faire un choix parmi les faits d'armes glorieux de nos

<sup>146</sup> Voir : [http://images.expressdumidi.bibliotheque.toulouse.fr/1923/B315556101\\_EXPRESS\\_1923\\_04\\_23.pdf](http://images.expressdumidi.bibliotheque.toulouse.fr/1923/B315556101_EXPRESS_1923_04_23.pdf), p. 3/6.

<sup>147</sup> *Ibid.*, pp. 66 et 227.

*combattants* » afin de retenir ceux qui seraient inscrits sur ce monument.<sup>148</sup>

Le même jour, 26 avril 1923, M. SAVIGNOL obtint de l'assemblée départementale le versement d'une allocation de 600,00 francs à « *M. Gilbert PRIVAT, ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Toulouse, en ce moment élève à l'École des Beaux-Arts de Paris, [ayant] obtenu le second grand prix de Rome en 1921, [...] pour l'aider à réaliser l'œuvre qu'il exécute en ce moment.* »<sup>149</sup>

Le lendemain 27 avril, M. SAVIGNOL soutint une demande de souscription présentée au Conseil Général relative « à l'édition de fiches illustrées de plantes médicinales destinées aux élèves des écoles primaires », puis obtint « un supplément de 400,00 francs pour frais de bureau de la Commission départementale. »<sup>150</sup>

Lors de cette séance, lorsque l'ordre du jour fut épuisé, une discussion s'engagea sur l'épineuse question de la « *représentation proportionnelle* ». Le Préfet intervint alors : « *Il est de mon devoir de faire connaître au Conseil Général que le vœu concernant la représentation proportionnelle rentre dans la catégorie des vœux politiques interdits à l'assemblée départementale* ». Ces réserves une fois exprimées, le Préfet quitta la séance. Le vœu n'en fut pas moins émis devant les élus, par M. SAVIGNOL lui-même : « *Messieurs, le Conseil général de la Haute-Garonne, considérant que la volonté de l'électeur doit s'exprimer dans la liberté, la clarté, qu'un système électoral obscur peut détourner de leur devoir des citoyens déconcertés ou rebutés – qu'il devient ainsi une atteinte portée au suffrage universel ; considérant que les démonstrations subtiles et les raisonnements nécessaires pour expliquer le fonctionnement de la représentation proportionnelle échappent à la généralité des électeurs ; considérant, d'autre part, que ce mode de scrutin compromet la lutte des idées et des principes au bénéfice des intrigues personnelles, que les destinées de la France étant subordonnées au résultat de la prochaine consultation électorale, il importe de donner à chacun le moyen d'exprimer son opinion avec précision et netteté et d'avoir la certitude que cette opinion exprimée aura la portée et les conséquences qu'elle doit avoir ; émet le vœu que le système de la représentation proportionnelle soit aboli et qu'il soit remplacé par le scrutin de liste majoritaire ou par le scrutin d'arrondissement.* »

Marius SAVIGNOL expliqua ensuite que le « *système proportionnaliste* » était selon lui un facteur d'immobilisme : de discussions très longues, ne sortait aucune décision, aucun acte.

Ce vœu fut adopté par l'assemblée départementale « à l'unanimité des membres présents, moins trois abstentions » d'élus socialistes.<sup>151</sup>

Du 18 au 24 juin 1923, se tint à Lyon le XIII<sup>e</sup> congrès national de la Mutualité française. Le nom de M. SAVIGNOL y figurait parmi les adhérents, avec la précision suivante : « *Union mutuelle des Pharmaciens du Sud-Ouest, à Toulouse.* »<sup>152</sup>

Le 30 mars 1924, le « *congrès départemental de la Fédération radicale-socialiste de la Haute-Garonne* », réuni à Toulouse, désigna M. SAVIGNOL, conseiller général, comme candidat aux élections législatives.<sup>153</sup>

À l'occasion de ces élections, la « *Fédération des Sociétés Taurines de France et d'Algérie* » avait demandé aux divers candidats de se déclarer ouvertement en faveur ou pas de la corrida : M. SAVIGNOL répondit clairement par l'affirmative.<sup>154</sup>

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 111-113.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>151</sup> *Ibid.*, pp. 256-267.

<sup>152</sup> ANDRÉ (Eugène), Compte-rendu général des travaux du XXIII<sup>e</sup> congrès national de la Mutualité française tenu à Lyon du 18 au 24 juin 1923 [...]. Ville de Lyon, 1923, pp. 57 ; 65 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6581893b>).

<sup>153</sup> Journal « *Le Rappel* », n° 19468 du lundi 31 mars 1924, Paris, quinze centimes, page 2.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7555100w>).

<sup>154</sup> Journal « *L'Afficion – Organe officiel de la Fédération des Sociétés Taurines de France et d'Algérie* » du dimanche 11 mai

Dans le cadre de ces élections, ses opposants socialistes critiquèrent l'action de M. SAVIGNOL en matière agricole dans un article de presse paru l'avant-veille du scrutin :

« *Spécialistes agricoles – La liste nationaliste comprendra un spécialiste sur les questions agricoles, c'est M. RENDU. Il fallait bien que la liste DUCOS en trouvât un, c'était naturel, mais nous ne nous serions jamais douté que le choix fut tombé sur le pharmacien M. SAVIGNOL. Nous ne savons au juste si ses études l'ont spécialisé pour la culture du blé ou les soins à donner aux animaux, mais nous savons que lorsqu'il prétend défendre les intérêts des agriculteurs il se moque de nous. Pour favoriser la culture du blé, voici ce qu'il a fait. En 1920, alors qu'il était vice-président du syndicat des entrepreneurs de battage, il est allé à Paris, au ministère de l'Agriculture, demander l'autorisation d'augmenter le prix du battage que M. le Préfet et les syndicats agricoles jugeaient exorbitant. Il fut félicité publiquement par M. le président du syndicat des entrepreneurs du résultat qu'il avait obtenu et ces félicitations furent publiées par le journal "Le Sol Sacré". Voilà pour le blé. Plus récemment, à la séance du Conseil général du 18 septembre 1923, M. DARBAS rapporte un vœu important pour les vétérinaires et de toute utilité pour les agriculteurs. M. SAVIGNOL, par sa ténacité à le combattre, s'attire de la part de M. le président les observations suivantes : "Vous protestez comme pharmacien" et "Vous serez battu". Malgré ces avis raisonnables, M. SAVIGNOL s'entête et répond : "Je défends les intérêts des pharmaciens et je demande absolument que ce vœu soit mis aux voix." Le vœu de M. DARBAS est mis aux voix et adopté. Le pharmacien SAVIGNOL est désapprouvé par le Conseil général (procès-verbal de la séance du 13 septembre 1923, page 270). Voilà comment l'avocat des agriculteurs de la liste DUCOS défend nos intérêts. Le 11 mai nous lui prouverons que nous avons bonne mémoire et que nous ne pouvons nous contenter de sourires, de serremments de mains et de notes prises sur son carnet légendaire. Un peu de franchise ne nuit pas.* »<sup>155</sup>

Dans un autre article antérieur (en date du 29 avril 1924), la presse socialiste avait qualifié M. SAVIGNOL de « *séminariste repent de Mauzac.* »<sup>156</sup>

Le dimanche 11 mai 1924, jour du scrutin, M. SAVIGNOL fut battu.<sup>157</sup>

Au premier semestre de 1924, M. SAVIGNOL était, au sein du Conseil Général, président de la Commission départementale, président de la deuxième commission (assistance publique et instruction publique) et membre de la commission des finances<sup>158</sup>. Lors de la séance du 28 mai, il présenta au Conseil général les dossiers relatifs à l'asile de Braqueville (Caisse de retraite du personnel secondaire, « *Augmentation du prix de journée des malades placés au compte des familles et des départements étrangers* », frais d'entretien de personnes hospitalisées, achat de matériel, « *construction d'un pensionnat pour les malades payants* »)<sup>159</sup>. Le lendemain 29 mai 1924, il intervint à propos du « *service des enfants assistés.* »<sup>160</sup>

Lors de la séance du 15 septembre 1924, M. SAVIGNOL demanda que « *le passage à niveau de Saint-Cyprien, route n° 3, ligne de Toulouse à Auch* », soit remplacé par un passage supérieur ou inférieur.<sup>161</sup>

Le 17 septembre 1924, M. SAVIGNOL fut reconduit au sein de la représentation de sept membres du Conseil général de la Haute-Garonne à la Conférence interdépartementale des Chemins de fer du Sud-

---

1924, nouvelle série – N° 29, Marseille, page 2 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55605900>).

<sup>155</sup> Journal « Le Midi socialiste » du vendredi 9 mai 1924, 17<sup>e</sup> année – N° 6.893, page 3.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_MIDSOC\\_1924\\_05\\_09](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_MIDSOC_1924_05_09)).

<sup>156</sup> Journal « Le Midi socialiste » du mardi 29 avril 1924, 17<sup>e</sup> année – N° 6.884, page 3.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_MIDSOC\\_1924\\_04\\_29](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_MIDSOC_1924_04_29)).

<sup>157</sup> « L'Ouest-Éclair – Journal républicain quotidien » du lundi 12 mai 1924, 25<sup>e</sup> année – n° 8.246, page 3.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k647639d>).

<sup>158</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de M. P. SECOND, Préfet du Département – Première session de 1924 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1924, pp. XIII, XV et 95 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56962363>).

<sup>159</sup> *Ibid.*, pp. 231-240.

<sup>160</sup> *Ibid.*, pp. 295, 299, 310.

<sup>161</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de M. P. SECOND, Préfet du département – Deuxième session de 1924 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1924, pp. 22 et 149 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695026q>).



Lors de la séance du 19 septembre 1924, M. SAVIGNOL était le rapporteur du dossier de l'asile d'aliénés de Braqueville et d'autres dossiers liés à l'assistance publique : « *Rapport du Directeur – Comptes et budgets, années 1923, 1924, 1925 [...] ; Indemnité de vie chère aux petits retraités de l'Asile de Braqueville [...] ; Clinique des maladies mentales de la Grave [...] ; Service d'hygiène – Demande d'augmentation du Dr DURAND.* »<sup>163</sup>

À la première session de 1925, M. SAVIGNOL était président de la Commission départementale, membre de la Commission des finances, et président de la Deuxième commission (Assistance publique, Instruction publique).<sup>164</sup>

Lors de la séance du 18 mai 1925, le président du Conseil Général lit « *une lettre par laquelle M. SAVIGNOL fait connaître que, retenu à la clinique du Dr DUCUING, il se trouvera privé d'assister aux premières séances de la session. M. le Président fait des vœux pour le prompt rétablissement de M. SAVIGNOL et, à l'unanimité, l'assemblée départementale s'associe à ses vœux (Applaudissements).* »<sup>165</sup>

Le 19 juillet 1925, Marius SAVIGNOL était réélu pour un troisième mandat de Conseiller général du canton de Saint-Lys. Il obtint 657 voix, contre 489 suffrages à Joseph BOUAS, le maire de Saint-Lys.<sup>166</sup>

Le jeudi 26 novembre 1925, « *la conférence interdépartementale des Chemins de fer du Sud-Ouest* » se réunissait à la Préfecture de la Haute-Garonne, conférence à laquelle participa M. SAVIGNOL.<sup>167</sup>

Dans la nuit du 10 au 11 avril 1926, le clocher de l'église toulousaine de la Dalbade s'effondra<sup>168</sup>. Parmi les nombreuses personnalités présentes aux obsèques des deux victimes (les époux DENAX), on nota la présence de Marius SAVIGNOL, venu en tant que conseiller général du canton de Saint-Lys. En effet, les deux victimes furent ensuite inhumées dans leur caveau familial au cimetière communal de Sainte-Foy-de-Peyrolières.<sup>169</sup>

Le lundi 3 mai 1926, lors de l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général à la Préfecture, M. SAVIGNOL fit une intervention :

« *Et M. SAVIGNOL, conseiller général de Saint-Lys prend la parole pour faire entendre des paroles dont nos assemblées délibérantes ne sont que trop rarement l'écho :*

« *Il est temps, dit-il en substance, que le Conseil général songe un peu aux contribuables (Assentiment). Nous avons à faire face à des dépenses très considérables. Et cependant, nous avons à nous préoccuper, aussi, de projets très pressants dont l'entreprise va encore alourdir nos charges. Si nous sommes obligés d'augmenter encore les centimes départementaux, nous allons écraser le contribuable.* »

« *Et M. SAVIGNOL de proposer d'organiser une loterie départementale qui procurerait à la caisse d'importantes ressources sans peser davantage sur l'ensemble des citoyens.*

---

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>163</sup> *Ibid.*, pp. 297-303.

<sup>164</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de M. P. SECOND, Préfet du département – Première session de 1925 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1925, pp. XIII, XV et 47 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5696528k>).

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>166</sup> « Le Midi Socialiste » lundi du 20 juillet 1925, 18<sup>e</sup> année – N° 7.167, page 2.

(Voir [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_MIDSOC\\_1925\\_07\\_20](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_MIDSOC_1925_07_20)).

<sup>167</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Session extraordinaire du 12 décembre 1925 – Rapport du Préfet et documents annexes ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1925, p. 45 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5697481x>).

<sup>168</sup> Voir : [http://archives.haute-garonne.fr/decouvrir/choix\\_archiviste/Non\\_lieu\\_Dalbade\\_U3441/Non\\_lieu\\_Dalbade\\_U3441.html](http://archives.haute-garonne.fr/decouvrir/choix_archiviste/Non_lieu_Dalbade_U3441/Non_lieu_Dalbade_U3441.html).

<sup>169</sup> Journal « *Le Cri de Toulouse – Numéro spécial hors série "La catastrophe de la Dalbade"* » du 30 avril 1926, seizième année, 28 pages, 2,00 francs : page 15 (Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_CRITOU\\_1926-04-30\\_00\\_c](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_CRITOU_1926-04-30_00_c)).



‘‘Beaucoup d’étrangers circulent dans notre région, ajoute M. SAVIGNOL. La loterie, si elle était intéressante, nous donnerait le moyen de les faire participer à nos dépenses.’’

Quelqu’un observe : ‘‘Laissons cela à l’Espagne !’’

Monsieur SAVIGNOL : ‘‘Je ne vois pas pourquoi nous n’emprunterions pas à nos voisins d’Espagne leurs bonnes idées.’’

Le vœu de M. SAVIGNOL est renvoyé à l’examen de la commission des finances. »<sup>170</sup>

Dans le cadre de la première session de 1927, M. SAVIGNOL était président de la Commission départementale et président de la Deuxième commission (Assistance publique, Instruction publique).<sup>171</sup>

Lors de la séance du 3 mai 1927 au Conseil Général, M. SAVIGNOL émit un vœu, qui fut adopté par l’assemblée départementale, demandant que les trains circulant sur les lignes de la Lèze et de l’Arize s’arrêtent à tous les arrêts, et qu’un abri soit construit à la halte du Rougé.<sup>172</sup>

Le 7 mai suivant, il fut question de l’« Asile d’aliénés de Braqueville », et M. SAVIGNOL, en tant que rapporteur du dossier, évoqua les sujets suivants : « Personnel secondaire, journée de douze heures – [...] Construction d’un pensionnat, achèvement des travaux. »<sup>173</sup>

Le 5 octobre 1927, M. SAVIGNOL fit voter par l’assemblée départementale une bourse de 1800,00 francs en faveur d’un enfant sourd-muet de Sainte-Foy-de-Peyrolières, afin qu’il puisse intégrer l’Institut des Sourds-Muets de Toulouse.<sup>174</sup>

Dans un article paru le 17 janvier 1928, la presse se fit l’écho du souhait de M. SAVIGNOL de se présenter à nouveau aux élections législatives :

« Les élections législatives dans l’arrondissement de Muret – Le congrès du parti radical-socialiste, assemblé hier à Muret, a désigné M. SAVIGNOL, conseiller général de Saint-Lys, comme candidat de ce parti aux prochaines élections législatives pour le siège de cet arrondissement. On sait que M. Vincent AURIOL sera le candidat du parti socialiste. »<sup>175</sup> C’est ce dernier qui fut réélu à la députation.

Lors de la première session de 1928 du Conseil Général, M. SAVIGNOL était président de la Commission départementale et président de la Deuxième commission (Assistance publique, Instruction publique).<sup>176</sup>

Le 16 mai 1928, en tant que rapporteur du dossier de l’Asile de Braqueville, M. SAVIGNOL aborda la question de l’« Exécution du programme général des travaux et affectation des disponibilités budgétaires de l’exercice 1927. »<sup>177</sup>

---

<sup>170</sup> Journal « L’Express du Midi » du mardi 4 mai 1926, édition de Toulouse, 35<sup>e</sup> année – N° 12.138, page 2.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1926\\_05\\_04](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1926_05_04)).

<sup>171</sup> Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de M. P. SECOND, Préfet du département – Première session de 1927. Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1927, pp. XVII et 65 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58551162>).

<sup>172</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du département de la Haute-Garonne – Session extraordinaire du 26 mars 1927 et première session ordinaire de 1927 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1927. Séance du 3 mai 1927, p. 61. (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698210g>).

<sup>173</sup> *Ibid.*, pp. 351-362.

<sup>174</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1927 et séances de la session extraordinaire de janvier 1928 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1928. Séance du 5 octobre 1927, pp. 553-554 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5696221n>).

<sup>175</sup> Journal « L’Express du Midi » du mardi 17 janvier 1928, édition de Toulouse, 37<sup>e</sup> année – N° 12.270, page 4.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1928\\_01\\_17](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1928_01_17)).

<sup>176</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de M. P. SECOND, Préfet du département – Première session de 1928 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1928, pp. XV et 47 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698220v>).

<sup>177</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du département de la Haute-Garonne – Première session ordinaire de 1928 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1928, pp. 254 et suivantes.

Le surlendemain 18 mai 1928, M. SAVIGNOL fit voter par le Conseil Général une subvention de 100,00 francs au bénéfice du « Comité hippique de Saint-Lys, à l'occasion du raid qu'il organise. »<sup>178</sup>

Le 7 octobre 1928, M. SAVIGNOL fut élu sénateur de la Haute-Garonne (cf. *infra*).

À l'automne suivant, le Conseil général de la Haute-Garonne se chercha un nouveau président et M. SAVIGNOL fut un moment pressenti pour occuper cette fonction, ainsi qu'en témoigne un article de presse paru le 16 octobre 1928 :

« Les Conseillers généraux cherchent un président – La vague est passée et le Conseil général de la Haute-Garonne, renouvelé, devra bientôt songer à élire un président pour remplacer M. Honoré LEYGUE qui s'est fait battre à Muret. L'assemblée paraît, déjà, se trouver dans un cruel embarras, le nombre de ceux qui accepteraient de concourir à la succession de M. Honoré LEYGUE étant assez restreint. À première vue, il semble que M. SAVIGNOL ou M. OURGAUT pourraient fort bien briguer cette succession. – Il nous faut un homme de bon sens, énergique. Alors nous sommes allés trouver l'un des pères de Piroulet. Mais M. SAVIGNOL, que nous avons interviewé, nous a déclaré :

- ‘Non, dites bien que je ne serai jamais, car je ne veux pas l'être, président du Conseil général.
- Vos occupations de sénateur sans doute ?
- Cela est une autre affaire. Sachez seulement que je me bornerai à rester simple conseiller général de Saint-Lys et apporterai dans l'accomplissement de cette tâche tout mon dévouement. »

Ainsi donc, M. SAVIGNOL ne sera pas candidat. Qui donc succèdera à M. Honoré LEYGUE ?

René B. DE VILLIERS. »<sup>179</sup>

Lors de la séance du 30 octobre 1928, le Conseil général vota « la création d'une bourse de 15.000,00 francs pour permettre à un artiste de faire un séjour de six mois à la Casa Velasquez, à Madrid » et chargea « trois membres du Conseil général, MM. ROUART, SAVIGNOL et Jean RIEUX de rechercher les conditions d'attribution de cette bourse ». Les « dispositions élaborées à cet égard » furent présentées à l'assemblée départementale au second semestre de 1929.<sup>180</sup>

Le 31 octobre 1928, M. SAVIGNOL, suite à une proposition du Service de la Natalité, fit adopter le principe du versement d'« une prime à partir du troisième enfant », ainsi qu'une indemnité à accorder aux secrétaires de mairie pour leur implication dans la vaccination des enfants<sup>181</sup>. Dans le domaine culturel cette fois-ci, M. SAVIGNOL obtint le vote d'une subvention de 30.000,00 francs au bénéfice de la « Radiophonie du Midi, [...] pour permettre la diffusion de conférences, de concerts, de nouvelles, et rendre ainsi la vie à la campagne plus agréable. »<sup>182</sup>

Érigé par le Conseil Général et achevé en 1928, le monument aux combattants de la Haute-Garonne de la guerre 1914-1918, situé sur les allées « Forain » – François Verdier à Toulouse, porte gravés les noms des artistes et des personnalités politiques et administratives ayant participé à sa construction. Parmi ces noms figure, sur la façade principale du monument, derrière la colonne de droite, celui de Marius

---

<sup>178</sup> *Ibid.*, pp. 289 et 352.

<sup>179</sup> Journal « L'Express du Midi » du mardi 16 octobre 1928, édition de Toulouse, 37<sup>e</sup> année – N° 12.988, page 4.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1928\\_10\\_16](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1928_10_16)).

<sup>180</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de M. Armand GUILLON, Préfet du département – Deuxième session de 1929 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1929, pp. 409-410 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695039b>).

<sup>181</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1928 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1929. Séance du 31 octobre 1928, pp. 398-399.

(<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698211w>).

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 399.

SAVIGNOL, au titre de « *Président de la Commission Départementale* ». <sup>183</sup>

Marius SAVIGNOL est mentionné comme étant président de la Deuxième commission à l'occasion des première et deuxième sessions de 1929, de la première session de 1930 et des première et deuxième sessions de 1931. <sup>184</sup>

Durant l'été 1930, dans le cadre des études menées à propos de « *la défense de Toulouse contre les inondations* », le comité de l'association dénommée « *Société des Toulousains de Toulouse* » se montra critique envers les pouvoirs publics : « *Néanmoins, quelques opinions de bon sens se sont fait entendre Saluons-les au passage. [...] Au Conseil général, M. SAVIGNOL a fait observer que la sécurité de Toulouse pouvait être assurée par des travaux de grande envergure, et peut-être moins coûteux, en amont de notre ville. [...] Mais, au fond, ce ne sont là que des observations sans portée efficace. En somme, le Conseil général s'estime [...] "incompétent". [...] Il semblerait que, quand on a été désigné pour défendre les intérêts publics, il vaille la peine de faire un petit effort pour prendre connaissance de ces intérêts. Ce serait strictement honnête. Mais non ! Ces messieurs qui, d'ordinaire, sont si chatouilleux sur l'étendue de leur pouvoir, font preuve ici d'une indifférence et même d'une humilité vraiment remarquable de la part d'assemblées politiques. Il semble qu'aucun d'eux ne se soucie d'aller à l'encontre des puissants seigneurs du Conseil supérieurs des Ponts-et-Chaussées, qui les écraseraient de leur supériorité patentée. Pourtant, nous pensions qu'il était dans le rôle des administrateurs de contrôler à l'occasion les administrations.* » <sup>185</sup>

Lors de la séance du 23 avril 1931, M. SAVIGNOL fut désigné par le Conseil Général pour « *faire partie du Conseil de famille des Enfants assistés.* » <sup>186</sup>

Le 30 avril 1931, M. SAVIGNOL aborda des questions relatives à l'« *Asile Départemental des aliénés de Braqueville* » <sup>187</sup> : « *Augmentation du personnel ouvrier* », « *Organisation du placement à titre gratuit ou semi-gratuit* », « *Inconvénients du voisinage de l'O.N.I.A.* »

Lors du scrutin du dimanche 18 octobre 1931, Marius SAVIGNOL fut réélu pour son quatrième (et dernier) mandat de Conseiller général du canton de Saint-Lys. Il obtint 611 voix, contre 572 suffrages à son adversaire de la SFIO, M. ESPARBÈS. <sup>188</sup>

Les 30 octobre et 6 novembre suivants, toujours en tant que rapporteur du dossier, M. SAVIGNOL évoqua devant l'assemblée départementale plusieurs questions relatives à l'« *Asile départemental d'aliénés de Braqueville* » : « *Autorisation de virement de crédits* », « *Installation de deux chaudières de secours pour le chauffage du nouveau pensionnat* – [...] *Installation d'un frigidaire* – [...] *Budget primitif de 1932* – [...] *Situation du projet d'assainissement* – *Avis du Conseil d'hygiène sur les vapeurs toxiques de l'O.N.I.A.* [...] – *Participation de l'État aux dépenses d'entretien des aliénés* – [...] *Demande d'augmentation des chefs*

<sup>183</sup> Voir : [http://fabriqueurbainev2.toulouse.fr/anciensite/serv\\_educa/1914-1918/animation/site/4\\_artistes.html](http://fabriqueurbainev2.toulouse.fr/anciensite/serv_educa/1914-1918/animation/site/4_artistes.html).

À noter que le nom de Camille RAYNAUD, sculpteur statuaire et professeur à l'école des Beaux-arts de Toulouse, est également gravé sur ce monument en raison de sa participation à la réalisation de plusieurs de ses hauts-reliefs. C'est ce même artiste qui fut retenu en 1920 par la ville de Saint-Lys pour réaliser le monument aux morts de 1914-1918 situé en façade de l'hôtel de ville, au-dessus du porche de la rue du Fort.

<sup>184</sup> Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695641g> ; <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695039b> ; <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695096c> ; <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698155q> ; <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5701654m>.

<sup>185</sup> Revue « *L'Auta – Que bufo un cop cado mes* » de juillet-novembre 1930, nouvelle série mensuelle – n° 32, Toulouse, pages 107-110 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96059443>).

<sup>186</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du département de la Haute-Garonne – Première session ordinaire de 1931 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1931, p. 115 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5696098h>).

<sup>187</sup> *Ibid.*, pp. 366-375.

<sup>188</sup> Journal « *Le Midi socialiste* » du mardi 20 octobre 1931, 24<sup>e</sup> année – N° 11.306, page 1.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_MIDSOC\\_1931\\_10\\_20](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_MIDSOC_1931_10_20)).

*d'atelier* » ; etc.<sup>189</sup>

En 1932, il est mentionné, au sein du Conseil général, comme président de la Deuxième Commission en charge de l'Assistance publique, de l'hygiène publique, de l'Office départemental des pupilles de la Nation, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.<sup>190</sup>

Cette année-là, le 18 mai, dix conseillers généraux, dont M. SAVIGNOL, firent adopter par l'Assemblée départementale un vœu adressé au gouvernement, demandant une meilleure protection économique des fruits et primeurs récoltés dans la région grâce à l'indication, par les vendeurs, de l'origine des produits, ainsi qu'une plus grande surveillance de la vente de ces produits par le Service des fraudes.<sup>191</sup>

Le surlendemain 20 mai, M. SAVIGNOL fit voter par le Conseil Général deux subventions destinées à honorer la mémoire de deux artistes d'origine toulousaine : l'une, de 10.000,00 francs, « *en vue de favoriser l'exposition des œuvres du grand artiste toulousain FALGUIÈRE* » (1831-1900), sculpteur et peintre dont on fêtait le centenaire de la naissance ; la seconde, de 5.000,00 francs, « *en vue de l'érection d'un monument à la gloire de Louis DEFFÈS* », compositeur (1819-1900).<sup>192</sup>

Le même jour, dans le domaine de l'Assistance publique cette fois-ci, M. SAVIGNOL fit adopter par le Conseil Général la prise en compte « *des années d'études médicales et d'internat* » dans le calcul des « *pensions de retraite des médecins-chefs* » de l'asile de Braqueville<sup>193</sup>. Il fit également voter la somme de 20.000,00 € pour « *frais d'études de l'influence des émanations de l'O.N.I.A. sur l'état sanitaire de l'asile de Braqueville.* »<sup>194</sup>

Au cours de la deuxième session de 1932, M. SAVIGNOL est mentionné comme étant le président de la Deuxième commission.<sup>195</sup>

Toujours en 1932, l'assemblée départementale débattit de l'épineux dossier du monument aux combattants de la Haute-Garonne érigé à Toulouse. Le sculpteur Camille RAYNAUD n'en avait achevé les hauts-reliefs que l'année précédente, et la représentation artistique qu'il donna de la Victoire provoqua une forte vague de protestation dans l'opinion publique. Le Conseil Général entreprit alors des pourparlers avec M. RAYNAUD pour tenter de lui faire modifier son œuvre. Lors de la séance du 14 septembre 1932, M. SAVIGNOL dut s'expliquer sur la situation :

*« On a mis en cause le Conseil Général d'autrefois. Je ne prétends pas représenter l'ancien Conseil Général, mais je voudrais rappeler les précautions qui ont été prises par ce dernier. On a parlé de concours. Il a été fait à l'École des Beaux-Arts. Il y a eu quarante ou cinquante maquettes envoyées : elles ont été examinées par une Commission composée d'artistes choisis par le Conseil Général et par les concurrents. [...] Trois artistes se sont dégagés : MM. RAYNAUD, ABBAL et MONCASSIN. [...] On nous dit : "Nous avons un artiste que personne ne peut contester comme architecte, cet architecte a véritablement une valeur, c'est M. JAUSSELY"<sup>196</sup>. Il a été malade par la suite, mais personne n'y peut rien. On ne peut contester que M. JAUSSELY, natif de Toulouse, est l'un de nos grands artistes. Le Conseil Général, à ce moment-là, lui a*

---

<sup>189</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1931 et session extraordinaire de 1932 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1932. Séance du 30 octobre 1931, pp. 131 ; 541-564 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57152110>).

<sup>190</sup> « Conseil Général de la Haute-Garonne – Rapport du préfet – Première session ordinaire de 1932 – Procès-verbaux des séances ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1932, pp. 79-80 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695016b>).

<sup>191</sup> *Ibid.*, séance du 18 mai 1932, p. 97.

<sup>192</sup> *Ibid.*, séance du 20 mai 1932, pp. 247-248.

<sup>193</sup> *Ibid.*, pp. 379-380.

<sup>194</sup> *Ibid.*, pp. 246-247 et 413.

<sup>195</sup> Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56961820>.

<sup>196</sup> L'architecte Léon JAUSSELY fut chargé de coordonner le travail entre les différents sculpteurs et de concevoir la partie architecturale du monument.



*fait confiance. Il a présenté un plan d'ensemble et confié à M. JAUSSELY, qui était un artiste, et qui est encore un artiste, la direction des travaux. [...] Le Conseil Général a fait confiance à M. JAUSSELY et lui a dit : "Pour l'érection du monument, vous ferez comme vous l'entendrez". M. JAUSSELY fit le plan de ce monument qu'il présenta au Conseil Général. On peut le considérer comme une mauvaise conception, mais sur une feuille de papier, il est difficile de se faire une opinion. Il a paru au Conseil Général de l'époque qu'il faisait une bonne chose en confiant à M. JAUSSELY le soin d'édifier le monument. M. JAUSSELY était maître de l'œuvre et avait reçu mission de la mener à bout. Voilà comment les choses se sont passées. »<sup>197</sup>*

Le lendemain 15 septembre 1932, M. SAVIGNOL s'exprima longuement, en tant que rapporteur du dossier, sur l'« *Asile public départemental d'aliénés de Braqueville.* »<sup>198</sup>

Au cours de la deuxième session de 1933, M. SAVIGNOL est mentionné comme étant le président de la Deuxième commission.<sup>199</sup>

Au Conseil Général, lors de la séance du 18 septembre 1933, M. SAVIGNOL prit position dans un dossier relatif au domaine aéronautique, à propos du « *Maintien de Toulouse comme tête de ligne France-Amérique (Vœu présenté par M. Sarraute et ses collègues radicaux socialistes).* »<sup>200</sup>

Lors de la séance du 23 septembre suivant, M. SAVIGNOL s'exprima, en tant que rapporteur du dossier, sur l'« *Asile public départemental d'aliénés de Braqueville : Achèvement des travaux d'assainissement [...] – Personnel secondaire, rappel des services militaires [...] – Récrépiage du mur d'enceinte de l'asile et couverture des frais à l'aide d'un contrat de publicité [...] – Bilan de l'exercice clos 1932 [...] – Chapitres additionnels au budget de l'exercice en cours 1933 [...] – Budget primitif de l'exercice 1934 [...] – Remplacement des accumulateurs de la Station d'éclairage de secours [...] – Acquisition d'un appareil "Thermax" pour le traitement de certaines maladies mentales par l'électropyréxie [...] – Remplacement de la camionnette [...] – Réorganisation de la cuisine et de la buanderie [...] – Travaux d'assainissement (deuxième tranche) : homologation d'une décision de la Commission départementale [...] – Revendications du personnel secondaire de l'asile de Braqueville.* »<sup>201</sup>

Le 18 octobre 1933, M. SAVIGNOL était présent à Fontainebleau à l'occasion des « *obsèques de M. CRUPPI, ancien ministre des Affaires étrangères* »<sup>202</sup>. Jean CRUPPI avait été conseiller général, député et sénateur de la Haute-Garonne.<sup>203</sup>

Lors des séances des 9 et 11 mai 1934, M. SAVIGNOL évoqua notamment, toujours pour cet établissement, la fin des travaux d'assainissement, rendus possibles par le vote d'un emprunt de 700.000,00 francs.<sup>204</sup>

Le 11 mai également, M. SAVIGNOL fut l'un des trois élus désignés comme suppléants aux représentants du Conseil Général à la Commission départementale d'appel en matière d'affaires sociales.<sup>205</sup>

---

<sup>197</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil général du département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1932 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1932, pp. 173-174 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5696158b>).

<sup>198</sup> *Ibid.*, pp. 190-218.

<sup>199</sup> Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695118h>.

<sup>200</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil général du département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1933 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1933, pp. 16-24 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695072z>).

<sup>201</sup> *Ibid.*, pp. 401-426.

<sup>202</sup> Journal « *Le Petit Parisien* » du jeudi 19 octobre 1933, n° 20.687 – 58<sup>e</sup> année, page 6.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6278864>).

<sup>203</sup> Voir sa fiche bibliographique sur le site web du Sénat : [https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/cruppi\\_jean0109r3.html](https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/cruppi_jean0109r3.html).

<sup>204</sup> Procès-verbaux des séances du Conseil Général du Département de la Haute-Garonne – Première session ordinaire de 1934. Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1934. Séance du 9 mai 1934, pp. 144-146, et séance du 11 mai 1934, pp. 304-306. (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56950400>).

<sup>205</sup> *Ibid.*, séance du 11 mai 1934, pp. 240-241.



Le même jour, il fut décidé que M. SAVIGNOL, en tant que sénateur, M. Albert BEDOUCÉ, comme député, et un autre représentant du Conseil général, rencontreraient le mois suivant à Paris le général DENAIN, Ministre de l'Air, pour solliciter de lui « *l'assurance que Toulouse [resterait] tête de ligne de l'aviation Toulouse – Maroc – Amérique du Sud, sans aucune diminution des installations et services actuels.* »<sup>206</sup>

Au cours de la deuxième session de 1934, M. SAVIGNOL est mentionné comme étant le président de la Deuxième commission.<sup>207</sup>

Lors de la séance du 17 octobre 1934, les conseillers généraux radicaux et radicaux-socialistes du département (dont M. SAVIGNOL) émirent un vœu relatif à la « *politique du blé* », afin de venir en aide aux agriculteurs touchés par la mévente de cette céréale.<sup>208</sup>

Le 23 octobre suivant, M. SAVIGNOL évoqua l'asile pour aliénés de Braqueville (budgets, membres du personnel, bâtiments).<sup>209</sup>

Au cours de la première session de session de 1935, M. SAVIGNOL est mentionné comme étant le président de la Deuxième commission.<sup>210</sup>

Marius SAVIGNOL fut absent à la séance du 13 mai 1935 car il se trouvait alors « *à Madrid à l'occasion de l'inauguration de la Casa Velasquez* » ; il s'en excusa dans un courrier adressé au président du Conseil Général.<sup>211</sup>

Le 18 mai suivant, M. SAVIGNOL était présent pour présenter les dossiers relatifs à l'Asile d'aliénés de Braqueville (« *Fixation du prix de journée pour 1935* » - « *Placement des malades des Hautes-Pyrénées* ») et à la clinique des maladies mentales de l'hospice de la Grave.<sup>212</sup>

Au cours de la deuxième session de 1935, M. SAVIGNOL est mentionné comme étant le président de la Deuxième commission.<sup>213</sup>

Le 5 novembre 1935, M. SAVIGNOL intervint « *au sujet de la menace qui [pesait] sur Toulouse, en ce qui concerne la suppression, par les pouvoirs publics, des services d'Air France* » et sur la question de la création d'un aéroport.<sup>214</sup>

Le lendemain, M. SAVIGNOL s'exprimait au cours du débat engagé sur la question des « *Calamités agricoles – Demande d'ouverture d'un crédit exceptionnel pour venir en aide aux agriculteurs sinistrés* » suite aux orages de grêle du 11 juin précédent.<sup>215</sup>

Le 9 novembre enfin, M. SAVIGNOL prit la parole au sujet de l'asile de Braqueville, en tant que

---

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 276.

<sup>207</sup> Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56982307>.

<sup>208</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du Département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1934 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1934, pp. 41-42 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695079v>).

<sup>209</sup> *Ibid.*, pp. 402-414.

<sup>210</sup> Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5697504g>.

<sup>211</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du Département de la Haute-Garonne – Première session ordinaire de 1935 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1935, pp. 5-6 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57014204>).

<sup>212</sup> *Ibid.*, pp. 340-342.

<sup>213</sup> Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698515k>.

<sup>214</sup> Procès-verbaux des séances du Conseil Général du Département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1935. Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1936, pp. 105-106 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56960335>).

<sup>215</sup> *Ibid.*, pp. 129-130.

rapporteur du dossier (« *Création d'emplois de surveillants de nuit* » ; Questions budgétaires).<sup>216</sup>

Au cours de la première session de 1936, M. SAVIGNOL est mentionné comme étant président de la Deuxième commission.<sup>217</sup>

Le 13 mai 1936, M. SAVIGNOL intervenait sur le sujet de la participation du Département à l'occasion de l'Exposition internationale de Paris de 1937.<sup>218</sup>

Le surlendemain 15 mai, M. SAVIGNOL intervint, en tant que rapporteur du dossier, sur le projet de création à Toulouse d'« *un nouvel aéroport destiné au trafic civil et aux besoins des industries aéronautiques décentralisées* », création réclamée à l'État par « *les collectivités toulousaines* » après que « *l'autorité militaire [eut] déclaré que le terrain de Francazal serait réservé à l'aviation de guerre* »<sup>219</sup>. M. SAVIGNOL mit en avant l'intérêt des lignes aériennes vers Paris et l'Afrique du Nord, les industries aéronautiques déjà existantes, et le contexte international (la remilitarisation de la Rhénanie par le pouvoir nazi, au mois de mars précédent, impliquant « *qu'il fallait mettre les usines de la défense nationale loin de Paris où elles sont concentrées et, en particulier, pour l'aviation* », afin d'éviter leur destruction en cas de conflit).

Le même jour, M. SAVIGNOL présenta un rapport sur l'« *Asile de Braqueville* », à propos de l'« *Achèvement des travaux d'assainissement – Emploi de l'emprunt de 700.000,00 francs – Inscription au budget de l'asile [...] – Fixation du prix de journée pour l'exercice 1936.* »<sup>220</sup>

Au cours de la deuxième session de 1936, M. SAVIGNOL est mentionné comme étant le président de la Deuxième commission.<sup>221</sup>

Lors de la séance du 27 novembre 1936, les conseillers généraux radicaux-socialistes, dont M. SAVIGNOL, émirent devant l'assemblée départementale le vœu que le gouvernement assurât, dans un but économique, la protection des produits agricoles régionaux concurrencés par des produits étrangers.<sup>222</sup>

Pour la première session de 1937, M. SAVIGNOL est mentionné comme étant le président de la Deuxième commission (Assistance publique, Instruction publique).<sup>223</sup>

Au cours de la même session, eut lieu le renouvellement des membres du Conseil de famille des enfants assistés : M. SAVIGNOL en faisait partie jusque-là.

Pour la deuxième session de 1937, M. SAVIGNOL est mentionné comme étant le président de la deuxième commission.<sup>224</sup>

---

<sup>216</sup> *Ibid.*, pp. 415-421.

<sup>217</sup> Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5706229q>.

<sup>218</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du Département de la Haute-Garonne – Première session ordinaire de 1936 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1936. Séance du 13 mai 1936, pp. 96-97 ; 101-102. (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695005j>).

<sup>219</sup> *Ibid.*, pp. 256-263.

<sup>220</sup> *Ibid.*, pp. 263-265.

<sup>221</sup> Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56965861>.

<sup>222</sup> « Procès-verbaux des séances du Conseil Général du Département de la Haute-Garonne – Deuxième session ordinaire de 1936 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1936. Séance du 27 novembre 1936, pp. 504-505. (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56961234>).

<sup>223</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport de M. Frédéric ATGER, Préfet de la Haute-Garonne – Première session de 1937 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, p. 63 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5705958j>).

<sup>224</sup> « Conseil général de la Haute-Garonne – Rapport du Préfet – Deuxième session de 1937 – Procès-verbaux des séances – Deuxième session ordinaire de 1937 et deuxième session extraordinaire de 1938 ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1937, p. 137 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5867899n>).

Dans son numéro du 30 septembre 1937, le journal « L'Express du Midi » indique : « *Les élections cantonales – Les candidats en présence – Candidatures au Conseil général : [...] Canton de Saint-Lys : M. le sénateur SAVIGNOL, en raison de son état de santé, ne se représente pas. Le candidat du parti radical-socialiste sera M. BASTIDE, maire de Saint-Lys.* »<sup>225</sup>

Marius SAVIGNOL resta un élu du Conseil général jusqu'aux élections cantonales du 10 octobre 1937, qui virent l'élection de René BASTIDE. Après cette date, M. SAVIGNOL conserva uniquement son mandat de Sénateur, que la mort devait interrompre six mois plus tard.

Lors de la séance du 20 octobre 1937, le président du Conseil Général fit un discours, souhaitant la bienvenue à deux nouveaux conseillers généraux : « *M. BASTIDE, ce n'est pas sans quelque regret que nous vous recevons parmi nous ; certes, ces regrets ne s'adressent pas à votre personne car nous sommes assurés de trouver en vous, encore tout jeune, un collaborateur dévoué, à l'esprit largement ouvert, un travailleur assidu. Mais vous ne serez ni surpris, ni fâché, que nos regrets aillent à votre prédécesseur, que la maladie a empêché de solliciter à nouveau la confiance que le canton de Saint-Lys lui avait depuis si longtemps accordée. Nous formons tous ici des vœux sincères pour que la santé de SAVIGNOL s'améliore le plus vite possible et pour qu'il lui soit permis de reprendre sa place au Sénat. Ces vœux, je les lui transmettrai tout de suite ; ils seront pour lui un réconfort moral puisqu'ils lui apporteront le constant témoignage de notre sympathie.* »<sup>226</sup>

Le 25 octobre 1937, un nouvel hommage fut rendu à l'action de M. SAVIGNOL : « *Rapport d'ensemble sur les affaires concernant l'hôpital psychiatrique Marchant – M. le Dr CADÉAC, Rapporteur : Messieurs, tous les ans, notre collègue et ami SAVIGNOL vous faisait faire une excursion à travers les bâtiments et la vie administrative de Braqueville et, avec un sourire plein de bonhomie, proposait à vos délibérations des solutions apaisantes pour les conflits qui, trop souvent, agitent cet établissement. Votre deuxième commission m'ayant désigné pour prendre l'héritage de ce rapport, je vais soumettre à votre décision les délibérations intéressant l'administration de l'hôpital psychiatrique Marchant [...].* »<sup>227</sup>

---

<sup>225</sup> « Journal « L'Express du Midi » du jeudi 30 septembre 1937, 46<sup>e</sup> année – N° 16.277, page 4.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1937\\_09\\_30](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1937_09_30)).

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 15. Monsieur René BASTIDE (12 septembre 1903 – † 7 mars 1967) fut maire de Saint-Lys du 17 mai 1929 au 3 septembre 1944 et du 18 mai 1945 au 25 février 1963, ainsi que conseiller général du canton de Saint-Lys du 10 octobre 1937 au 30 septembre 1945 et du 14 octobre 1951 au 8 mars 1964 (radical-socialiste). Lors de la séance du Conseil général du 10 novembre 1938, M. BASTIDE fut désigné par l'assemblée départementale pour remplacer M. SAVIGNOL, décédé, au sein du Conseil d'administration de l'Institut des jeunes aveugles (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56950860>). Lors de la séance du Conseil général du 5 mai 1939, M. BASTIDE fut désigné « *en remplacement de M. le Sénateur SAVIGNOL, décédé, pour représenter le Conseil général au Conseil d'administration de l'École normale d'Institutrice* » (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5606769q>).

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 267.

### III/- Sénateur de la Haute-Garonne de 1928 à 1938

Membre du Parti Radical et Conseiller général, Marius SAVIGNOL était candidat, en Haute-Garonne, aux élections sénatoriales organisées le dimanche 6 janvier 1924, mais il ne fut pas élu.<sup>228</sup> Néanmoins, à cette occasion, M. SAVIGNOL « arriva en tête de la liste radicale et resta seul candidat au troisième tour devant le docteur SAINT-MARTIN. »<sup>229</sup>

Quatre ans et demi plus tard, le décès du sénateur en place, M. SAINT-MARTIN, permit à M. SAVIGNOL de poser à nouveau sa candidature à cette élection. Le 7 octobre 1928, Marius SAVIGNOL fut élu Sénateur de la Haute-Garonne<sup>230</sup>. Voici le compte-rendu qui parut dans la presse à propos de ce scrutin :

« Toulouse, 7 octobre. Résultats de l'élection sénatoriale du département de la Haute-Garonne, en remplacement de M. SAINT-MARTIN (Union Républicaine), décédé.

Premier tour : Inscrits, 939 ; Votants, 936 ; Suffrages exprimés, 930.

Ont obtenu : MM. SAVIGNOL, Conseiller général, radical-socialiste, 585 voix, ÉLU.

BILLIÈRES, Maire de Toulouse, SFIO, 214 voix.

SAINT, radical-socialiste, 88 voix.

DE PUYBUSQUE, Maire de Saint-Sulpice-sur-Lèze, indépendant, 34 voix.

Monsieur Lucien SAINT, résident général de Tunisie, qui a obtenu 88 voix à l'élection sénatoriale d'aujourd'hui, en remplacement de M. SAINT-MARTIN, n'avait pas posé sa candidature. »<sup>231</sup>

L'élection de cet homme politique de centre-gauche ne fut pas du goût du parti socialiste local, ainsi qu'en témoigne cet article, signé « Pascalou », paru dans le journal « Le Midi socialiste » du vendredi 12 octobre 1928 :

« À l'assaut des traîtres » – « J'ai prophétisé vrai. La "Dépêche" a vendu la République au bon Dieu. Savignol élu, la réaction est pleinement satisfaite. Elle a le sénateur qu'il lui fallait. La "Dépêche" n'a pas eu la force de dissimuler sa joie. L'une et l'autre ont remporté un succès, et c'est le même. Arthur Huc, l'homme aux principes sacrés – je veux dire, aux sacrés principes – s'est chargé, avec l'aide de Ducos et d'Henri Auriol, de l'accouchement de Marius. L'Église et son baptême. La "Dépêche" est de plus en plus le journal de la démocratie... L'honorable, le naïf M. de Puybusque est à terre. En vain a-t-il fait entendre dans maintes réunions le langage de ses pairs. En vain a-t-il exprimé avec autant de foi que de force les sentiments et les principes qui sont le fond de la doctrine des conservateurs. Il fut un héros pendant la guerre, et tandis que Marius Savignol, durant les quatre années terribles, se tenait, comme disait l'autre, à douze-cent kilomètres de l'obus le plus proche et à quatre-vingt centimètres du chapon le plus gras, M. de Puybusque offrait sa poitrine aux balles ennemies.

M. de Puybusque y avait d'autant plus de mérite qu'il était père de famille, tandis que Savignol, ayant fait vœu de célibat, se dévouait à l'arrière. À quoi ont servi à M. de Puybusque ses beaux états de service en tant que Français, que citoyen et qu'homme privé ? Demandez-ça à ses coreligionnaires et à l'évêque coadjuteur ! Les braves gens !

<sup>228</sup> Journal « Le Gaulois » du jeudi 3 janvier 1924, 59<sup>e</sup> année – 3<sup>e</sup> série, n° 16891, Paris, p. 3.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k539657f>).

<sup>229</sup> Journal « L'Express du Midi » du mardi 7 août 1928, édition de Toulouse, 37<sup>e</sup> année – N° 12.918, page 4.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1928\\_08\\_07](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1928_08_07)).

<sup>230</sup> JOLLY (Jean), Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940 : précédé de la liste des ministères... de 1871 à 1940, des ministères... de 1871 à 1940, des présidents du Sénat de 1876 à 1940, des sénateurs de 1876 à 1940, des membres de l'Assemblée nationale de 1871 à 1876, des présidents de l'Assemblée nationale et de la Chambre des députés de 1871 à 1940 et des députés de 1876 à 1940. Presses universitaires de France, Paris, 1960-1977, huit volumes. Notice consultable sur internet à partir du site web du Sénat : [http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/savignol\\_simon0111r3.html](http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/savignol_simon0111r3.html).

<sup>231</sup> « L'Ouest-Éclair – Journal républicain du matin » du lundi 8 octobre 1928, 30<sup>e</sup> année – n° 9.843, Rennes, page 1.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k612470n>).



Dès après l'élection, "L'Express" a eu le courage de dire, sur cette opération sans gloire, la vérité. La décrépite matrone de la rue Bayard ["La Dépêche du Midi"], point taillée sur le même patron, a eu, par contre, l'aplomb de proférer que le parti radical venait "par sa discipline et son élan de reconquérir les positions perdues". [...] Mais vous avez entendu la riposte de "L'Express": "Ce succès n'est pas le tien, mignonne évaporée! Et tu sais fort bien que, sans les 250 voix que nous t'avons apportées, Savignol s'agitait encore, les pattes en l'air, dans la poussière de l'arène".

[...] Quel triste chapitre dans notre histoire départementale! Quel cauchemar pour les radicaux de la première heure, nourris des principes démocratiques, et qu'une coalition innommable, où se confondent les réactionnaires pur sang et l'efflanqué troupeau des démocrates à la Hue, à la Bousquet, à la Reygasse, à la Montalègre et à la Ducos, s'efforce d'entraîner vers la doctrine et la foi royaliste et cléricale. Non! Ces radicaux-là ne pourront jamais échapper à l'emprise de leurs Judas qu'en se jetant délibérément dans les rangs socialistes qui, seuls aujourd'hui, tiennent haut et ferme le drapeau de la République. »<sup>232</sup>

Cette élection sénatoriale provoqua un certain remous jusqu'aux plus hautes sphères politiques à Paris, ainsi qu'en témoigne un article de la « Revue Politique et Parlementaire » en date du 10 novembre 1928 :

« L'atmosphère électorale à Toulouse.

[...] Entre les deux grandes puissances de presse du pays, la "Dépêche de Toulouse" et le "Midi socialiste", la lutte est sans merci : on s'y bat tour à tour pour la mairie, pour le Conseil général, pour les sièges de sénateurs et de députés, bref pour le Pouvoir.

Or, le dimanche 7 octobre, M. SAVIGNOL, conseiller général radical-socialiste, candidat de la "Dépêche de Toulouse", était élu sénateur par 568 voix, contre 214 à M. BILLIÈRES, maire de Toulouse, S.F.I.O. et candidat du "Midi Socialiste".

"Victoire républicaine, s'écriait le lendemain la "Dépêche de Toulouse". Verdict de clarté et de netteté, en dépit de manœuvres vite percées à jour par le bon sens des électeurs sénatoriaux. C'est vainement que les amis de M. BILLIÈRES proclamaient, avant et pendant le scrutin, la certitude du second tour, dont ils espéraient bien tirer partie par des combinaisons savantes. Le courant qui portait la candidature SAVIGNOL a été tel que tous leurs plans en ont été renversés. La discipline des républicains a été plus forte que toutes les ententes souterraines, amorcées ou ébauchées. C'est aux élus républicains radicaux et radicaux-socialistes et à leur discipline stricte que revient tout entier le mérite de cette victoire."

Mais, à cette accusation de sombres manœuvres et d'alliance avec les partis de réaction, le "Midi socialiste" répondait par l'accusation contraire, reprochait aux radicaux d'avoir fait appel aux voix cléricales, dénonçait "la trahison républicaine des dirigeants du radicalisme garonnais" et, haussant le ton, en appela au peuple : "Le peuple, maintenant, voit mieux sa route. Et, si l'élection d'une doublure de FEUGA ne change rien à la vie politique de la France, elle aura au moins cet avantage de démasquer les traîtres et de prouver qu'un seul parti tient désormais, en même temps que le drapeau rouge du prolétariat, le drapeau de la République : c'est le parti socialiste. Et maintenant, en avant, et tapons dur! Au peuple, dimanche, il appartient de renverser avec vigueur les écuelles des marmitons".

On a vu qu'aux élections cantonales du dimanche suivant, le peuple est resté assez sourd à ces éloquentes appels. Mais, à Paris, les manœuvriers de la politique n'ont pas laissé passer l'occasion : M. Léon BLUM en a profité pour demander ouvertement à M. DALADIER, président du Parti radical et radical-socialiste s'il était décidé à couvrir cette attitude des radicaux garonnais hostiles aux socialistes. "Que devient la discipline républicaine? demandait-il dans le "Populaire" (11 octobre). Qu'en pense DALADIER? Quand il est allé à Toulouse, le dimanche qui précédait l'élection, se doutait-il que son nom et son autorité serviraient à couvrir une opération pareille? Je sais bien que non, et je crois savoir aussi ce qu'il pense. Mais, je le lui demande, comment accorder l'attitude des radicaux de la Haute-Garonne avec les grands projets de majorité de gauche ou même de participation? Plus nous allons, plus il devient évident que l'idée maîtresse de l'Union nationale, celle qui lie entre eux ses éléments composites, c'est l'opposition au socialisme, la lutte contre le socialisme. Nous ne nous y étions jamais mépris. Et il est

<sup>232</sup> Extrait de : « Le Midi socialiste », n° 11.035 du vendredi 12 octobre 1928, 21<sup>e</sup> année, page 2.

(Voir : [http://images.midi.bibliotheque.toulouse.fr/1928/B315556101\\_MIDSOC\\_1928\\_10\\_12.pdf](http://images.midi.bibliotheque.toulouse.fr/1928/B315556101_MIDSOC_1928_10_12.pdf)).



*naturel que cette lutte prenne un caractère plus apparent dans les départements, comme la Haute-Garonne, où nos progrès ont été les plus sensibles. Mais les chefs radicaux se résignent-ils à cet état de chose ? Acceptent-ils cette conséquence de l'Union nationale comme un fait acquis, inévitable ? Il est impossible que nous ne posions pas la question. Il appartiendra au Congrès d'Angers de répondre.* »

*Autrement dit, M. Léon BLUM sommait une fois de plus les radicaux-socialistes de choisir entre les deux tendances entre lesquelles trop souvent ils balancent : ministérielle (MM. Édouard HERRIOT et Albert SARRAUT), et antiministérielle (MM. CAILLAUX et DALADIER).* »<sup>233</sup>

Le 17 novembre 1928, « la séance de rentrée au Sénat » fut notamment consacrée à l'éloge funèbre de M. SAINT-MARTIN, prédécesseur de M. SAVIGNOL à la Chambre Haute, et à la validation de cinq nouveaux sénateurs, dont ce dernier.<sup>234</sup>

Au printemps 1929, le nom de M. SAVIGNOL figurait parmi les membres de la Commission de l'Enseignement au Sénat.<sup>235</sup>

Les 8, 9 et 10 juin 1929, des fêtes furent organisées dans notre capitale régionale à l'occasion du VII<sup>e</sup> centenaire de l'Université de Toulouse : à la Faculté de Médecine, « le soir [du 9 juin], un banquet confraternel réunissait autour du doyen ABELOUS les personnalités médicales françaises et étrangères venues pour prendre part aux fêtes du Centenaire. De nombreux toasts furent portés, notamment par le sénateur SAVIGNOL, qui promit son concours pour défendre au Parlement, quand sera évoquée la loi sur les assurances sociales, l'honneur et la dignité du corps médical. »<sup>236</sup>

Le matin même du 9 juin, à 08h30, M. SAVIGNOL s'était trouvé à la gare Matabiau pour accueillir, avec de nombreuses autres personnalités, le Président de la République Gaston DOUMERGUE à son arrivée à Toulouse, à l'occasion de son voyage officiel.<sup>237</sup>

Sur le livret du Salon des Artistes français de l'année 1930, section de sculpture, il est inscrit que l'artiste Auguste Félix Léonard Antoine SEYSSES présenta un buste en bronze du sénateur SAVIGNOL (pièce n° 3847).<sup>238</sup>

Le 5 février 1930, M. SAVIGNOL fut présent, « dans les grands salons du Cercle Interalliés », à l'occasion du « premier dîner offert par les conseillers et attachés diplomatiques accrédités à Paris. »<sup>239</sup>

Au début de l'année 1930, lors des discussions parlementaires concernant la « Loi sur les assurances sociales », la revue « L'Union Pharmaceutique » fit paraître l'article suivant :

« Assurances sociales – Vote du Sénat interdisant la création de Pharmacies spéciales.

*Le 17 mars, le Sénat a discuté les modifications proposées par la Commission à l'article 26 de la loi sur les Assurances Sociales. Nos confrères, MM. SAVIGNOL et MOUNIÉ, sénateurs, proposaient d'insérer entre les paragraphes 5 et 6 de l'article 26 un amendement concernant l'impossibilité pour les caisses de*

<sup>233</sup> « Revue Politique et Parlementaire » du 10 novembre 1928, N° 408 – T. CXXXVII, 35<sup>e</sup> année, Paris, pp. 325-326.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k14208f>).

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k14208f/f189>).

<sup>234</sup> « La Gazette de Paris » du 17 novembre 192, première année – N° 1, page 1.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6450168g>).

<sup>235</sup> « Sénat – Année 1929 – Session ordinaire – Feuilleton n° 21, ordre du jour du mardi 19 mars 1929 », page 9.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6351148s>).

<sup>236</sup> « Bulletin des amitiés franco-étrangères ». Première année, n° 3, vacances 1929, pp. 1 ; 76 ; 78.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57915199>).

<sup>237</sup> Journal « Paris-Soir » du lundi 10 juin 1929, septième année – N° 2.074, pp. 1-3.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k76414153>).

<sup>238</sup> Voir page web : <http://joachimcosta.chez-alice.fr/1930.pdf>.

<sup>239</sup> « Ambassades et Consulats – Revue mondiale bimensuelle » du 15 février 1930, 4<sup>e</sup> année, Paris (non paginée).

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64698041/f22>).

*pouvoir créer des pharmacies. Cet amendement avait été accepté par M. le Président CHAUVEAU et M. le Ministre LAVAL. Le paragraphe nouveau 5-bis était ainsi conçu : ‘Aucun des organismes énumérés aux paragraphes qui précèdent ne peut créer de pharmacies.’ Après une brillante intervention de M. SAVIGNOL, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, cet amendement a été voté par le Sénat. Nos confrères comprennent l'importance de ce vote. Nous sommes convaincus que la Chambre adoptera prochainement cet amendement et s'opposera à la création de nouvelles pharmacies spéciales autorisées par la loi du 5 avril 1928. »*

Cette « *Loi sur les assurances sociales* » fut publiée au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> mai 1930. À cette occasion, les membres de « L'Union Pharmaceutique » adressèrent leurs « *biens vifs remerciements* » à leurs « *collègues* » députés et sénateurs, pharmaciens de profession, nommément cités, dont Marius SAVIGNOL : « *Grace à leur pressante intervention, ils ont convaincu la majorité de leurs collègues et ont fait adopter par la Chambre presque tous les desideratas de la Commission dite du Front Unique. Ils ont voulu ainsi conserver, à notre profession, son prestige, sa considération, ses traditions et sauvegarder ses intérêts matériels.* »<sup>240</sup>

Cette action du sénateur SAVIGNOL fut même commentée par la CGT dans un article intitulé « *Les prestations pharmaceutiques* », paru l'année suivante, en mai 1931, dans le bulletin officiel de ce syndicat, « *La voix du peuple* » :

*« L'attitude des pharmaciens est assez paradoxale. Individuellement, ils sont, à peu près tous, du même avis que notre organisation, mais leurs syndicats refusent de s'engager. En effet, les Groupements de Pharmaciens ont été soutenus par les médecins et les fabricants de spécialités pour enlever le vote au Sénat de l'amendement SAVIGNOL, interdisant la création de pharmacies par les Caisses, parce qu'ils ont pris l'engagement de soutenir ces praticiens dans leurs revendications du paiement direct et du libre choix du médicament. Maintenant, ils ne peuvent plus se dégager de pacte malgré qu'ils se rendent parfaitement compte qu'à moins d'un brusque renversement de la situation, la spécialité tuera la pharmacie. Du point de vue social, ce n'est d'ailleurs pas à souhaiter. »*<sup>241</sup>

En mai 1930, le sénateur SAVIGNOL faisait partie d'« *un groupe de parlementaires et de fonctionnaires des deux Chambres* » en visite en Algérie. Le samedi 24 mai, cette délégation, composée également d'Attachés militaires, était reçue à Tlemcen par les autorités locales.<sup>242</sup>

Toujours au printemps 1930, M. SAVIGNOL comptait parmi les sénateurs qui présentèrent une proposition de loi « *tendant à modifier la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine en France par les étrangers* », en vue de la rendre plus exigeante.<sup>243</sup>

Au second semestre de 1930, M. SAVIGNOL faisait partie de la Commission de l'Enseignement au Sénat, commission qui rendit un rapport relatif à l'examen d'un « *projet de loi sur la nationalisation des bibliothèques municipales classées.* »<sup>244</sup>

Marius SAVIGNOL est mentionné comme faisant toujours partie de la Commission de l'Enseignement au Sénat en février 1931.<sup>245</sup>

---

<sup>240</sup> Revue « *L'Union Pharmaceutique – Répertoire de Pharmacie, Archives de Pharmacie et Journal de chimie médicale* ». Directeur : Professeur Paul CAZENEUVE. 71<sup>e</sup> année, 71<sup>e</sup> volume ; n° 1, janvier 1930, pp. 123 ; 148-149.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54105088>).

<sup>241</sup> « *La voix du peuple – Le droit ouvrier* ». Bulletin Officiel de la Confédération Générale du Travail, Paris, 3<sup>e</sup> série – n° 129, mai 1931, p. 329 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64250557>).

<sup>242</sup> « *L'Écho de Tlemcen – Journal hebdomadaire républicain de gauche* » du mardi 27 mai 1930, 76<sup>e</sup> année – N° 8611, p. 2.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5746311g>).

<sup>243</sup> « *Le médecin de France – Journal officiel de la confédération des syndicats médicaux français* » du 15 mai 1930, quarantième année – Nouvelle série, n° 10, pp. 408-409 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5513017p>).

<sup>244</sup> « *Revue des Bibliothèques* », quarantième année, 1931, Paris, p. 32 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k424368d>).

<sup>245</sup> « *Bulletin de l'Enseignement professionnel – Écoles professionnelles du Ministère de l'Instruction publique* », février 1931, 30<sup>e</sup> année – n° 2, page 81 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9661843r>).

Le mercredi 13 mai 1931, M. SAVIGNOL participa aux deux tours de scrutin organisés à l'Assemblée Nationale en vue de l'élection du Président de la République, qui vit la victoire de Paul DOUMER.<sup>246</sup>

Le 16 février 1932, le Sénat renversa le gouvernement de Pierre LAVAL : 157 sénateurs votèrent en faveur de cette mesure, dont Marius SAVIGNOL.<sup>247</sup>

Au printemps de 1932, le nom de M. SAVIGNOL figurait dans le « *Groupe du tourisme au Sénat.* »<sup>248</sup>

Dans son numéro du 14 août 1932, la revue « *Cyrano* » évoqua en ces termes les élections sénatoriales à venir :

« *À l'assaut du Capitole – En Haute-Garonne, les grandes manœuvres politiciennes battent leur plein, à l'occasion des prochaines élections sénatoriales. Sur les quatre sénateurs sortants, un seul, le dernier venu, SAVIGNOL, jouit des sympathies des gauches ; les trois autres, Fabien DUCHEIN, Raymond BLAIGNAN et Paul FEUGA, accusés de modérantisme, subiront les feux croisés des radicaux et des socialistes, disposés à n'unir leurs forces qu'au deuxième tour de scrutin. Mais les trois anabaptistes ne se tiennent pas pour battus. Il se confirme qu'ils auraient conclu alliance avec le seigneur de Tournefeuille, M. Gaston DOUMERGUE, qui prendrait la tête de leur liste. Notre ancien président souriant paye de sa personne. Il a présidé le banquet des maires du département. Comme membre permanent de l'Académie des Jeux Floraux, il distribue l'amarante et le laurier. Il doit être élu et, avec lui, les trois pères conscrits qui sentent le fagot. De sorte que M. Hippolyte DUCOS, le grand homme de Saint-Gaudens, sous-secrétaire d'État à l'enseignement technique, fait déjà la grimace, car cette combinaison fait sombrer son légitime désir, se prendre au Sénat de paisibles invalides.* »<sup>249</sup>

Dans son numéro de septembre 1932, la revue indiquait que M. SAVIGNOL appartenait alors à la Commission de l'Enseignement du Sénat et qu'il faisait partie des quarante-huit sénateurs sortants de la gauche démocratique, le plus important numériquement des sept groupes que comptait le Sénat.<sup>250</sup>

Le 6 novembre 1932, se tint à Paris, « *dans la salle de la douillerie de l'arsenal* », le banquet de clôture du congrès radical-socialiste, présidé par Édouard HERRIOT : « *un grand nombre de parlementaires élus du parti participaient également à ces agapes traditionnelles* », dont M. SAVIGNOL. « *Au dessert, M. BELUEL, président de la fédération radicale de la Haute-Garonne, porte un toast en l'honneur de M. HERRIOT. Puis prirent successivement la parole MM. GUILLON, préfet du département, AMAT, député de la cinquième circonscription de Toulouse, et M. SAVIGNOL, sénateur.* »<sup>251</sup>

Marius SAVIGNOL fut réélu sénateur le 10 janvier 1933, pour un second et dernier mandat, que son décès (survenu le 24 avril 1938) devait interrompre.

---

<sup>246</sup> « *Journal Officiel de la République Française – Débats parlementaires* » du jeudi 14 mai 1931, Année 1931 – N° 66, pp. 1-6.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6343086g>).

<sup>247</sup> Journal « *Figaro* » du mercredi 17 février 1932, 107<sup>e</sup> année, n° 48 de 1932, page 1.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k296876c>).

<sup>248</sup> « *Bulletin officiel de l'Union des Fédérations des Syndicats d'Initiative* » de mars-avril-mai 1932, 14<sup>e</sup> année, n° 3-4-5, Paris, pp. 47-48 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56680188>).

<sup>249</sup> « *Cyrano* » du dimanche 14 août 1932, neuvième année – n° 426, Paris, p. 16.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5654823t>).

<sup>250</sup> « *La France radicale – Organe des militants républicains radicaux et radicaux-socialistes* » de septembre 1932, 1<sup>ère</sup> série – N° 5, Paris, p. 10 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k124600m>).

<sup>251</sup> « *Journal des débats politiques et littéraires* » du mardi 8 novembre 1932, 144<sup>e</sup> année, n° 311, Paris, page 3.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k507136j>).

Le 22 avril 1933, M. SAVIGNOL était présent, en tant que sénateur de la Haute-Garonne, à la « *séance générale de clôture du Congrès des sociétés savantes de Paris et de départements* », qui se tint à la Salle des Illustres du Capitole, à Toulouse, « *sous la présidence de M. de MONZIE, ministre de l'Éducation nationale.* »<sup>252</sup>

Au printemps 1933, Marius SAVIGNOL fit partie des « *sénateurs ayant voté pour la suppression de la Retraite du Combattant à ceux inscrits à l'impôt sur le revenu pour au moins 5.000,00 francs.* »

L'« *Union Nationale des Combattants* », association située au centre droit sur l'échiquier politique<sup>253</sup>, fit paraître le 27 mai 1933, dans son journal « *La Voix du Combattant* », la liste de ces sénateurs, contre lesquels elle était très remontée : « *Le discours prononcé au Sénat par notre camarade THOUMYRE et dont nous avons donné l'essentiel dans notre dernier numéro, a porté. Il a fallu cependant, sur chaque article, livrer une bataille qui, en ce qui concerne la Retraite du Combattant, a été rude. Le Sénat entendait en effet, supprimer la pension à ceux qui sont inscrit à l'impôt sur le revenu pour cinq mille francs. Décidément, ces gens sont indécrottables. Il a fallu un scrutin public pour mettre fin à cette prétention qui convertirait la retraite en aumône. On trouvera, par ailleurs, le nom des sénateurs qui ont voté contre nous. Il est bon que nos camarades les connaissent. Tour à tour, la Commission des finances s'est vue battue sur la suppression des pensions aux veuves de guerre remariées, sur la suppression du cumul et sur le retrait de l'Allocation du Combattant à ceux étant inscrit pour un revenu net de 5.000,00 francs. C'est par 150 voix contre 134 qu'a été disjoint l'article 151-A intéressant cette question. Il convient donc que nos camarades surveillent de très près leurs sénateurs.* »<sup>254</sup>

En juin 1933, le nom de M. SAVIGNOL est mentionné au sein du « *Groupe sénatorial de défense des Travailleurs Intellectuels.* »<sup>255</sup>

Le samedi 9 septembre 1933, M. SAVIGNOL était présent à Bagnères-de-Luchon, avec d'autres personnalités, pour l'inauguration, par M. DUCOS, Sous-secrétaire d'État à l'Éducation nationale, du « *monument élevé par le Club Alpin Français et les Sociétés pyrénéistes à la mémoire d'Henri BÉRALDI, l'historien célèbre, épris d'une ardeur passionnée pour la beauté des Pyrénées.* »<sup>256</sup>

Du 5 au 8 octobre 1933, eut lieu à Vichy le « *30<sup>e</sup> Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste.* » Le nom du sénateur M. SAVIGNOL était cité pour la Haute-Garonne.<sup>257</sup>

Marius SAVIGNOL, en tant que sénateur, est cité parmi les hommes politiques qui furent présents à la 29<sup>e</sup> conférence du Conseil interparlementaire, regroupant des délégués de vingt-sept pays, qui se tint à Madrid du 4 au 10 octobre 1933.<sup>258</sup>

En novembre 1933, M. SAVIGNOL est mentionné comme étant l'un des deux secrétaires de la Commission de l'Enseignement du Sénat.<sup>259</sup>

---

<sup>252</sup> Ministère de l'Éducation nationale, Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques – Années 1932 et 1933. Imprimerie Nationale / Éditions Ernest Leroux, Paris, 1935, LXIX-468 pages (=> page LX). (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5724394k>).

<sup>253</sup> Voir : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Union\\_nationale\\_des\\_combattants](https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_nationale_des_combattants).

<sup>254</sup> Journal « *La Voix du Combattant* », organe hebdomadaire de l'Union Nationale des Combattants, Paris. Quatorzième année, n° 723, samedi 27 mai 1933, pp. 1 et 4 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57212571>).

<sup>255</sup> « *C.T.I. – Bulletin de la Confédération des Travailleurs Intellectuels* », Paris, 14<sup>e</sup> année, n° 44, 3<sup>e</sup> trimestre 1933, page 54. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6278552j>).

<sup>256</sup> « *Bulletin trimestriel de la Section du Sud-Ouest du Club Alpin Français et du Ski-Club Bordelais* », 4<sup>e</sup> série – 57<sup>e</sup> année, n° 5, octobre 1933, Bordeaux, p. 151 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9679255n>).

<sup>257</sup> 30<sup>e</sup> Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste tenu à Vichy les 5, 6, 7 et 8 octobre 1933, Paris, p. 577. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1129362>).

<sup>258</sup> Union interparlementaire, Compte-rendu de la XXIX<sup>e</sup> conférence tenue à Madrid du 4 au 10 octobre 1933. Publié par le Bureau interparlementaire. Librairie Payot, 1934 ; page 691 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5448104j>).

<sup>259</sup> « *N° 585 – Sénat – Année 1933 – Session extraordinaire – Annexe au procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du 3 novembre 1933* ».



En décembre 1933, M. SAVIGNOL fut parmi les personnes désignées par le Sénat pour siéger au sein d'un organe central chargé de faciliter les relations franco-italiennes.<sup>260</sup>

À l'occasion de son Assemblée générale, le « *Comité national de propagande pour la musique* » dressa le bilan de l'année 1933 en ces termes :

« [...] *Dans le domaine législatif, si décevant par ailleurs, le Groupe de défense de l'art musical à la Chambre des députés, secondé au Sénat par M. SAVIGNOL, a pu obtenir du Parlement un relèvement de 500.000,00 francs pour les traitements des professeurs du Conservatoire en même temps que de ceux de l'École nationale des Beaux-Arts. Les crédits des sociétés de musique populaire ont été âprement défendus. [...]* »<sup>261</sup>

En janvier 1934, « *les diverses Commissions du Sénat [procédèrent] à la nomination de leurs bureaux* ». Marius SAVIGNOL fut désigné comme l'un des deux secrétaires de la Commission de l'Enseignement.<sup>262</sup>

Du 2 au 4 février 1934, une « *exposition organisée par le groupe de l'art du Sénat a eu lieu au Sénat même, dans la salle de Brosse* » : il s'agissait d'une « *exposition de gravures sur bois des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles* », visant à « *essayer de mettre en valeur la gravure française* ». Parmi les soutiens de cette manifestation figurait notamment le sénateur M. SAVIGNOL.<sup>263</sup>

En février 1934 toujours, se tint au Sénat « *une réunion des délégués accrédités par trois grands groupements s'occupant des rapports franco-italiens en France [...]. L'objet de cette réunion était de rechercher et de créer les moyens les plus efficaces pour concentrer les efforts accomplis en France par les principales associations françaises en vue d'un rapprochement franco-italien de plus en plus effectif. Les délégués ainsi réunis ont fait connaître la décision prise par les trois groupements de constituer un comité central d'action franco-italien. Sur la proposition de M. Mario ROUSTAN, ce comité central a élu comme président M. Henry BÉRENGER. [...]* » Sur la proposition de M. Henry de JOUVENEL, le bureau du comité central fut complété par trois vice-présidents et trois secrétaires. Parmi ces derniers, figurait M. SAVIGNOL.<sup>264</sup>

Le Journal Officiel du 30 mai 1934 indique que M. SAVIGNOL faisait partie de la « *Commission chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuivre un membre du Sénat.* »<sup>265</sup>

Le mardi 4 septembre 1934, M. Gaston DOUMERGUE, Président du Conseil, arrivant de Paris et regagnant son domicile de Tournefeuille, fut accueilli à sa descente du train à la gare Matabiau, à Toulouse, par « *MM. SAVIGNOL, sénateur de la Haute-Garonne, et FOURCADE, préfet de la Haute-Garonne.* »<sup>266</sup>

Le 28 septembre 1934, M. SAVIGNOL partit pour Istanbul (Turquie) en tant que membre de la

---

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96465585/f395>).

<sup>260</sup> « *Le Journal* » du mercredi 20 décembre 1933, n° 15039, page 5 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7639731f>).

<sup>261</sup> Revue « *Écho musical de l'Afrique du Nord* » de mai-juin 1934, 2<sup>e</sup> année – N° 9, Alger, p. 15.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6323877q>).

<sup>262</sup> Journal « *Les annales coloniales* » du samedi 27 janvier 1934, 35<sup>e</sup> année – N° 11, Paris, page 2.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6379533r>).

<sup>263</sup> « *L'amateur d'estampes et de livres d'art* », janvier 1934, 13<sup>e</sup> année – N° 1, Paris, p. 30.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5860085p>).

<sup>264</sup> « *La Revue Diplomatique – Politique, coloniale, littéraire, financière* ». Paris, 57<sup>e</sup> année, n° 2.126, 28 février 1934, page 8.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5712741x>).

<sup>265</sup> « *Journal Officiel de la République Française* » du mercredi 30 mai 1934, soixante-sixième année – N° 126, p. 5331.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96762067>).

<sup>266</sup> Journal « *Le Matin* » du mercredi 5 septembre 1934, 51<sup>e</sup> année – n° 18430, Paris, p. 1.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5784606>).



délégation envoyée par le Sénat à la trentième Conférence de l'Union Interparlementaire, en compagnie d'un autre sénateur, M. Lucien SAINT.<sup>267</sup>

Au printemps de 1935, M. SAVIGNOL était présent à Madrid à l'occasion d'un événement à la fois culturel et mondain : « *Pour fêter l'achèvement des travaux de la Casa Velasquez, l'Académie des Beaux-Arts et le Conseil d'administration ont organisé une cérémonie qui a eu lieu le 14 mai dans la grande salle de la bibliothèque de la Casa Velasquez. La cérémonie était présidée par M. MALLARMÉ, Ministre de l'Éducation nationale. M. Alcala ZAMORA, Président de la République, avait bien voulu honorer de sa présence cette manifestation ; il était accompagné de M. le Ministre de l'Instruction publique, de M. le Président des Cortès. De nombreuses personnalités Espagnoles et Française assistaient également à la cérémonie [...].* »<sup>268</sup>

Marius SAVIGNOL, en tant que sénateur et vice-président de la Commission de l'Enseignement, est cité parmi les hommes politiques qui furent présents à la 31<sup>e</sup> conférence du Conseil interparlementaire, regroupant des délégués de vingt pays, qui se tint à Bruxelles du 26 au 31 juillet 1935.<sup>269</sup>

Dans l'édition de l'année 1935 de l'« *Annuaire de la curiosité, des beaux-arts et de la bibliophilie* », le nom de Marius SAVIGNOL apparaissait dans la rubrique « *Amateurs – Collectionneurs – Bibliophiles* » avec ces indications : « *Pharmacien, Sénateur, Conseiller général, 17, rue Roquelaine [Toulouse]. Tableaux, dessins, caricatures, objets anciens toulousains.* »<sup>270</sup>

En 1936, M. SAVIGNOL fit partie du groupe de sénateurs – mené par M. Mario ROUSTAN, ancien Ministre de l'Éducation nationale – qui présentèrent « *au Parlement français deux projets de loi dont le premier [était] destiné à assurer aux droits des auteurs et des compositeurs un privilège en cas de faillite des éditeurs ou des entrepreneurs de spectacles qui exploitent leurs œuvres, le second à accorder au travail des créateurs intellectuels, en cas de saisie ou de cession, les mêmes avantages que la loi française confère déjà au travail manuel* ». <sup>271</sup>

En janvier 1937, « *le Sénat, réuni dans ses bureaux, a nommé la nouvelle Commission des Colonies* » composée de vingt-sept personnes, dont M. SAVIGNOL.<sup>272</sup>

Le décès de Marius SAVIGNOL étant survenu le 24 avril 1938, « *les électeurs sénatoriaux du département de la Haute-Garonne [furent] convoqués pour le dimanche 3 juillet à l'effet d'élire un sénateur en remplacement.* »<sup>273</sup>

Dans son « *Dictionnaire des Parlementaires français* », l'historien Jean JOLLY évoque l'activité du sénateur SAVIGNOL :

« *C'est en 1928 seulement, lors d'une élection partielle, qu'il devient sénateur, élu au premier tour par 585 voix sur 936 votants, en remplacement de Jean Saint-Martin, décédé. Le nouveau sénateur s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Quatre ans plus tard, le 16 octobre 1932, il est réélu au second tour*

<sup>267</sup> Journal « *La Petite Tunisie* » des 5-10 octobre 1934, 47<sup>e</sup> année – n° 2326, Tunis, page 2.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5802767>) (Voir aussi : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5447865b/f511>).

<sup>268</sup> Institut de France, « *Académie des Beaux-Arts – Bulletin semestriel* » n° 21, 11<sup>e</sup> année, 1935, Paris, p. 3.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6115160w>).

<sup>269</sup> Union interparlementaire, *Compte-rendu de la XXXI<sup>e</sup> conférence tenue à Bruxelles du 26 au 31 juillet 1935*. Publié par le Bureau interparlementaire. Librairie Payot, 1935, 580 pages : page 567 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5448203g>).

<sup>270</sup> « *Annuaire de la curiosité, des beaux-arts et de la bibliophilie* », fondé en 1911. Paris – Départements – Étranger. Paris, 1935 : page 90 (voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4328521>).

<sup>271</sup> Revue « *Inter-Auteurs, organe de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs* ». 7<sup>e</sup> année, n° 62, avril 1936, pp. 230-232 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54414549>).

<sup>272</sup> « *La Revue du Pacifique* », 16<sup>e</sup> année – n° 1, janvier 1937, Paris, page 107.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55436914>).

<sup>273</sup> Journal « *Le Temps* » du jeudi 19 mai 1938, soixante-dix-huitième année – N° 28009, Paris, p. 3.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2635778>).

*par 577 voix sur 934 votants. Ses trois colistiers seront élus avec lui.*

*Marius SAVIGNOL fait partie de la commission de l'enseignement, dont il assurera la vice-présidence à partir de 1935, et c'est d'ailleurs aux questions de l'enseignement et des beaux-arts qu'il consacre le plus clair de son activité parlementaire ; lui-même ne dédaigne pas de manier le crayon et l'on dit qu'en séance il croquait, non sans talent, ses collègues dans le feu de l'action ou le recueillement qui la précède. En 1937, le groupe sénatorial de l'art l'avait porté à sa présidence.*

*Bien qu'il ne soit pas souvent intervenu en séance publique, ses collègues se plaisaient à louer la grande conscience avec laquelle il remplissait son mandat. Sa compétence s'étendait aussi aux questions d'hygiène, d'assistance et agricoles. »*

#### IV/- Marius SAVIGNOL, dessinateur et caricaturiste.

Parallèlement à sa carrière politique, Marius SAVIGNOL était un dessinateur et caricaturiste de talent. Grâce à un article de la « *Revue des Pyrénées et de la France méridionale* » paru en 1891, on apprend qu'à l'âge de 25 ans, il était alors l'élève de M. Henry LOUBAT, qui occupait « *une des premières places parmi les meilleurs peintres de portraits à Toulouse. [...] Nous pouvons apprécier M. LOUBAT non seulement par ses œuvres personnelles, mais aussi par celles de ses élèves qui sont aussi remarquables que nombreux [...]. Les élèves-hommes de M. LOUBAT semblent moins bien doués. Les portraits présentés par M. Pierre BONAFOUS & par M. Dominique POUVERT sont médiocres. M. Marius SAVIGNOL leur semble supérieur ; si son dessin laisse à désirer, sa couleur est franche & vigoureuse.* »<sup>274</sup>

Ses dessins ne trouvaient pas grâce, en revanche, aux yeux de ses opposants politiques, ainsi que nous l'avons vu en 1907, lors du projet de fermeture de l'école des jeunes filles de Saint-Lys tenue par des religieuses. Le journal « *L'Express du Midi* » écrivait le 11 juin 1907 : « [...] notre maire [Marius SAVIGNOL] se prélassait et rigole à Paris pour y préparer sans doute son second numéro de 'L'Assiette au Beurre', dont les dessins sont aussi vulgairement traités que leurs légendes sont plates et grossièrement inconvenantes. »<sup>275</sup>

Les critiques furent plus élogieuses des années plus tard, ainsi qu'en témoigne cet article paru le 15 mai 1921 dans « *La Revue moderne des arts et de la vie* », à l'occasion de la tenue du « *Salon des artistes français* », dans la catégorie « *Humoristes* » :

« *Marius SAVIGNOL a apporté dans la satire politique une verve et un talent que rehaussent un certain courage et une forte conviction. Plusieurs de ses compositions ont eu un grand retentissement en France et à l'étranger. Il eut, comme humoriste, des débuts qui ne permettaient pas de prévoir l'allure que devait prendre ensuite son talent. Ce fut tout d'abord au Sourire et au Rire qu'il collabora. Mais il ne put s'accommoder longtemps du caractère futile de ces journaux, où règne un esprit tout de convention, où l'idée est rétrécie et dont les grands sentiments sont bannis.*

*Le genre de l'Assiette au Beurre lui convenait mieux. Savignol trouva là un milieu plus favorable. Il fit plusieurs numéros de cette feuille : César Tripet, Le Couac de Chante-Clair, Le Syndicat des Ouvriers du Trône, Le Drapeau. La création du personnage de César Tripet lui valut de sérieux encouragements, en particulier l'amitié de Nadar, qui marqua, dès ce moment, une véritable affection pour lui. Le Couac de Chante-Clair entraîna la saisie de l'Assiette au Beurre en Allemagne. Quelques mois plus tard, on brûlait à la frontière espagnole un numéro spécial sur l'affaire Ferrer, qui avait paru sous le titre La Question du Jour.*

*L'artiste ne porta pas de chance aux Galonnés, feuille satirique créée à Paris et dont on lui confia l'illustration. Elle vécut peu de temps.*

*L'Assiette au Beurre ayant également disparu, Savignol, qui habite Toulouse, se montra dès lors peu soucieux de collaborer aux feuilles parisiennes, et se contenta d'envoyer ses satires politiques au Salon des Humoristes. Il exposait chaque année au Palais de Glace ; puis, après la fusion, à la Galerie La Boétie.*

*Au Palais de Glace, il a donné des séries de dessins au crayon de couleur contre la guerre, dont la vision le hantait. Il visait particulièrement celui qui devait provoquer la catastrophe, Guillaume II, auquel il consacra, notamment, son triptyque de 1913 : Ironie, Farce, Caprice. Ces dessins impressionnèrent le public ; les critiques étaient pour la plupart élogieuses, cependant le triptyque déplut à certains, en particulier au Courrier Européen, de M. Charles Paix-Séailles, au procès duquel, vers la fin de la guerre, la*

---

<sup>274</sup> Jean de L'HERS, « *Le salon de 1891 à Toulouse* ». *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, Toulouse, tome III, 4<sup>e</sup> trimestre de 1891, pp. 995-1024 [voir pp. 1009-1010]. Document consultable sur le site web de la bibliothèque numérique « Gallica » : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5731830q/f2.image>.

<sup>275</sup> Journal « *L'Express du Midi*, organe quotidien de Défense Sociale et Religieuse » du mardi 11 juin 1907, Toulouse, 17<sup>e</sup> année – N° 5.340, page 3 (Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1907\\_06\\_11](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1907_06_11)).

presse rappela ce fait.

En avril 1914, Savignol exposa une composition, *Byzance*, satire assez vive visant les leaders politiques de l'époque : MM. Briand, Millerand, Barthou, Poincaré, Barrès, Clémenceau.

Je signalerai, en passant, que le triptyque *Ironie, Farce, Caprice*, ainsi que le dessin *Byzance*, ont été singulièrement prophétiques, à une époque où très peu de gens croyaient à la guerre, pourtant si proche.

Pendant les hostilités, Savignol a peu dessiné. Les sujets qu'il avait traités avant la guerre devenaient d'une sinistre banalité.

Actuellement, il collabore à un illustré de Toulouse, le *Cri de Toulouse*, où, avec son ami Bergé, directeur du journal, il a créé un personnage, *Piroulet*, qui, mêlé aux événements, raconte à sa manière les incidents de la vie toulousaine. Ce personnage est devenu très populaire.

Savignol est revenu aux *Humoristes* depuis la fin de la guerre. Cette année-ci, il a présenté un dessin : *Regarde, Isidore*.

D'une activité débordante, cet artiste peint et dessine sans cesse, quoiqu'il n'ait donné jusqu'ici à la publication que très peu de ses œuvres. Cette grande activité lui a permis de garder son indépendance.

On m'annonce que Savignol va publier des séries de dessins sous forme d'albums ou de volumes. Je suis convaincu que ces éditions obtiendront un succès, car l'art de Savignol a marqué les événements de ces quelques années dernières d'une trace ineffaçable. »<sup>276</sup>

Marius SAVIGNOL eut également le privilège de voir son nom cité dans le recueil de l'académie des Jeux Floraux de Toulouse de l'année 1920. Dans sa « *Réponse au remerciement de M. J. ROZÈS DE BROUSSE, élu mainteneur, lue en séance publique le 9 décembre 1919* », M. François TRESSERRE (« *L'un des quarante mainteneurs* ») s'exprima ainsi :

« [...] Votre groupe se distingua par cette originalité que les poètes s'y aimaient entre eux et ne songeaient pas à cultiver l'irrespect de leurs aînés. L'on n'y coiffait pas de perruques les réputations établies et les Académiciens du voisinage, s'ils s'aventuraient dans votre cercle, y recevaient le plus spirituel accueil. Certes des querelles y restaient fréquentes comme dans tous les milieux où bouillonne la sève printanière d'une jeunesse en éruption, mais c'est seulement à propos d'un vers amorphe, d'un croquis d'HENRIOT ou de SAVIGNOL, d'un sonnet de René GHIL ou d'André FLOUPETTE que l'on s'y jetait à la tête toutes les épithètes des héros d'Homère. »<sup>277</sup>

Voici un extrait d'un article rédigé par l'universitaire Claudette PEYRUSSE et publié en 2006 dans la revue des « *Annales du Midi* » :

« *Ancien comique troupier, Gaston DOMINIQUE va créer le rôle de la Catinou, personnage de Charles MOULY, sur les ondes de Radio-Toulouse juste après la Libération – revanche du Théâtre d'Occ dont DOMINIQUE et MOULY ont été les acteurs. La Catinou, à l'anatomie et au verbe débordants, son Jacouti de mari tout fluet, ont quelque chose du compère et de la commère des revues locales. Ils reprennent en partie les personnages de Catinou et Piroulet inventés par Marius BERGÉ et croqués par SAVIGNOL dans le "Cri de Toulouse", qui ont aussi passé l'épreuve de la scène. Tous sont bien dans la veine chansonniers qui a façonné un répertoire et une école d'acteurs à Marseille.* »<sup>278</sup>

---

<sup>276</sup> « *La Revue Moderne des Arts et de la Vie* », 21<sup>e</sup> année – N° 9, du 15 mai 1921, pp. 11-12. Document consultable sur le site web de la bibliothèque numérique « Gallica » (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5515792p/f11>).

<sup>277</sup> « *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux – 1920* ». Imprimerie Douladoure, Toulouse, 1920, 261 pages (pages 105- 106). (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k415495n>).

<sup>278</sup> PEYRUSSE (Claudette), « *Cent ans de cinéma en Midi toulousain : représentation régionale ou création d'un imaginaire national ?* ». In : *Annales du Midi – Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 118, n° 256, 2006, pp. 527-556 : p. 536 (voir : [http://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_2006\\_num\\_118\\_256\\_7153](http://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_2006_num_118_256_7153)).



## V/- Marius SAVIGNOL décoré de la Légion d'Honneur

En 1926, une enquête fut menée par les pouvoirs publics en vue de l'attribution à Marius SAVIGNOL de la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur<sup>279</sup>. Voici la teneur de la note que le Préfet de la Haute-Garonne rédigea à ce propos le 28 octobre 1926 :

*« Durée des services civils : 28 ans.*

*Fonctions remplies :*

*Conseiller municipal de Saint-Lys pendant 28 ans ;  
Maire de Saint-Lys pendant 13 ans ;  
Conseiller d'arrondissement pendant 6 ans ;  
Conseiller général depuis 1913 ;  
Président de la Commission départementale ;  
Président de la Société de pharmacie du Sud-Ouest ;  
Suppléant du juge de paix de Saint-Lys depuis 24 ans ;  
Membre de l'Office départemental et de la Section permanente des pupilles de la Nation ;  
Membre du Comité régional d'action économique ;  
Vice-président du Comité des Arts Appliqués ;  
Membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Beaux-Arts et des Sciences industrielles de Toulouse ;  
Vice-président du comité Franco-Italien de Toulouse et du Sud-Ouest ;  
Vice-président du Comité d'union latine ;  
Président du Comité de propagande du comité franco-italien ;  
Membres de la Société des dessinateurs humoristiques ;  
Délégué cantonal ;  
Membre de la Mission de Toulouse et du Sud-Ouest, délégué en Italie (1916) ;  
Membre du Comité des œuvres de guerre, mutilés, prisonniers, aveugles ;  
Membre de l'Office des tuberculeux ;  
Membre du Comité de ravitaillement pendant la guerre.*

*Motifs de présentation :*

*À côté des multiples fonctions qu'il exerce dans mon département, M. SAVIGNOL a été en 1916 l'un des membres les plus actifs et les plus utiles de la Mission de propagande qui s'est rendue en Italie (1<sup>ère</sup> Mission Française pendant la guerre). Il a étudié sur place, d'une façon toute spéciale, la question du soufre qui intéresse au plus haut point notre viticulture et a pu, grâce aux études qu'il avait faites, conseiller utilement les viticulteurs de la Haute-Garonne et leur faire réaliser d'importants progrès.*

*Marius SAVIGNOL est aussi un dessinateur humoristique, collaborateur de divers journaux politiques et artistiques, il expose chaque année au salon des dessinateurs et artistes humoristiques.*

*Cette décoration serait favorablement accueillie dans tous les milieux où M. SAVIGNOL est estimé et jouit de la plus vive sympathie.*

*Toulouse, le 28 octobre 1926 ;*

*Le Préfet,*

*[Illisible].*

*Le Ministre de l'Intérieur certifie, en outre, qu'il résulte de l'enquête que la moralité de M. SAVIGNOL permet son admission dans la Légion d'Honneur.*

---

<sup>279</sup> Les documents concernant l'attribution de la Légion d'Honneur à Marius SAVIGNOL sont consultables sur internet, à partir du site web <http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/pres.htm> (La base de données « Léonore » donne accès aux dossiers nominatifs des personnes nommées ou promues dans l'Ordre de la Légion d'Honneur depuis 1802 et décédées avant 1977).

Paris, le 8 février 1927 ;  
Le Ministre de l'Intérieur,  
[Illisible]. »

Marius SAVIGNOL fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur à Toulouse le 22 mars 1927. À l'époque, il vivait à Toulouse, au n° 38, boulevard de Strasbourg.

## VI/- Le décès de Marius SAVIGNOL

Son nom figurait sur la liste électorale de la commune de Saint-Lys dressée en 1938, avec l'indication « Sénateur ».

En mars 1938, M. SAVIGNOL procédait à l'adoption de M. CARBONÉRY<sup>280</sup> :

« Transcription d'un jugement d'adoption par lequel Simon Marius SAVIGNOL a adopté Marcel Théophile CARBONÉRY.

*Vu la grosse à nous remise le dix avril mil-neuf-cent-trente-huit, nous transcrivons intégralement le jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Toulouse à la date du douze avril mil-neuf-cent-trente-huit.*

*Vu l'expédition d'un acte reçu le trente-et-un mars mil-neuf-cent-trente-huit par Maître DUMARQUEZ, notaire à Nice, lequel constate l'adoption par monsieur Simon Marius SAVIGNOL de monsieur Marcel Théophile CARBONÉRY, pharmacien, demeurant à Chatillon-Coligny (Loiret), 22, rue Jean-Jaurès, époux de la dame Suzanne Marie CHAYE, et l'acceptation de cette adoption tant par ledit sieur CARBONÉRY que par la dame CHAYE, son épouse. Le tribunal, après avoir recueilli les renseignements d'usage et entendu M. BUFFALON, juge commis, en son rapport et le ministère public en ses conclusions, Dit qu'il y a lieu à adoption. Homologue l'acte susvisé en date à Nice du trente-et-un mars mil-neuf-cent-trente-huit, lequel constate l'adoption du sieur Marcel Théophile CARBONÉRY par M. Simon Marius SAVIGNOL. Ordonne en conséquence la transcription du dispositif du présent jugement sur les registres de l'état civil de la commune de Saint-Lys et sa mention en marge de l'acte de naissance du dit sieur Marcel Théophile CARBONÉRY né à Saint-Lys le dix avril mil-huit-cent-quatre-vingt-seize.*

*Transcrit le dix mai mil-neuf-cent-trente-huit, dix-sept heures, par nous René BASTIDE, Maire de Saint-Lys. »*

Le 1<sup>er</sup> avril 1938, Marius SAVIGNOL se mariait à Nice (Alpes-Maritimes) avec Marceline Marie PICARD.<sup>281</sup>

Trois semaines plus tard, le 24 avril 1938, il décédait dans cette même ville à l'âge de 72 ans, emporté par la maladie. Voici son acte de décès :

« N° 1551 – Le vingt-quatre avril mil neuf cent trente-huit à dix-huit heures trente minutes est décédé, 12 boulevard du Tsarévitch, Simon Marius SAVIGNOL, né à Toulouse (Haute-Garonne) le dix-sept septembre mil huit cent soixante six, y domicilié 17 rue Roquelaine, pharmacien, sénateur de la Haute-Garonne, chevalier de la Légion d'Honneur, fils de Sylvain François SAVIGNOL et de Marie Anne LABAUT époux décédés. Époux de Marceline Maria PICARD. Dressé le vingt-cinq avril mil neuf cent trente-huit à onze heures, sur la déclaration de Paul BUTHOD, 42 ans, directeur des pompes funèbres, Croix de guerre, domicilié à Nice, qui, lecture faite a signé avec nous Denis BOTTONE, chevalier de la Légion d'Honneur,

<sup>280</sup> ACSL, service de l'état civil, registre 1 E 31, acte n° 23 de l'année 1938.

<sup>281</sup> Mention en marge de l'acte de naissance de Marius SAVIGNOL, registre 1 E 422 de l'état civil de la mairie de Toulouse (cf. supra).

adjoint au maire de Nice, officier de l'état civil par délégation. »<sup>282</sup>

En Haute-Garonne, la presse se fit l'écho de cette disparition, comme le montre cet article paru dans « *Le Midi socialiste* » du 26 avril 1938 :

« M. SAVIGNOL, conseiller général et sénateur, est mort – La mort de M. SAVIGNOL attristera tout le monde. Le sénateur de la Haute-Garonne, que la maladie tenait éloigné depuis près d'un an de la vie publique à laquelle il s'était voué, ne doit pas avoir d'ennemis. Son affabilité, sa probité, sa simplicité, sa serviabilité lui avaient acquis la sympathie universelle. M. SAVIGNOL avait l'estime de ses adversaires politiques les plus résolus. Il a représenté le canton de Saint-Lys au Conseil général pendant de nombreuses années, et il a tenu une place importante dans l'assemblée départementale dont il fut rapporteur général et président de la Commission départementale. Ses avis étaient toujours fort goûtés et pris en considération. Son rôle au Sénat fut plus modeste. Il aimait mieux se consacrer aux affaires du département qu'il connaissait à fond. M. SAVIGNOL était un artiste véritable. Caricaturiste de grand talent, il avait popularisé avec une extraordinaire souplesse, dans les plus diverses attitudes, la pittoresque silhouette de Piroulet, le vaudevillesque héros du "Cri de Toulouse" de M. Marius BERGÉ. Sa culture artistique générale rendait son commerce plein d'agrément. Nous exprimons à Mme SAVIGNOL et à sa famille nos bien sincères condoléances. »<sup>283</sup>

Le lendemain, ce même journal publiait l'avis de décès de Marius SAVIGNOL :

« Avis de décès – Madame Marius SAVIGNOL, née PICARD ; Monsieur Marcel CARBONERY-SAVIGNOL et sa famille ; les familles BOUTON, SOULIGNAC, ROUGE, RIBET, PRUNET, MADER, LOMBEZ, MONSARRAT, sa fidèle servante Madame Madeleine GARRIC et ses amis ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Marius SAVIGNOL  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Sénateur de la Haute-Garonne

leur époux, père adoptif, cousin et ami décédé à Nice, muni des sacrements de l'Église, le 24 avril 1938 et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 28 avril 1938, à 9h30, en l'église paroissiale de Mauzac (Haute-Garonne). On se réunira à l'église de Mauzac. Inhumation dans le caveau de famille à Mauzac. Il ne sera pas fait d'autre invitation. Service spécial d'autobus pour Mauzac, départ place Matabiau (statue Jeanne d'Arc) à 8 heures.

Pompes funèbres municipales. Tél. 247-30. 34, rue Pargaminières – Toulouse. »

~~~~~\*~~~~~

« Les présidents et les membres des bureaux : de l'Association générale des Syndicats pharmaceutiques de France et des colonies ; de la Fédération des pharmaciens du Sud-Ouest et du Centre ; de la Société des Pharmacies du Sud-Ouest ; de la Chambre départementale des syndicats pharmaceutiques de la Haute-Garonne ; du Syndicat des pharmaciens de Toulouse ; de l'Union mutuelle des pharmaciens du Sud-Ouest et du Centre ; les membres du Conseil d'administration de l'union pharmaceutique du Midi, ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Marius SAVIGNOL
Pharmacien
Chevalier de la Légion d'Honneur
Sénateur de la Haute-Garonne

président ou vice-président de ces groupements professionnels, décédé, muni des sacrements de l'Église, à Nice (Alpes Maritime) le dimanche 24 avril 1938. Ses obsèques auront lieu le jeudi 28 avril, à 9H30, à Mauzac (Haute-Garonne). Rendez-vous à l'église de Mauzac. L'inhumation aura lieu dans le caveau de

²⁸² État civil de la ville de Nice, année 1938, acte n° 1551.

²⁸³ Extrait de : « *Le Midi socialiste* », n° 10.314 du mardi 26 avril 1938, 30^e année, page 5.

(http://images.midi.bibliotheque.toulouse.fr/1938/B315556101_MIDSOC_1938_04_26.pdf).

Dans le « *Bulletin municipal de la ville de Toulouse* » du mois d'avril 1938 (page 267), il fut publié l'article suivant :

« 25 avril – Mort du sénateur SAVIGNOL.

Monsieur Marius SAVIGNOL, ancien maire de Saint-Lys, ancien conseiller général, sénateur de la Haute-Garonne, est mort cette nuit à Nice dans sa 72^e année. M. SAVIGNOL était né le 17 septembre 1866 à Toulouse, où il avait fait toutes ses études et obtenu le diplôme de pharmacien. Il s'était ensuite installé à Saint-Lys. Élu conseiller municipal, bientôt appelé aux fonctions de maire, qu'il devait occuper pendant plusieurs années, il ne tardait pas à conquérir les suffrages de son canton, comme conseiller d'arrondissement d'abord, comme conseiller général ensuite. Là, ses connaissances étendues, son aménité souriante l'imposaient très vite à l'attention de ses collègues et le portaient à la présidence de la Commission départementale, poste qu'il devait occuper jusqu'au moment où, en 1928, il avait été élu sénateur de la Haute-Garonne. Entre-temps, au cours de la guerre, il s'était consacré avec dévouement au soin des malades de son canton, privés pendant plus d'un an de médecins et de pharmaciens, ainsi qu'au ravitaillement des populations et aux nombreuses œuvres que suscitaient les circonstances douloureuses traversées par le pays. Il fut réélu sénateur en 1932. M. SAVIGNOL était un artiste. Caricaturiste de grand talent, il avait popularisé avec une extraordinaire souplesse, dans les plus diverses attitudes, la pittoresque silhouette de Piroulet, le vaudevillesque héros du "Cri de Toulouse", de Monsieur Marius BERGÉ. »²⁸⁵

Au cours de la séance du Sénat du 31 mai 1938, le Président de la Haute Assemblée s'exprima dans les termes suivants :

« Décès de M. CONNEVOT, sénateur de la Creuse ; de M. SAVIGNOL, sénateur de la Haute-Garonne ; de M. Lucien HUBERT, sénateur des Ardennes ; de M. LESACHE, sénateur de l'Aube.

Mes chers collègues, la mort a, depuis notre séparation, éprouvé durement notre Assemblée : elle a enlevé quatre de ses membres à nos travaux et à notre affection.

[...] Quatre jours après CONNEVOT, Marius SAVIGNOL, de la Haute-Garonne, est décédé à Nice à l'âge de soixante-douze ans.

Il était né à Toulouse, y avait fait ses études, puis s'était établi pharmacien non loin de là, à Saint-Lys.

Peu enclin personnellement aux luttes vives de la politique, il était profondément dévoué à la démocratie et en servait la cause avec dévouement. Il devint sans effort conseiller d'arrondissement et Maire en 1907, conseiller général en 1913. Porté plusieurs fois à des candidatures au Parlement, il y échoua de peu. En 1928, lors d'une élection partielle, il devint sénateur dès le premier tour et à une forte majorité. Quatre ans après, il rentrait dans notre Assemblée avec ses trois co-listiers Lucien SAINT, Eugène ROUART et Bertrand CARRÈRE, aujourd'hui seul survivant.

Au Sénat, l'attention de SAVIGNOL s'est portée de préférence vers les questions d'enseignement ou concernant les arts. L'organisation des musées, l'enseignement des beaux-arts, l'aide aux artistes ont eu ses soins particuliers.

Il dessinait avec talent. Sa verve s'exerçait à l'occasion sous nos yeux, parfois sur nous-mêmes, de façon spirituelle, jamais malicieuse à l'excès. Notre groupe de l'art l'avait élu son président l'an dernier.

SAVIGNOL s'appliquait d'ailleurs avec grande conscience à remplir son mandat. Il y employait sa parfaite connaissance des milieux agricoles, comme aussi celle des questions d'assistance et d'hygiène.

La pondération de son esprit, une bonté évidente jointe à une grande égalité d'humeur ajoutait à la valeur propre de ses avis celle du charme et lui assuraient la sympathie de chacun de nous.

Depuis l'an dernier, SAVIGNOL avait dû se soumettre à des ménagements, puis à un traitement qui l'avait éloigné de Paris. Nous avons hâte de le voir reprendre sa place ici et d'y goûter à nouveau sa bonhomie fine et souriante.

²⁸⁴ Extrait de : « Le Midi socialiste », n° 10.315 du mercredi 27 avril 1938, 30^e année, page 4.

(http://images.midi.bibliotheque.toulouse.fr/1938/B315556101_MIDSOC_1938_04_27.pdf).

²⁸⁵ Voir : http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/66691/FRAC31555_PO1_1938-04.

*La mort qui nous en prive désormais laisse intact le souvenir qui s'en entretiendra parmi nous. (Applaudissements sur tous les bancs). »*²⁸⁶

Le 8 juin 1938, à l'occasion d'une réunion du « *groupe français de l'union interparlementaire* » au Palais du Luxembourg, sur le thème de la 34^e conférence de La Haye des 22-29 août suivants, le président Mario ROUSTAN, sénateur et ancien ministre, prononça, en introduction, « *en quelques mots touchants l'éloge du regretté sénateur SAVIGNOL.* »²⁸⁷

VII/- Le souvenir de Marius SAVIGNOL

Le cimetière de Mauzac (commune du canton d'Auterive, département de la Haute-Garonne), sis « rue du Pountil », abrite toujours le caveau où repose Marius SAVIGNOL. La grande inscription centrale sur le caveau « *Famille SAVIGNOL – LABAN* » (sans la lettre « T » finale pour le nom de jeune fille de la mère) est ainsi rédigée en ce qui le concerne :

*« Marius SAVIGNOL
Pharmacien
Sénateur de la Haute-Garonne
Ancien Conseiller Général
Ancien Maire de Saint-Lys
Décédé le 24 avril 1938
À l'âge de 71 ans
P. P. L.
Concession à perpétuité 1909. »*²⁸⁸

Deux autres inscriptions, gravées sur ce même caveau de part et d'autre de la grande inscription centrale, indiquent que les parents de Marius SAVIGNOL, tous deux décédés à Mauzac (*cf. infra*, en annexe), reposent également dans cette sépulture : Sirven SAVIGNOL (1845 – † 1907) et Marie Anne LABANT veuve SAVIGNOL (1842 – † 1929).

La commune de Mauzac compte une « *Résidence Marius Savignol* », construite en 2001 par l'« Office Public de l'Habitat » du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, comprenant onze pavillons (quatre T3 et sept T4). Cette résidence est située également « rue du Pountil », à 200 mètres du lieu du dernier repos de M. SAVIGNOL.²⁸⁹

Quant à la ville de Saint-Lys, son Conseil municipal décida (sur proposition du service culturel communal), lors de la séance du lundi 5 décembre 2016, d'attribuer le nom d'« *Impasse Marius SAVIGNOL* » au lotissement « Le Clos des Lilas » nouvellement construit, situé route de Saiguède (RD. 19), au lieu-dit « Mestre Ramoun ». Cette délibération indique notamment : « *En cette période de commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, il apparaît opportun d'honorer le nom de Marius SAVIGNOL (Toulouse, 1866 – † Nice, 1938), qui fut le Maire de Saint-Lys de 1907 à 1919, et donc le*

²⁸⁶ « *Journal Officiel de la République Française – Débats parlementaires – Sénat* », séance du 31 mai 1938, page 566.

²⁸⁷ *Journal « L'homme libre »* du jeudi 9 juin 1938, vingt-sixième année, n° 7.932, Paris, page 3.

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75978001>).

²⁸⁸ Relevés sur le terrain effectués le samedi 14 mars 2020.

²⁸⁹ Voir : <http://www.oph31.fr/residence-marius-savignol.html>.

*premier magistrat de la commune durant la Grande Guerre. »*²⁹⁰

~~~~~\*~~~~~

---

<sup>290</sup> ACSL, registre 1 D 60, délibération n° 16X136 du lundi 5 décembre 2016.

**Photographie ci-dessous :**

En 1934, inauguration du concours agricole de Toulouse « par M. le Préfet FOURCADE, autour duquel on reconnaît MM. BILLIÈRES, Maire ; BARY, commissaire général du Concours ; SAVIGNOL, Sénateur ; BOUÉ, Vice-président de la Chambre d'Agriculture ; Paul FEUGA, ancien Maire et Sénateur ; VIVANT, Chef de Cabinet du Préfet. »<sup>291</sup>



---

<sup>291</sup> Document et notice complète consultables sur :  
[http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_RPHOT\\_0002\\_7\\_B\\_34](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_RPHOT_0002_7_B_34).

## ANNEXES

⇒ *Mariage des parents de Marius SAVIGNOL, à Mauzac.*

Le 26 septembre 1865, à Mauzac, arrondissement de Muret, Sirvain François SAVIGNOL, né à Pin-Balma, Arrondissement de Toulouse, le 1<sup>er</sup> juin 1845, propriétaire fermier, demeurant à Toulouse, quartier Croix-Daurade, fils mineur de Simon SAVIGNOL, âgé de cinquante ans, propriétaire fermier, demeurant au même lieu, et de feu Sulpice ROUGÉ, procédant avec le consentement de son père, a épousé demoiselle Marie Anne LABANT, née à Mauzac le 22 novembre 1842, demeurant à Mauzac, fille majeure de Étienne LABANT, propriétaire cultivateur, âgé de cinquante-trois ans, et de Justine MERCADIER, ménagère, âgée de quarante-huit ans, tous demeurant audit Mauzac, procédant avec le consentement verbal de son père et de sa mère. Il avait été fait un contrat de mariage passé devant maître MENGUÉ, notaire à Noé, le 18 juin précédant.<sup>292</sup>

⇒ *Acte de décès du père de Marius SAVIGNOL, à Mauzac.*

« *L'an mil neuf cent sept et le trente et un juillet à huit heures du matin. Par devant nous, de SAINT-GENIEZ Célestin, Maire, officier de l'état civil de la commune de Mauzac, arrondissement de Muret, département de la Haute-Garonne, ont comparu le sieur IDRAC Jérôme, âgé de cinquante-deux ans, propriétaire, et le sieur MANDEMENT Joseph, âgé de quarante-cinq ans, propriétaire, tous les deux domiciliés à Mauzac, lesquels ont déclaré que leur voisin SAVIGNOL Sirven François, âgé de soixante-deux ans, propriétaire, né à Pin-Balma, arrondissement de Toulouse, et demeurant à Mauzac, fils de SAVIGNOL Simon et de ROUGÉ Sulpice, tous les deux décédés, époux de LABANT Marie Anne, vivante, est décédé le jour d'hier trente juillet, à huit heures du soir, dans sa maison d'habitation sise dans cette commune, au quartier des Pitchous. Après nous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.* »<sup>293</sup>

⇒ *Acte de décès de la mère de Marius SAVIGNOL, à Mauzac.*

« *Le 7 janvier 1929, dix-neuf heures, est décédée, en son domicile, quartier des Pitchous, en cette commune, Marie Anne LABANT, née à Mauzac le 25 novembre 1842, fille de Étienne LABANT et de Justine MERCADIER, époux décédés, veuve de Sirven François SAVIGNOL. Dressé le 8 janvier mil neuf cent vingt neuf, huit heures, sur la déclaration de Joseph SAJUS, trente-neuf ans, métayer, voisin de la défunte, qui, lecture faite, a signé avec nous Raymond Irénée CHELLE, maire de Mauzac.* »<sup>294</sup>

---

<sup>292</sup> Archives communales de Mauzac, registre d'état civil 1 E 15 (1863-1872), acte n° 14 de l'année 1865, folios 4 verso et 5 recto. (Document consultable en ligne sur le site web des Archives Départementales de la Haute-Garonne [2 E IM 4923]).

<sup>293</sup> Archives communales de Mauzac, registre d'état civil 1 E 19 (1903-1912), année 1907. (Document consultable en ligne sur le site web des Archives Départementales de la Haute-Garonne [2 E IM 9477]).

<sup>294</sup> Archives communales de Mauzac, registre de l'état civil de l'année 1929, acte n° 1.